

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION  
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Mars-Avril 2026

N°2 31<sup>e</sup> année

## SOMMAIRE

PV du 10 décembre 2025 .....	5 à 7, 9, 13, 14, 18 à 21
PV du 21 janvier 2026 .....	23, 28 à 40
PV du 21 février 2026 .....	41 à 51
Clin d' .....	8
Artisans: .....	10 à 12
Casino: .....	16, 17
Gastro: .....	24 à 27



amstein.ch

## + 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux  
Eaux minérales - Jus de fruits

<p><b>ST-LÉGIER</b></p> <p>LUNDI : 9h00 - 12h30   13h30 - 18h30 MARDI-VENDREDI : 9H00 - 18h30 SAMEDI : 9H00 - 18H00</p>	<p><b>AIGLE</b></p> <p>LUNDI : 9h00 - 12h30   13h30 - 18h30 MARDI-JEUDI : 9H00 - 18h30 VENDREDI : 9H00 - 19H00 SAMEDI : 9H00 - 17H00</p>
---	--

**MAGASIN DE ST-LÉGIER**

Chemin de la Veyre d'en Haut B2  
1806 St-Légier | +41 21 926 86 04

**MAGASIN D'AIGLE**

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle  
+41 21 466 18 48



La Riviera dans un verre

[www.lacavemontreuxriviera.ch](http://www.lacavemontreuxriviera.ch)



## L'immobilier durable

[www.bernard-nicod.ch](http://www.bernard-nicod.ch)

# BERNARD Nicod

VEVEY      MONTREUX

021 925 70 70      021 965 44 44

# LATINO

RESTAURANT & BAR

RUE DU LAC 68, 1815 MONTREUX

LATINORESTAURANT.CH

Tel: 021 964 13 20

## LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!



<p><b>SPECIMEN</b></p> <p>Bon Cadeau valeur</p> <p><b>Fr. 360.-</b></p> <p>Pour une croisière de 1h30 avec apéritif de 1 à 6 personnes offert</p>	<p><b>SPECIMEN</b></p> <p>Bon Cadeau valeur</p> <p><b>Fr. 460.-</b></p> <p>Pour une croisière de 1h30 avec filets de perches du Léman dans un restaurant pour 2 personnes (boissons non-comprises)</p>
<p><b>SPECIMEN</b></p> <p>Bon Cadeau valeur</p> <p><b>Fr. 400.-</b></p> <p>Pour une croisière de 2 heures de 2 à 6 personnes avec plateau apéritif</p>	<p><b>SPECIMEN</b></p> <p>Bon Cadeau valeur</p> <p><b>Fr. 600.-</b></p> <p>Pour une croisière de rêve de 3h00 de 1 à 6 personnes</p>
<p><b>SPECIMEN</b></p> <p>Bon Cadeau valeur</p> <p><b>Fr. 400.-</b></p> <p>Pour une sortie pêche aux brochets (4 h 00), 1 à 3 personnes</p>	<p><b>SPECIMEN</b></p> <p>Bon Cadeau valeur</p> <p><b>Fr. 1200.-</b></p> <p>Pour une croisière spéciale de 4h30 avec restaurant à découvrir pour 4 personnes (boissons non-comprises)</p>

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU +41 79 210 59 49  
OU PAR MAIL: [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)

## CARLOS DA SILVA

### CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE - CARRELAGE  
PIERRE NATURELLE  
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46

1815 CH-Montreux      www.cdasilvasa.ch  
1852 CH-Roche      info@cdasilvasa.ch



## SoluTubes®

SA

Assainissement de conduites



Après - Protégé      Pendant - Sablé      Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!**

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



*Why*  
MONTREUX

RESTAURANT / MIDI & SOIR

Cuisine Italienne

Menu du jour : 20.-

Parking CitéCentre

Reservation: +41 79 309 66 06

Grand Rue 92 182 Montreux - Tél. +41 79 309 66 06



GRUNDFOS  
RÉPARATEURS  
AGRÉÉS  
GRUNDFOS X



**Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.**

**Nous avons déménagé:**

**Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: [info@kalec-motor.ch](mailto:info@kalec-motor.ch) - Tél. 021 964.46.37**

**la Mobilière**

Mobilière Suisse  
Société d'assurances

**Agence d'Aigle**

Rue Margencel 7  
1860 Aigle

**Gil Gomes**

Conseiller en assurances & prévoyance  
Certifié Cicero. Membre n° 29597

T 021 925 28 32, M 079 104 72 85  
[gil.gomes@mobiliere.ch](mailto:gil.gomes@mobiliere.ch), [www.mobiliere.ch/riviera](http://www.mobiliere.ch/riviera)

**MONTREUX  
INFO-VILLE**

**Tirage:** 15 500 exemplaires, tous ménages gratuits.

**Editeur, rédaction, publicité:**

Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX,  
Tél. 079 210 59 49, E-mail: [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)

**Site:** [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Distribution:** Poste de Montreux

**Prochains numéros:** 15 juin 2026 sur papier,  
Dernier délai de remise de vos articles  
et annonces par e-mail pour le N° 3: **20 mai**

**Soutien à Montreux Info-Ville:**

**IBAN CH12 0900 00001710 6360 1**

Une entreprise  
familiale  
proche de  
vous



Gérance  
Rénovation  
Courtage  
Administration PPE  
Expertise



Av. Claude Nobs 14  
CP - 1820 Montreux  
T+41 21 966 00 66  
[montreux@publiaz.ch](mailto:montreux@publiaz.ch)

[www.publiaz.ch](http://www.publiaz.ch)

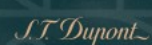
EST. 1970

**TABASHOP  
MONTREUX**

**Premium Cigars  
& Accessories**

Online Shop

[WWW.TABASHOP.CH](http://WWW.TABASHOP.CH)





**Entreprise Générale -  
Construction & Rénovation**

**Carré Sàrl**

Direction des Travaux

Rue du Bourg 2 - 1816 Chailly/Montreux  
Mail: info@carré.ch - Tél. +41 79 467 33 12

**BABORD-TRIBORD**

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...



Prix et renseignements: 079 210 59 49 E-mail: infoville@bluewin.ch



**SC**  
**SC SECURITE**  
[www.scsecurite.com](http://www.scsecurite.com)

Intervention 24h/24h  
Protection de bien et de personne  
Evénements et manifestation  
Surveillance de chantier  
Vidéosurveillance  
Système d'alarme  
Biométrie et reconnaissance faciale

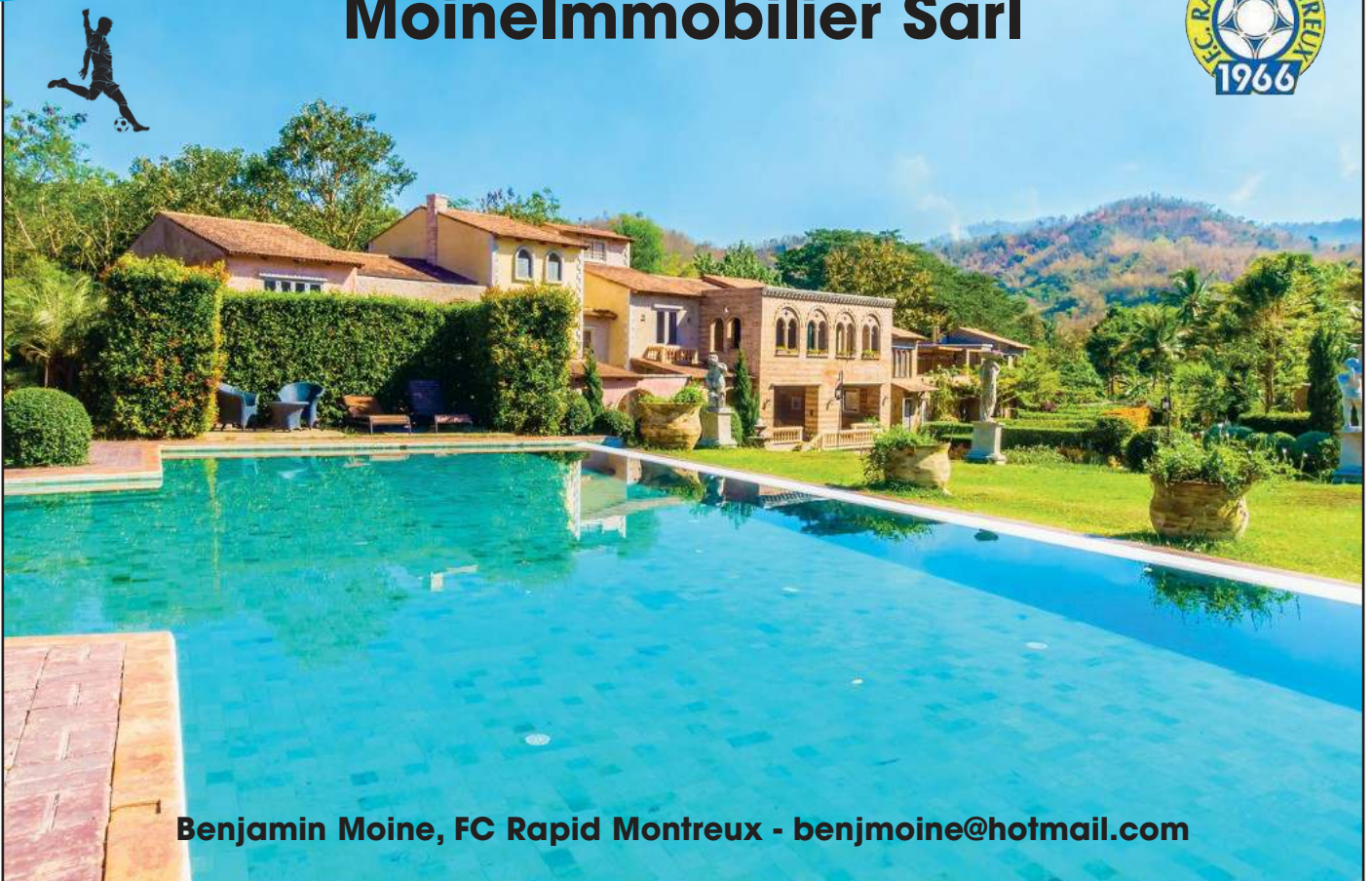


**protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois**

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

PUBLICITÉ

**MoinelImmobilier Sàrl**



**Benjamin Moine, FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com**

**Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 10 décembre 2025 à 18 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux**

Présences: 92 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées: Mmes Soraia Dias, Geneviève Frass, MM. François Cardinaux, Emmanuel Gétaz, Alisan Metic, Silvano Pozzi

Absents: MM. Basil Furrer, Christophe Lombardo

Monsieur le Président Lionel Moyard annonce qu'il est 18 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

### M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 10 décembre 2025 à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de M. Varrin, secrétaire municipal. Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier Jean-Michel Talon et de notre huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, un représentant des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

## 0 PRÉAMBULE

### M. le Président

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, «aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.»

Aucune modification n'étant demandée, je passe au vote de l'ordre du jour.

Vote: **L**  
**accepté avec 74 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.**

L  
en janvier:

Motion de M. Samuel Roch: "Pérenniser nos finances, notre capacité d'investissement et l'évolution des conditions salariales de nos collaborateurs par un plafonnement de l'effectif communal lié à la démographie durant trois ans, de 2026 à 2028"

## 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

### M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de novembre à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 12 novembre 2025, nous avons une correction à vous transmettre concernant la réponse de M. le Municipal Chiaradia à l'interpellation de M. Rothenbühler. En effet, concernant l'acronyme entre parenthèse UCS au second paragraphe de la page 28, il s'agissait bien de l'UCS, Union des communes suisse et pas l'unité cartographique du sol comme repris dans le PV.

Y a-t-il d'autres demandes de modifications?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal est approuvé par 71 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

## 2 ASSERMENTATION

### 2.1 De Mme Nicole Stamm, en remplacement de Mme Lauraine Bally (Les Vert·e·s), démissionnaire.

### M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 17 h 30, afin de valider les élections de Mme Nicole Stamm en remplacement de Mme Lauraine Bally (VER), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de cette nouvelle membre élue.

Nous avons vérifié que l'élection de Mme Nicole Stamm est conforme à la LEDP, le groupe des Vert·e·s n'ayant plus de viennent-ensuite, ils ont dû réunir 6 signatures de la liste originale, ce qui a été fait en bonne et due forme. Nous confirmons que, administrativement, tout a été fait correctement.

J'invite Mme Nicole Stamm à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever. Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute: JE LE PROMETS! Lecture du serment.

Mme Nicole Stamm est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

### M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseillère, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 3 NOMINATION

### 3.1 D'un membre suppléant de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR), démissionnaire.

### M. le Président

Y a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer?

### M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Tina Fattet.

### M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Tina Fattet. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Tina Fattet élue membre suppléante du Conseil intercommunal du SIGE, et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

*Précision: Après vérification postérieure à la séance du 10 décembre, il s'est avéré que Mme Fattet avait déjà été nommée membre du conseil intercommunal du SIGE. Cette nomination est donc invalide, un nouveau membre suppléant devra être élu.*

## 4 CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu les correspondances suivantes:

1. Mail de démission de M. Arnaud Grand du conseil du Conseil Intercommunal du SIGE.
2. Lettre de démission de Mme Lauraine Bally du conseil communal.
3. Pétition «Arrêt de funiculaire pour le quartier des Baumes à Glion» transmise à la Municipalité, car il s'agit d'un objet de sa compétence.
4. Pétition «Prix des places de stationnement jaunes à Chailly» transmise à la Municipalité car il s'agit d'un objet de sa compétence.
5. Démission de Montreux Libre de M. Frédéric Willemin.
6. Courrier de Mme Rosu Fridez, réponse aux propos de M. Gétaz lors de la séance du 12.11.2025

### M. le Président

Je vais vous lire ce courrier pour respecter le droit de réponse de Mme Rosu Fridez suite à l'intervention de M. Gétaz lors de notre dernière séance.

Cependant, avant de le faire, je vous informe que la parole ne sera plus accordée à ce sujet dès ce soir. En effet il s'agit là de problèmes interpersonnels, qui n'ont pas lieu d'occuper notre Conseil plus longuement. J'ai souhaité laisser la parole aux personnes concernées, lors de notre dernière séance, dans l'espoir que cela permette de tourner cette page. Malheureusement je crains que ce ne soit pas le cas.

Après consultation du Bureau du Conseil et en amont avec la Préfecture, je vous communique que les éventuelles prises de paroles sur ce thème seront dorénavant refusées, les interventions à ce sujet seront interrompues, les éventuels courriers adressés au Conseil communal à ce sujet ne seront pas lus en plénum, mais simplement portés à sa connaissance et annexés au PV. *Lecture du courrier.*

## 5 COMMUNICATION DU BUREAU

**5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Tal Luder intitulé «Pour une étude de faisabilité de l'acquisition d'un appareil de nettoyage laser pour le domaine public communal?».** (Séance de commission

le **lundi 15 décembre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux.**

Premier en liste (DA): M. Basil Furrer Mmes Anne Duperret, Lucie Weber  
MM. Ihab Al Jundi, Christian Bürki, Mario Gori, Vincent Haldi, Simon Lepêtre, Tal Luder, Cyril Pabst

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**5.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Mathieu Quartier «Pour une analyse approfondie de l'évolution future de la capacité fiscale de Montreux et de ses conséquences stratégiques». (Séance de la commission des finances le mercredi 28 janvier 2026 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, Rue du Marché 8 à Montreux.)**

Première en liste (PLR): Mme Laurence Sierro  
Membres: COFIN

**M. le Président**

A la suite de la question de notre collègue M. Luder, lors de notre dernière séance, et comme communiqué aux chefs de groupe, je vous confirme que l'objet est bien à traiter par la COFIN, selon notre règlement, voir l'art. 79 al. lettre d.

L. est chargée notamment de l'examen: de tous les autres objets relevant du domaine financier.

Nous pouvons également vous communiquer la date qui a été retenue par la COFIN pour le traitement de l'objet, soit le 28 janvier 2026.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous remercier de votre recherche et de votre réponse par mail qui précise que les objets financiers sont traités par la COFIN. C'est notre règlement et je ne vais pas m'y opposer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas de communication.

## 7 RAPPORTS DES COMMISSIONS

**7.1 Sur le préavis No 22/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 443'000.- TTC au maximum pour le renouvellement de véhicules, de machines et pour l'installation d'une borne électrique. (Rapp. M. José Jorge).**

**M. José Jorge (SOC)**, président-rapporteur n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

**Mme Béatrice Tisserand (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues et public,

Tout d'abord, nous remercions la Municipalité de nous soumettre à nouveau ce préavis en répondant à la demande faite par le Conseil communal il y a quelques années, alors qu'elle n'y est pas tenue pour une majorité des véhicules.

Nous ne pouvons cependant pas manquer de relever que l'étude demandée l'an dernier, qui a été refusée par une majorité de la droite et du centre, aurait certainement permis d'éviter certaines des questions et des remises en cause évoquées en commission. Nous reviendrons donc avec une proposition dans ce sens lors d'un prochain Conseil.

Le poids et la taille des véhicules qui augmentent constamment,

peu d'évocation des solutions d'autopartage et une réflexion autocentrée du déploiement des bornes de recharge pour la mobilité électrique nous laissent à penser que des évolutions dans la réflexion sont possibles. Nous invitons donc la Municipalité à continuer ses efforts dans ce sens.

Une majorité de notre groupe soutiendra ce préavis alors que d'autres s'abstiendront.

**M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme le démontrent les votes à l'issue de la commission, globalement la nécessité du renouvellement des différents objets proposés est comprise et soutenue, en revanche nous nous interrogeons sur le niveau de prix d'acquisition par rapport au prix du marché connu. Je prends comme exemple le coût d'acquisition de la pelle mécanique Caterpillar au prix de CHF 70'000.-: mon entreprise a fait l'acquisition d'une machine similaire ou presque il y a peu pour un prix de CHF 28'000.- d'autres exemples peuvent être cités.

Nous comprenons qu'il s'agit d'un budget maximum demandé et l'exemple d'anciens préavis similaires prouve que les coûts réels dépensés sont systématiquement plus bas que le budget demandé. Néanmoins, nous souhaitons que les futurs préavis similaires soient présentés avec une marge de prudence plus raisonnable et plus en adéquation avec la réalité des prix du marché.

Outre ces remarques, un élément se distingue plus particulièrement dans ce préavis, il s'agit du renouvellement d'un véhicule utilitaire pour le centre informatique. En effet le kilométrage du véhicule à remplacer n'est pas passé inaperçu: 17'500km pour 14 ans d'utilisation. Permettez-moi une traduction simple de ces chiffres, un véhicule pour un montant total de CHF 75'000.- y compris sa borne de recharge, pour une utilisation manifestement très occasionnelle. Nous croyons qu'une synergie peut et doit être trouvée avec d'autres véhicules et d'autres services pour mener à bien la mission du centre informatique.

En ce sens je dépose un amendement pour la modification des points 1 et 2 des conclusions, M. le Président est-ce vous permettez que je donne lecture des points modifiés?

M. le Président précise que la discussion générale continue et que, à la fin des échanges, il redonnera la parole à M. Roch pour lecture de son amendement.

**M. Quentin Talon (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe décroissance alternatives ne déposera pas d'amendement à ce préavis mais reviendra avec une demande renouvelée, avec les groupes qui le souhaitent, d'une vision à moyen terme de la structure du parc de véhicules légers et lourds de la commune.

Aussi, il nous semble utile d'évoquer la possibilité de ne pas acquérir un véhicule, si celui-ci n'est pas régulièrement utilisé, mais d'envisager de participer au système mobility, de défrayer l'usage de véhicule personnel, voire simplement d'utiliser le taxi.

Merci pour votre attention

**M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra la prise en considération du préavis 22/2025 relatif au renouvellement des véhicules communaux.

Les membres de la commission présents ont pu constater que ces équipements sont en fin de vie, parfois très sollicités, et qu'ils génèrent désormais des coûts de réparation importants ou ne garantissent plus la fiabilité nécessaire pour assurer des prestations continues — je pense notamment à la pelle mécanique utilisée au cimetière, ou au véhicule informatique, véritable atelier mobile indispensable aux interventions dans nos bâtiments dispersés sur le territoire communal.

Cet investissement s'inscrit aussi dans notre stratégie de décarbonation: nous remplaçons par de l'électrique, chaque fois que cela est techniquement et financièrement pertinent, conformément au

**Prochain numéro 2026 - 15 juin en page version papier et internet**

**MONTREUX  
INFO-VILLE**

2026 x 5 parutions: 3 tous ménages et internet et 2 en page sur internet

**No 1 – 12 février** distribution tous ménages  
**No 3 – 15 juin** distribution tous ménages  
**No 5 – 20 novembre** distribution tous ménages

**No 2 – 24 avril** en page sur internet  
**No 4 – 25 septembre** en page sur internet

label «Cité de l'Énergie Gold», qui devrait faire la fierté de la Commune. Nous rappelons également que les achats se font par appels d'offres, et que les mandats d'accompagnement garantissent que chaque franc investi l'est avec prudence et expertise. Je rappelle par ailleurs que la commission a recommandé ce préavis sans amendement à l'unanimité des 8 membres présents.

En résumé: c'est un investissement nécessaire, cohérent, responsable. Nous vous invitons à soutenir ce préavis.

### M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise que l'amendement, qui n'a pas été formellement déposé en commission, avait été annoncé.

#### Amendement

En ce sens, je dépose l'amendement suivant pour la modification des points 1 et 2 des conclusions:

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF ~~443'000.00~~ TTC CHF 368'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois deux véhicules, une pelle mécanique, une balayeuse, un tricycle électrique avec remorque et pour l'installation d'une borne électrique pour le service des ressources humaines, le service des domaines et bâtiments, sport et le service des espaces publics, ainsi que pour deux mandats d'accompagnement au renouvellement des deux machines, comme décrits dans le présent préavis;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF ~~443'000.00~~ TTC CHF 368'000.00 TTC au maximum

Le PLR vous invite à soutenir cet amendement et à démontrer notre responsabilité et notre faculté à faire des choix dans un contexte financier dont nous reparlerons tout à l'heure.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Concernant l'amendement de Monsieur Roch, nous tenons à rappeler que ce Conseil a récemment validé un important préavis visant à renforcer les moyens de l'informatique communale. Ce renforcement passe par des engagements de postes supplémentaires, mais amènera aussi une complexification des missions du service informatique, pouvant potentiellement entraîner une utilisation accrue du véhicule du service. Je vous invite donc à

refuser cet amendement et à suivre les conclusions de la commission. Merci de votre attention.

### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

«Nous marchons sur la tête»: cette expression, vous la connaissez bien des Français et cela arrive en Suisse. Je me suis permis de faire un petit calcul, je suis allé sur le site internet de Citroën et j'ai tapé «acheter Berlingot».: surprise, le premier prix d'une Citroën Berlingot essence est à CHF 24'500.-: si nous achetons une entrée de gamme, cela fait moins que le prix de la borne de recharge. Cela fait se poser des questions, je suis allé un peu plus loin sur le site et j'arrive sur l'entrée de gamme électrique avec un montant de CHF 35'000.-. Personne ne paie le prix du catalogue, surtout une commune qui achète plusieurs véhicules par année.

Ce véhicule a une capacité de 343 km selon le catalogue; avec un chargement nous faisons 340 km.

Je me suis permis de faire un calcul, ce véhicule comme l'a indiqué M. Walther, fait 17'500 km par année en 14 ans, ce qui fait 2'500 km par année, avec une capacité de 340km, c'est équivalent à 4 recharges par année.

Cela veut dire que le nouveau véhicule sera rechargé 4 fois par année.

Je me suis permis d'aller plus loin, ce véhicule sera chargé 56 fois sur 14 ans et si je divise 25'000.- par 56 cela revient à CHF 446.- par charge, sur ce total il faut ajouter CHF 25.- de recharge à 25 centimes le kilowatt, ce qui fait CHF 471.- pour une recharge. Si la recharge se fait sur une borne à recharge rapide, nous sommes à 80 centimes le kilowatt, au lieu de mettre une borne de recharge, ils peuvent monter sur l'autoroute. Si nous allons encore plus loin, imaginez que votre employé à la voirie recharge le véhicule sur le chargeur et va boire un café pendant 8 heures, cela nous coûtera encore moins cher que de mettre en place cette borne. Je vous recommande d'accepter cet amendement et je pense que la Municipalité doit revoir le calcul de ce véhicule.

### Mme Sandra Genier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. Hunziker pour ces intelligents calculs, j'adhère à la plupart des chiffres qui ont été donnés, je rappelle simplement que ce véhicule a peu fonctionné, mais il est utilisé pour des missions d'urgences entre les bâtiments com-

munaux. Le personnel technique passe de la Grand-Rue à l'Avenue des Alpes, parfois il monte à la voirie, parfois à l'ARAS, ce sont des courtes distances.

Quelqu'un a mentionné le fait d'emprunter un véhicule à la voirie pour les déplacements, mais ce véhicule est aménagé, il y a tout ce qu'il faut dedans pour répondre aux besoins en urgence des différents sites communaux. Je vous rassure, le centre informatique n'a jamais demandé à ce que ce soit un véhicule électrique, il a juste demandé un véhicule pour pouvoir se déplacer, car les collaborateurs qui travaillent au centre informatique ne viennent pas travailler avec leur véhicule, ils viennent en transport public et ne disposent pas de macaron, car ils ne peuvent pas se parquer. Ils n'ont pas la possibilité, lorsqu'ils sont appelés en urgence pour venir dépanner un site, quand il y a des problèmes de serveur, de Wi-Fi ou de matériel, d'appeler la voirie pour que leur soit prêté un véhicule pour aller dépanner. Ils ont besoin d'un véhicule et ils l'appellent «la chariotte», donc peu importe que le véhicule soit électrique ou pas.

La Municipalité a déposé une demande pour un véhicule électrique, parce que je crois que c'est le choix de ce Conseil de nous inciter à acheter des véhicules électriques et non plus des véhicules thermiques. L veut dire qu'il n'y a plus du tout de véhicule, ce qui va nous poser de très gros problèmes, notamment au vu du préavis qui a été adopté il y a quelque temps.

Le centre informatique va avoir un travail considérable à développer sur les trois prochaines années. Maintenant si vous souhaitez un véhicule thermique, cela ne nous pose aucun problème.

### Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour compléter les propos de ma collègue Mme Genier, évidemment que le véhicule électrique est à CHF 35'000.- mais ce que vous oubliez c'est qu'il faudra l'équiper, parce qu'il faut mettre des casiers, c'est toute une structure à faire par un atelier de menuiserie pour pouvoir intégrer tout le matériel nécessaire et il s'agit de coûts supplémentaires.

Comme nous l'avons toujours dit, si, par rapport au montant demandé, il y a de l'argent qui reste, ce montant retournera en trésorerie et ne sera pas utilisé de manière abusive.

Ce que je souhaite dire, M. Hunziker, par rapport à votre développement c'est que je trouve dommage que vous don-

nies une piètre image des employés communaux, car je peux vous assurer que toutes et tous sont absolument dévoués pour le travail qu'ils font au service de la population et au service de la collectivité. Je vous invite à refuser l'amendement qui comprend, non seulement l'abandon du véhicule informatique, mais également de la borne, car cette borne comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, ne servira pas uniquement à charger ce véhicule, mais également pour avoir une borne de recharge, qui pourra être utilisée par les autres services de la commune pour charger une balayeuse ou autre machines et outils indispensables au maintien de la propreté de la ville. Je vous remercie pour votre attention.

### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai à aucun moment critiqué un de vos employés, j'ai pris comme exemple, en disant si vous permettez à votre employé de boire le café pendant 8 heures cela coûtera moins cher. A un moment donné, il va falloir économiser, maintenant il faut choisir de mettre CHF 70'000 dans une voiture avec une borne de recharge où d'éliminer des places de crèches.

Il faut économiser, donc nous pouvons commencer à économiser là : si vous revendez avec un préavis complémentaire avec une solution plus économique, nous l'accepterons. Mais équiper un véhicule pour mettre trois casiers pour un montant de CHF 15'000, je vous encourage à aller chez Landi pour acheter des caisses et vous les employez.

Il faut commencer à économiser, si ce n'est pas là, ce sera ailleurs: et cela fera certainement beaucoup plus mal à la population.

#### Amendement

Préavis 22/2025: amendement déposé par Samuel Roch: modification des points 1 et 2 des conclusions:

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF ~~443'000.00~~ TTC CHF 368'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois deux véhicules, une pelle mécanique, une balayeuse, un tricycle électrique avec remorque et pour l'installation d'une borne électrique pour le service des ressources humaines, le service des domaines et bâtiments, sport et le service des espaces publics, ainsi que pour deux mandats d'accompagnement au renouvellement des deux machines, comme décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement

# Clin d'



## L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,  
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe  
à votre service!

Grand-Rue 16  
021 963 43 10  
info@exotique-montreux.ch



PHARMACIE  DE VILLENEUVE

**Loïc Girod**  
Pharmacien responsable

Grand Rue 32 1844 Villeneuve  
Tél. 021/960.10.52 Fax 021/960.37.04  
[www.pharmaciedevilleneuve.ch](http://www.pharmaciedevilleneuve.ch)

 **CGS**

professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

[www.cgs-immobilier.ch](http://www.cgs-immobilier.ch)

**GRiviera**  
  *Baches Sarl*

Sellerie auto,  
moto, bateaux,  
Stores toiles,  
**NOUVEAU:**  
Shop Nautic,  
accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly  
079 797 63 40 [info@gr-sellerie-bache.ch](mailto:info@gr-sellerie-bache.ch)

**Agence de Montreux**  
Grand'Rue 3, 1820 Montreux  
T 021 965 30 45  
[www.vaudoise.ch](http://www.vaudoise.ch)

 **125**  
vaudoise  
Assurances

## RIVIERA BEAUTE

### Epilation Définitive Laser diode

Eliminez vos poils durablement en quelques séances

Séance information offerte

Devis sur demande - Forfaits disponibles

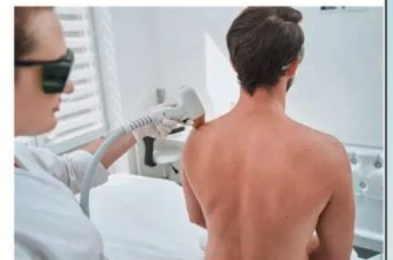
Paiements en plusieurs fois possibles

**Riviera Beauté**

021 532 22 22

Av des Planches 20 A, 1820 Montreux

[info@rivierabeaute.ch](mailto:info@rivierabeaute.ch)



**Bon pour réduction 30 % sur Cure Laser**

de CHF ~~443'000.00~~ TTC  
CHF 368'000.00 TTC au maximum;

**VOTE l'amendement est accepté par 46 OUI, 40 NON, 3 ABSTENTIONS**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. José Jorge (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 22/2025 de la Municipalité du 29 août 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 443'000 TTC au maximum pour le renouvellement de véhicules, de machines et pour l'installation d'une borne électrique

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 368'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement de deux véhicules, une pelle mécanique, une balayeuse, un tricycle électrique avec remorque pour le service des domaines et bâtiments, sport et le service des espaces publics, ainsi que pour deux mandats d'accompagnement au renouvellement des deux machines, comme décrits dans le présent préavis;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 368'000.00 TTC au maximum;
- de couvrir le tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 87 OUI, 1 NON, 2 ABSTENTIONS.**

#### 7.2 Sur le préavis No 24/2025 relatif au budget 2026 de la Communauté Intercom-

**munale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).**

**M. Yanick Hess (PLR)**, président-rapporteur n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention annuelle traditionnelle pour la CIEHL et plus tard le FCR, je souhaite qu'à l'avenir une proposition soit discutée, même si je ne vois pas toujours des demandes, que ce budget de la CIEHL passe à CHF 6.- par habitant pour des projets plus grands et qu'un glissement se fasse du FCR, qui n'a pas de rapport direct, en enlevant CHF 1.- au FCR.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers:

- d'adopter le budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 87 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION.**

#### 7.3 Sur le préavis No 28/2025 relatif au budget ordinaire pour 2026. (Rapp Mme Laurence Sierro).

**Mme Laurence Sierro (PLR)**, présidente-rapporteuse n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe décroissance alternatives n'est pas entièrement satisfait de ce budget trop peu ambitieux écologiquement et trop peu ambitieux socialement. Vous l'entendez, comme vous, nous sommes en campagne.

Ce que nous nous demandons par contre, c'est si le PLR, porté par les coupes cantonales, essaiera une année de plus de refuser le budget sans avoir le cran de dire qu'il veut couper dans les salaires, voire couper dans les ser-

vices fournis à la population, mais on espère que ce n'est pas le cas.

Si vous avez des propositions à faire, nous espérons que vous le ferez en déposant des motions et postulats.

Nous vous invitons à soutenir ce budget. Merci pour votre attention.

#### M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En tant que chef de groupe PLR j'ai logiquement été missionné de donner l'avis général au sujet de ce budget. Croyez-moi cela n'a pas été facile de préparer cette intervention puisqu'à chaque début de paragraphe je me surprenais à reprendre mots pour mots mon intervention de décembre 2024.

Ce n'est pas vraiment un hasard, l'an dernier j'ai dit: «*soyons capables de dire stop à cette fuite en avant et à l'augmentation déraisonnée de nos charges*». Je pourrais volontiers vous le répéter cette année.

J'ai aussi dit: «*ayons la sagesse de suivre un principe basique qui veut qu'on ne peut dépenser que l'argent que nous avons su gagner*.» et je pourrais volontiers vous le répéter cette année etc.

*Affichage à l'écran de l'annexe 4 du rapport COFIN.*

Voici trois ans de suite que le PLR et ses commissaires à la COFIN s'opposent majoritairement au budget présenté et constatent avec effroi l'envol régulier des charges de notre commune.

90 millions en 2022, 106 millions en 2026, alors que les entrées stagnent dangereusement. Je pense que, visuellement, le graphique que vous connaissez déjà n'a pas besoin de commentaires supplémentaires.

Sur les successions et donations pour couvrir les charges de fonctionnement a déjà été vivement critiqué à plusieurs reprises, que fera-t-on lorsque ces entrées volatiles, sur lesquelles nous n'avons strictement aucune prise, ne se concrétiseront pas? Que sera notre marge d'autofinancement sans ces recettes?

Au sujet de la marge d'autofinancement, même telle que présentée dans le budget 2026, ne devrait-elle pas raisonnablement nous permettre de couvrir nos investissements moyens à venir, autrement dit, ne devrait-elle pas se situer au-delà des 10 millions?

Au-delà de ces problématiques, connues et malheureusement répétées, voilà que nous préle-

vons quelques millions supplémentaires sur nos fonds de réserve, avec, comme conséquence logique d'adoucir la perte présentée au budget 2026.

A ce sujet, proposons une transparence totale à notre population et acceptons les deux amendements à venir.

Les recettes extraordinaires, au sens premier du terme, d'utilisation des fonds de réserve et, malgré tout ceci, une perte de près de 4,5 millions et d'une marge d'autofinancement bien loin de la réalité de nos besoins, démontre bien le grand écart dans lequel nous nous trouvons et le fossé qui se creuse d'année en année, entre charges et recettes.

La situation est alarmante et le besoin est clair. Nous devons être capables d'analyser nos besoins et notre fonctionnement avec un esprit critique et des remises en question profondes et objectives, faire des choix, des arbitrages: zut, je recommence, cela aussi je l'ai dit l'année passée.

Seulement changer la mentalité de l'analyse des tâches n'est malheureusement pas de notre ressort, c'est la raison pour laquelle nous ne proposons pas d'amendement autre que ceux évoqués précédemment, car nous ne nous satisferons en aucun cas d'économies de bout de chandelles ou de nous voir opposer l'argument de cogestion dans le cas d'amendements aux effets plus ambitieux. Vous l'aurez compris, aucun des membres du groupe PLR ne soutiendra ce budget et notre ambition pour stopper cette hémorragie passe et passera par le dépôt de postulats et motions en cours et à venir, pour le plus grand bonheur de M. Talon. Je vous remercie pour votre attention.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous allons revenir sur les faits par rapport à ce budget, il faut rappeler que le budget de cette commune donne quelques indices sur la santé financière de la commune. Quelques indices seulement, puisqu'il est toujours à mettre en regard de la situation des comptes de notre commune, sur lesquels je reviendrai dans quelques instants.

A Montreux, l'évolution des charges n'a rien de différent des autres communes, elle se justifie notamment par une reprise post-COVID, par un contexte économique incertain, mais aussi pour d'autres raisons, par exemple celle d'adapter l'administration aux besoins et au maintien des services publics. Ce Conseil l'a appuyé plusieurs

# GLOBE

MANAGEMENT  
EVENTS & CONSULTING

**MYRIAM DAFFLON**

CONSULTANT  
PROMOTEUR ÉCONOMIQUE

M +41 79 343 48 78  
BLUEWORLD@BLUEWIN.CH

GLOBE 11  
MANAGEMENT EVENTS & CONSULTING  
ROUTE D'ANZÈRE 55  
CH-1972 ANZÈRE (VS)



**AU SERVICE DE VOS FAÇADES**

1816 Chailly-Montreux - 021 964 20 19 - www.kenitex.ch

# AXIHOME<sup>®</sup>

*Votre projet immobilier,  
notre passion.*

Rte des Deux-Villages 47 - 1806 Saint-Légier  
Tél.: 021 943 49 90 - Mail: info@axihome.ch

**beMaxi SA**  
Entreprise Générale de Construction

**Nous valorisons et achetons  
vos terrains pour: bâtiments, villas,  
plan de quartier...**

**Pour toutes régions.**

**À NOS FRAIS !**

Grand-Rue 92  
C.P. 1526  
1820 Montreux 1



Bureau : +41 (0)21 966 55 65  
Fax : +41 (0)21 966 55 69  
E-mail : info@bemax-sa.ch

# SORRENTINO

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage



Buderus  
technique de chauffage SA

**MONTREUX - SAINT-LÉGIER**

021 943 23 41

079 321 01 01

sorrentinosa@sunrise.ch





Votre imprimeur **éco-responsable** sur la Riviera et dans Chablais

à Renens, Aigle et sur [pcl.ch](http://pcl.ch)

Joignez-vous à notre démarche durable!



Comptabilité | TVA | Facturation  
Salaire | Fiscalité | Audit  
Création d'entreprise

Au service des entreprises et des particuliers depuis 20 ans.  
Contactez-nous!

+41 21 961 11 46

info@fiduciaire-antoniadis.ch



**BRAVATA**<sup>SA</sup>

| Plâtrerie | Peinture | Isolation

Ch. de Praz Roussy 2  
1032 Romanel-sur-Lausanne  
Tél. 021 922 24 58  
Fax 021 922 24 59

**Carrosserie du Crêt SA**

Peinture au four / Marbre universel Celette



**HALIL HEBIBI**  
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36  
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch



ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 - 1844 Villeneuve  
021/968.20.68 - info@glappeysa.ch

**Metal Assistance SA**

Portes de garage – Abri PC  
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve

Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: [info@metalassistance.com](mailto:info@metalassistance.com)

[www.metalassistance.com](http://www.metalassistance.com)

L.T. Peinture | Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3  
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

[info@ltpainture.ch](mailto:info@ltpainture.ch)  
[www.ltpainture.ch](http://www.ltpainture.ch)



Official Partner

**Alexandre GOUMAZ**

Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux

Avenue du Casino 50

1820 Montreux

Mobile: 079 212 70 54

Courriel: [alexandre.goumaz@bluewin.ch](mailto:alexandre.goumaz@bluewin.ch)

MONTREUX

# JULIEN VOLET SA

SERVICES IMMOBILIERS - REAL ESTATE SERVICES



10 ANS D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT À  
VOS CÔTÉS (2016-2026)

WWW.JULIENVOLET.CH

**Electro'Dep** Sàrl  
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION  
TOUTES MARQUES**

**Astrit Demaj**  
Gérant

**079 446 07 07**

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux  
info@electrodep.ch  
www.electrodep.ch

## PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux

**Nicola lamartino**  
Tél. +41 21 963 13 14  
www.pneu-montreux.ch

Votre spécialiste automobile  
et en pneumatique  
au cœur de la Riviera



**Perréaz**  
Paysagiste  
Entretien d'immeuble  
www: prodirectories.net/perreazpaysagiste

Nettoyage de votre véhicule **AU RATON LAVEUR**

**Nouveau à  
Chailly-Montreux**  
Lavage de votre  
voiture.



Dès  
50.-

&  
On vous prête  
une voiture  
gratuitement

Intérieur et extérieur  
Sur rendez-vous au  
021 964 31 91

Rte des Châtaigners 3  
1816 Chailly-Montreux  
\*Véhicules spéciaux  
et très sales tarif sur devis



fois et notamment dans un vote récent, puisque ce Conseil a très largement, si ce n'est à l'unanimité, voté la réorganisation du service de l'urbanisme pour lui permettre de simplement répondre à ses missions fondamentales et cela fait évoluer un budget.

Les dernières années, la Municipalité, avec le soutien du Conseil communal, a fait en sorte d'éviter que le salaire réel du personnel communal ne baisse, en raison d'une inflation galopante qui touche au pouvoir d'achat.

Je profite, car ce sera en écho avec l'intervention de M. Roch, pour corriger ou évoquer trois éléments que nous lisons dans le rapport ou que nous entendons depuis plusieurs années.

1. Cette fameuse annexe 4 qui a été montrée précédemment et qui a été réalisée par un commissaire, présente une erreur. Dans l'annexe nous pouvons lire, en gros, que l'impôt sur les successions et donations n'est pas considéré comme une recette récurrente de cette commune, or, l'impôt sur les donations et successions, aussi fluctuant soit-il, est une recette récurrente pour notre commune. C'est un impôt conjoncturel, mais c'est une recette récurrente et, puisqu'elle revient chaque année, il est tout à fait normal que la Municipalité la prenne en compte dans son évaluation du budget, c'est ce que l'on appelle de la gestion prudente.
2. A celles et ceux qui seraient tentés de dire que la commune aurait augmenté le salaire du personnel communal ces dernières années, j'aimerais leur rappeler que c'est faux, puisque la seule chose que la commune a fait, c'est adapter les salaires à l'augmentation du coût de la vie.
3. Enfin puisque M. Roch en parlait aussi, la marge d'autofinancement n'a jamais été aussi bonne, cela a été évoqué par le chef du service des finances pendant la séance de la COFIN, puisque, par rapport aux deux législatures précédentes, la marge d'autofinancement n'a jamais été aussi élevée et elle permet de couvrir un certain nombre d'investissements de notre commune.

Compte tenu de ces éléments chers et chers Collègues et étant donné, incontestablement, que la gestion financière de la commune est rigoureuse, le groupe socialiste vous invite à soutenir le budget 2026 tel que présenté par la Municipalité.

### Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Comme exprimé presque chaque année, beaucoup d'heures et peut-être pas assez sont consacrées aux entrées et dépenses du ménage communal. Par les temps qui courent, aux revendications de toutes parts et de tous partis, je voudrais exprimer mon point de vue, un budget n'est pas une «histoire de partis», mais tout simplement de l'argent que nous avons, ou espérons recevoir, pour gérer les dépenses communales.

Le budget de cette année présente une marge d'autofinancement positive, mais qui ne le serait pas si nous n'avions pas inscrit ce legs de 3,8 millions dont notre commune bénéficiera en 2026. Le légataire a émis des vœux que nous devons respecter, ce qui est légitime lorsque l'on est généreux et offrons de l'argent à une commune.

Le groupe UDC comprend que nous ne pouvons pas supprimer certaines subventions, mais nous devons nous appliquer à ne pas prendre chaque subvention comme acquise. Nous ne pouvons peut-être pas toujours jouer aux enfants gâtés!

Je profite encore de ma prise de parole pour remercier la Présidente de la COFIN, ainsi que chaque participant, pour le respect et les échanges lors des séances de commission.

### M. Henri Rollier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Pilloud a parlé de l'adaptation des services publics avec des tâches nouvelles, effectivement les tâches de la commune sont en perpétuelle évolution, personne ne le conteste, mais à ma connaissance la Municipalité n'a pas engagé de réflexion sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines. Cet outil permettrait d'avoir les idées claires en la matière et d'éviter l'inflation des salaires que nous connaissons depuis quelques années. Cela permettrait de fixer des priorités dans l'engagement du personnel, pour répondre aux nouvelles tâches de la commune, en tenant compte des progrès technologiques, par exemple l'arrivée des intelligences artificielles qui simplifieront certaines tâches et qui modifieront en profondeur la manière de travailler des employés communaux. Je regrette donc cette absence de vision et cela m'empêchera d'accepter ce budget en l'état.

### M. Romain Moracchini-Villard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Je souhaite simplement compléter les propos de mon collègue M. Pilloud, afin d'amener des informations complémentaires notamment sur la marge d'autofinancement.

M. Roch a oublié de mentionner par rapport à ses interventions passées, c'est le fait que nous puissions piloter une Municipalité comme une entreprise, ce qui n'est pas possible évidemment.

Dans ce sens, en séance de commission des finances, la Municipalité, par la voie de son service des finances, l'a rappelé clairement : une marge d'autofinancement positive suffit dans le cadre d'un budget prudent.

En effet, une commune ne se pilotant pas comme une entreprise privée dont l'horizon est la rentabilité annuelle, l'équilibre ne s'apprécie pas sur un seul exercice, mais sur un cycle long d'investissements et de recettes. Les écarts à court terme sont absorbés par l'emprunt et régulièrement compensés par des comptes effectifs meilleurs que prévu, ce qui a été systématique ces dernières années. Et les faits sont là: sur l'ensemble de la législature, les comptes ont toujours été positifs. Au fond, ce débat sur le budget 2026 dépasse largement une discussion de pourcentages ou de lignes comptables. C'est un débat profondément idéologique, qui pose une question simple mais fondamentale: quelle commune voulons-nous pour demain? Une commune qui s'affaiblit au nom d'une rigueur de façade, ou une commune qui investit avec discernement, qui anticipe et qui se donne les moyens d'exercer pleinement ses missions? Le budget qui nous est soumis apporte une réponse claire à cette question. C'est sur cette base-là que le groupe des Vert-e-s soutiendra ce budget, et je vous invite à en faire de même.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après l'écoute de ce qui vient d'être dit, je souhaite être bref et rappeler quelques propos déjà tenus en novembre dernier lors du dépôt du budget et rappeler quelques chiffres.

Sur les trois derniers exercices comptables bouclés, 2022, 2023 et 2024, ce sont plus de 9 millions de bénéfices qui se sont accumulés dans les comptes communaux. A cette seule lec-

ture, il me paraît opportun de ne pas crier à l'endettement multiple de la commune ou à une prochaine faillite, de prendre les choses avec un petit peu de recul et de raison. Celles et ceux qui me côtoient, dans d'autres domaines que la politique, savent le métier que j'exerce et les responsabilités, notamment économiques et financières, que je peux porter. Je vous le dis sans détour, si la situation économique et financière de la commune était si mauvaise que certains veulent la dépeindre, je serais le premier à en être inquiet. Aujourd'hui nous pouvons le rappeler, sur les trois exercices comptables bouclés, ce sont 9 millions qui se sont accumulés, dans les comptes de la commune, il me semble que c'était un rappel nécessaire au vu de l'alarmisme de certains.

### Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite juste répondre à ce qui vient d'être dit par rapport au personnel. Il y a un diagnostic organisationnel qui a été ordonné par la Municipalité et qui a duré plusieurs mois. Ce dernier a été fait par la société MBD qui est passée dans chaque service, pour analyser chaque tâche. Un travail considérable a été effectué pour arriver à la conclusion que nous avons juste le personnel nécessaire à l'accomplissement des tâches qui sont les nôtres. Non, notre personnel n'est pas sous occupé, c'est ce à quoi conclut MBD et non nous n'avons pas trop de personnel pour remplir les tâches qui sont les nôtres.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'entends tout le monde de gauche et de droite, j'appuie évidemment les propos de Messieurs Rollier et Roch. Ce qui me dérange, c'est la manière dont cette commune gère ses charges, les chiffres sont positifs, il y a une marge d'autofinancement, mais si je prends les legs ou les dons, je pourrais sortir une boutade, en disant que l'on ne meurt qu'une fois. Compter sur des dons, même s'ils sont conjoncturels comme le dit M. Pilloud, ce n'est pas une bonne pratique et même si, à l'avenir, il y en aura certainement encore d'autres, il faudrait faire comme s'ils n'existent pas pour avoir une gestion saine. Les gens parlent moins souvent volontiers des charges sociales, ou des charges culturelles et lorsque nous proposons certains amendements ou réductions sur des aides, notamment l'aide communale, comme je l'ai fait, alors là, il n'y a plus per-

sonne au guichet, malgré des calculs et des preuves et des demandes de règlements. Pareil pour le social, je peux le dire avec mon travail à la COGEST, lorsque j'ai rapporté sur la bibliothèque en mettant le point sur certains rendements de certaines réunions, là aussi tout le monde, et majoritairement la gauche vent debout, on ne touche à rien. Les chiffres sont relativement bons, la commune fonctionne, mais dans son état d'esprit, elle ne fonctionne pas comme une commune qui va vers le beau et à mon avis, si nous continuons comme cela, de la Perle de la Riviera, dans quelques années, il ne restera plus que l'huile.

### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Difficile de s'exprimer après d'aussi «belles» images, mais je vais quand même essayer. Dans tout ce qui a été dit, mais nous y reviendrons, j'aimerais quand même évoquer le tableau qui a été affiché, car, effectivement, dans ce dernier, on ne reprend pas l'impôt sur les donations et les successions qui, certes, à Montreux, est très fluctuant, mais si vous examinez toutes les autres communes, il est plus constant. Il n'est aucunement tenu compte de cette constance-là dans le tableau. Petite déception, puisque vous dépeignez un avenir sombre pour Montreux: il me semble que nous avons investi plusieurs dizaines de millions de francs dans un outil que nous appelons le Centre des Congrès ou le 2m2c, selon si nous sommes plus ou moins local et que nous nous souvenons de cet acronyme. Vous êtes en train de nous dire que nous n'aurions pas dû investir? Maintenant, l'économie montreuusienne aura ce nouvel outil et les perspectives sont plutôt bonnes, mais, là aussi, le tableau n'en tient pas compte. Je rejoins aussi les propos de Mme Genier concernant le personnel et je reviendrai ponctuellement, en cours de débat, sur les amendements ou des questions sur différents points. J'ai quand même une interrogation par rapport à l'intervention de M. Roch, qui dit reprendre ses propos de l'année passée. Mais l'année passée, vous avez fait une intervention sur le budget et les comptes vont être positifs. Nous l'avons annoncé en commission et cela ne semble pas avoir ébranlé les interventions faites année après année et qui sont toujours les mêmes et aboutissent toujours à la même conclusion, c'est-à-dire que vous refusez le budget. Vous l'avez déjà annoncé, mais en fait, au final, les comptes sont positifs et je relève que, de cette répétition, vous ne vous en lassez pas.

La parole n'est plus demandée pour la discussion générale est close.

**M. le Président** ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 1 – Administration générale pages 23 à 36  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 2 - Finances, pages 37 à 41 La discussion est ouverte.

### page 40 - Amendement N°2 déposé en CoFin:

Réduction du compte 220.4809 Prélèvements sur autres fonds de réserve actuellement de CHF 5'280'666 à CHF 3'110'000, soit une baisse de CHF 2'170'666.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste ne soutiendra ni cet amendement déposé en commission des finances, ni celui qui sera redéposé tout à l'heure, relatifs à l'utilisation des fonds de réserve.

Cette pratique est courante dans le budget communal depuis de nombreuses années et permet de lisser les effets économiques conjoncturels. Dans le cas du présent budget, cette mesure permet, par exemple, de maintenir le niveau des services publics, tout en continuant d'investir dans l'économie locale et en soutien à la réouverture du Centre des Congrès.

De plus, l'introduction future de MCH2 permettra toujours l'utilisation de fonds, certes sous une forme différente, mais avec une finalité identique.

Pour utiliser des fonds, il convient bien entendu de les renflouer, lorsque la situation des comptes le permet. C'est ce à quoi notre Municipalité s'emploie depuis 4 ans et avec succès. Nous estimons dès lors ces deux amendements inutiles et les refuserons, en vous invitant à en faire de même. Merci de votre attention.

### Amendement N°2 déposé en CoFin:

Réduction du compte 220.4809 Prélèvements sur autres fonds de réserve actuellement de CHF 5'280'666 à CHF 3'110'000, soit une baisse de CHF 2'170'666.

### VOTE l'amendement est refusé par 45 NON, 41 OUI, 5 ABSTENTIONS

### Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je redépose l'amendement qui a été refusé pour les raisons qui

ont été notées en page 13 dans le rapport de la COFIN. Je souhaite rappeler ce qui a été dit en commission, c'est qu'il s'agit de la deuxième année consécutive que ce prélèvement identique de 2 millions sur le fonds de réserve de péréquation est proposé, sous prétexte qu'il ne serait pas utilisé dans les comptes 2025, alors même que ceux-ci n'ont été ni présentés, ni approuvés. Je considère cette pratique comme un artifice comptable consistant à inscrire une deuxième fois le même revenu.

### p.40 - amendement N° 3 redéposé par Mme Bibiana Streicher:

«Réduction du compte 220.4801 Prélèvements sur fonds de réserve actuellement de CHF 2'011'106 à un montant de CHF 0, soit une baisse de CHF 2'011'106 des revenus par prélèvement sur fonds pour le budget 2026.»

### VOTE l'amendement est refusé par 45 NON, 42 OUI, 4 ABSTENTIONS

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Chapitre 3 - Domaines et bâtiments, pages 42 à 55

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4 - Travaux, pages 56 à 70

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5 - Instruction publique et cultes, pages 71 à 76

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6 - Police: pages 77 à 80

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7 - Sécurité sociale, pages 81 à 85

La discussion est ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Chapitre 8 - Services industriels, pages à 86 à 88

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8 – Services industriels ouverte.

### Amendement N°1 de la Municipalité:

Compte 802.3012 Salaires auxiliaires: CHF 0 au lieu de CHF 81'000. Compte 802.3013 Personnel en formation : CHF 56'400 au lieu de CHF 0.

### VOTE l'amendement est accepté par 84 OUI, 2 NON, 3 ABSTENTIONS

### M. le Président

Nous sommes au terme de ce passage en revue des chapitres, une prise de parole est-elle encore demandée?

Si ce n'est pas le cas, Mme la Présidente de la commission des finances, je vous prie de bien vouloir lire les conclusions du rapport.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à la majorité de ses membres que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 28/2025 de la Municipalité du 9 octobre 2025 au Conseil communal relatif au budget ordinaire pour 2026,

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire, DECIDE

1. D'approuver le budget communal ordinaire tel qu'amendé pour 2026.

### Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 48 OUI, 29 NON, et 14 ABSTENTIONS.

**7.4 Sur le préavis No 29/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de l'agrandissement des locaux des archives communales sis rue Alexandre-Vinet 8 à Clarens. (Rapp. M. Olivier Blanc).**

**M. Olivier Blanc (VER)**, président-rapporteur n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

### M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, nous tenons à remercier la Municipalité et les services concernés pour l'ensemble des informations communiquées, ainsi que le président de la commission pour la qualité et la rapidité de délivrance du rapport.

La brève visite des archives communales, qui a précédé la séance de commission, nous a permis de constater la bonne tenue des locaux, la diversité des

# VENEZ TESTER VOS AIDES AUDITIVES GRATUITEMENT\*



\* Voir conditions en magasin.

**PRENEZ RENDEZ-VOUS DANS NOTRE MAGASIN**

**ALAINAFFLELOU**  
*Acousticien*

**MONTREUX**  
Grand-rue 42  
Tél. 021 963 43 43

# BARRIÈRE CASINO

A photograph of two young women with long dark hair, smiling and looking down at a casino table. The woman on the right is holding a small object, possibly a card or chip. The background is dark with some blurred lights.

**TOUT  
SE JOUE  
ICI**

**MACHINES À SOUS — JEUX DE TABLE — RESTAURATION — JEUX D'ARCADE — SPECTACLES**

**MONTREUX**

**18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.  
IMAGE NON CONTRACTUELLE. GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS.  
JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME)**

# BARRIÈRE CASINO

**NOUVEL  
ESPACE**



# LUCKY ARENA

**JEUX D'ARCADE, RESTAURATION  
ET DIVERTISSEMENT**



**TOUT SE JOUE ICI**

**MONTREUX**

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.  
IMAGE NON CONTRACTUELLE. GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS.  
JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME)

fonds stockés et les avantages du projet d'agrandissement.

Cela étant, nous tenons à souligner ici quelques informations qui interpellent.

À l'inauguration du bâtiment, en janvier 2000, la commune de Montreux disposait de 1'000 mètres linéaires d'archives couvrant une période de 8 siècles d'histoire.

20 ans plus tard seulement, cette quantité a triplé.

À ce rythme, il faudra 2 étages supplémentaires au bâtiment dans 20 ans.

Chacun comprendra que cette augmentation exponentielle des archives communales n'est pas durable.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une réflexion plus globale soit entreprise afin de limiter au maximum l'inflation des archives communales.

Une sélection plus exigeante des documents entrants, l'utilisation de formats plus compacts et numériques ainsi que des procédures de réévaluation doivent pouvoir contribuer à prolonger la durabilité des archives communales.

Nous nous réservons le droit de déposer un objet, afin que ces vœux ne restent pas sans réponse. Merci pour votre attention.

### M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Investir pour continuer d'empiler des archives communales pour quelle rentabilité?

Plus fondamentalement cette question en appelle une autre, à quoi, à qui servent toutes ces archives décrites dans le rapport?

Pour répondre et pour démontrer à quelle point nos contemporains, notre société manifeste des symptômes d'Alzheimer posons la simple question:

Quel rapport y a-t-il entre l'an 2025 et le Marché de Noël de Montreux? ... le rapport est simple: Le 1er Noël s'est déroulé il y a 2025 ans environ.

Comment le sait-on? Nous sommes bien en 2025 après Jésus-Christ selon la tradition (à 5 ou 6 ans près) l'évangéliste Luc, historien et chroniqueur situe l'événement dès son ch. 2. de l'évangile

"En ce temps-là, l'empereur Auguste donna l'ordre de recenser tous les habitants de l'empire romain. Ce recensement, le pre-

mier, eut lieu alors que Quirinius était gouverneur de la province de Syrie. Tout le monde allait se faire enregistrer chacun dans sa ville d'origine.

Joseph, lui aussi, partit de Nazareth, un bourg de Galilée pour se rendre en Judée à Bethléhem où est né le roi David. En effet il était lui-même un descendant de David.

Ce recensement avait pour objectif de faciliter la collecte des impôts.

Du coup, Jésus fut enregistré dans l'histoire de son temps.

Plus tard, en 313 l'empire romain, devenu chrétien sous le règne de l'Empereur Constantin, se mit à compter désormais les années depuis la naissance du Christ, estimée à l'aide de la date du recensement.

Or, ce recensement, nous n'en avons pas retrouvé la trace à part cette citation, cela pose un problème des archives romaines.

La fonction première des archives répond à une injonction répétée moult fois dans les écritures, qui est:

Souviens-toi, rappelle-toi! N'oublie pas! Le commandement de mémoire!

Un commandement qui prend tout son sens, quand vient le temps du vieillissement.

Et dans une société en pleine mutation, à l'heure de la révolution numérique si performante, mais si fragile aussi; si facilitatrice pour moult tâches, mais qui supprime notre utilisation de notre mémoire propre, combien est nécessaire pour une société d'archiver et de conserver de façon physique et durable, les lois, les événements, les décisions, les circonstances qui la font évoluer et l'histoire des individus qui la composent.

Les critères établis pour archiver tel ou tel document, photo, adéquats, pour éviter de tout garder.

Une bonne mémoire doit savoir trier et garder ce qui est utile et porteur d'avenir. Et le projet qui nous est soumis est vraiment:

1. nécessaire pour continuer d'archiver avec soin.
2. adéquat, en utilisant l'espace indiqué à disposition.
3. point trop onéreux, vu le contexte d'expansion utilisant un espace voisin libre de toute attribution.

Alors c'est avec conviction que DA soutiendra ce projet d'extension des archives communales, afin que la mémoire de Montreux ne se perde pas.

### Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers collègues,

Lors de notre assermentation, nous avons, tous autant que nous sommes, promis de «veiller à la conservation des biens communaux.» Or, c'est justement de la saturation de nos archives qu'il est question aujourd'hui. Leur volume a presque quadruplé en vingt ans et cette croissance va se poursuivre.

Par ailleurs, au cœur de cette responsabilité légale, il y a notre patrimoine. Et sur cet aspect, nous avons une grande chance, puisque Montreux possède des archives extraordinaires, issues de collections publiques comme privées. Des archives du Montreux Jazz Festival, mondialement reconnues, mais aussi – et peut-être surtout – celles de nos villes et villages, gardiennes de l'identité montreu-sienne. Il y a encore celles de notre administration, de notre Conseil communal, de nos commerçants, et j'en passe. En bref, il s'agit de la mémoire de Montreux et de ses habitantes et habitants. Ce patrimoine mérite d'être conservé et pour cela, il faut des infrastructures adaptées, au risque d'une dégradation progressive de ces documents.

Le groupe PS soutiendra donc à l'unanimité ce préavis et invite l'ensemble de notre Conseil à en faire de même. Je vous remercie.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite répondre à mes préopinants, je déplore qu'une fois de plus, au lieu de s'attacher à ce qui a été dit, à l'opportunité de cette étude, la somme qui va être engagée et la manière de le faire, que la gauche encore une fois vienne en disant «vous voulez supprimer la mémoire, on ne peut pas faire sans archives». Evidemment que nous ne pouvons pas faire sans archives, c'est légal, personne ici ne conteste qu'il nous faut des archives, c'est la manière de nous présenter le projet qui est contesté.

Le groupe UDC ne votera pas les conclusions de ce préavis. Nous ne remettons pas en cause le rôle des archives, ni leur mission, par contre nous relevons que le projet repose sur une méthode, un site et une approche de conservation qui soulèvent de sérieuses réserves.

La Municipalité demande un crédit de 470'000 Fr. pour une étude visant à agrandir les locaux des archives à la rue Alexandre-Vinet 8, au Collège de Vinet. Ce

site est ancien, fortement contraint sur le plan structurel, et déjà largement sollicité par des usages scolaires. Des épisodes de déprédations ont de plus été signalés à plusieurs reprises dans le périmètre du collège par le passé.

Il faut se demander s'il est réellement indiqué de concentrer encore davantage, dans cet environnement, des archives physiques sensibles et de valeur. De plus, si un projet d'agrandissement du site du collège devait un jour être envisagé, l'extension des locaux aura d'ores et déjà empiété sur les volumes disponibles.

Ce montant n'est pas anodin. Une telle étude engage politiquement la suite et crée un effet d'entonnoir vers une option unique. Pourtant, aucune analyse comparative sérieuse avec d'autres parcelles possibles, par exemple sur la parcelle Held, n'est proposée au Conseil à ce stade. Nous sommes donc appelés à nous prononcer sur une étude coûteuse, alors même que d'autres options foncières pourraient offrir des conditions plus adaptées pour un équipement technique de ce type.

Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer clairement deux réalités fondamentalement différentes: d'un côté, les documents administratifs soumis à des obligations de conservation, indispensables à la sécurité du droit, à la transparence et à la continuité de l'action publique, et de l'autre, les objets physiques patrimoniaux ou historiques, souvent issus de dons faits à la commune, et qui relèvent davantage d'une logique de mémoire, de patrimoine et de valorisation culturelle.

Ces deux catégories n'obéissent pas aux mêmes contraintes, aux mêmes besoins en surface et aux mêmes logiques de conservation.

À force d'accumuler sans tri ni hiérarchie, la commune entretient une véritable «accumulite aigüe», comparable au comportement de hamsters stockant sans limite. Une diffusion permanente d'objets historiques dans les bâtiments communaux, dans les écoles, les halls, les guichets ou les lieux publics permettrait au contraire de réduire la pression sur les surfaces de stockage, tout en valorisant immédiatement le patrimoine auprès de la population.

Notez que de nombreux objets conservés proviennent de dons, et que tous n'ont pas la même valeur historique ou patrimoniale. La question du tri réel des objets, y compris celle des objets de moindre valeur, ainsi que la piste de ventes ciblées, doivent pouvoir être posées sans tabou.

Enfin, la digitalisation devrait être engagée de manière beaucoup

plus ambitieuse pour tout ce qui est techniquement possible comme par exemple les documents, plans, photographies, dossiers administratifs, etc. Réduire d'abord les volumes physiques par le numérique constitue un préalable logique et raisonnable, avant tout investissement lourd dans de nouveaux murs.

Dans ces conditions, lancer aujourd'hui une étude coûteuse, orientée vers un seul site, sans véritable stratégie globale sur le foncier, le tri, la valorisation patrimoniale et la digitalisation paraît prématuré.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC ne votera pas les conclusions de ce préavis et invite ce Conseil à en faire de même.

#### M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et les Verts soutiendront ce préavis. Ce dernier répond à une problématique simple mais urgente: le taux d'occupation des locaux des archives communales atteint bientôt les 100%.

Bien que l'impact financier de ce projet puisse paraître conséquent en première lecture, il est important de rappeler que l'agrandissement des locaux prévu couvrira les besoins en stockage d'archives jusqu'à l'horizon 2060. Ainsi le coût total du projet, qui est estimé à environ 4 millions de francs, en comptant les 470'000 francs du crédit d'étude sur lequel nous votons ce soir, représente un investissement pour les 35 prochaines années.

Finalement, rappelons que les archives de Montreux constituent le socle du riche patrimoine historique et culturel de notre commune, et plus largement de notre région. En investissant pour nos archives, nous défendons notre passé et notre identité montreu-sienne.

Je vous remercie.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets d'intervenir brièvement pour revenir sur les propos du PLR et de l'UDC, pour dire que la Municipalité partage tout à fait ces préoccupations sur le fait qu'il faut trier avant d'archiver. Cela a été bien expliqué en commission. Un effort est fait depuis plusieurs années, et vous pouvez en apprendre plus notamment dans le cadre des rapports de la COGEST, qui a posé plusieurs fois la question. Il est donc vrai que si nous devons respecter la loi, nous devons le faire au mieux

et cela implique un tri à la source. Ce tri est fait, mais il n'empêche pas qu'année après année, nous devons stocker de plus en plus de documents, certains peu intéressants, d'autres passionnants, par exemple les PV des séances du Conseil communal.

J'aimerais maintenant réagir aux propos de M. Tal Luder et aimerais répondre «Merci de vos remarques, je me réjouis d'en parler en commission», hélas la commission a déjà eu lieu. Nous n'avons pas pu présenter de comparaisons avec d'autres sites, expliquer pourquoi ces projets n'ont pas été retenus et pourquoi celui-ci est pertinent, parce que la question n'a pas été posée.

Nous n'allons pas refaire la discussion aujourd'hui, même si M. Luder peut encore expliquer pourquoi il n'a pas posé ses questions à la représentante de son parti ou à la commission. La commission aurait pu, selon la pratique les traiter.

Je souhaite simplement mettre en avant deux choses. Premièrement nous avons la chance d'avoir des archives qui peuvent à la fois répondre aux obligations légales et participer à une préservation de notre patrimoine villageois, culturel et historique grâce à des fonds d'archives privées réputées. Deuxièmement, nous pouvons accomplir ces deux missions et le projet que nous avons c'est de pouvoir continuer à le faire sur la durée, non pas dans des locaux vétustes, mais en profitant de volumes sous-occupés. Comme l'a dit M. Luder, il y a eu des déprédations, et nous pourrions répondre en occupant ses volumes. Je ne vais pas revenir sur toutes les questions, mais nous avons un projet qui est pertinent, des volumes mal ou pas utilisés, qui seront remplacés par des volumes valorisés pour plusieurs années et même plusieurs décennies pour accomplir au mieux les missions d'intérêt culturel et nos obligations légales. Je vous invite à accepter ce préavis et à aller de l'avant sur ce projet de crédit d'étude et nous espérons, qu'en toute logique, ensuite nous pourrions, dans le préavis de réalisation, répondre aux questions de M. Luder, malgré le fait que celles-ci ont été posées un peu tard.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Droit de réponse simple, M. Walther, je fais usage de mon droit de proposition illimité tel qu'il est disposé dans notre règlement, quand bon me semble, ce n'est pas parce qu'une commission donne un avis que je dois me taire et me fier à cet avis

et aller dans le même sens. En plénum il y a la plupart des décisions qui se prennent et ce n'est pas forcément la commission qui détermine l'avenir et le futur gravé dans le marbre des préavis. Parfois en lisant un rapport, nous réfléchissons plus tard parce que le temps passe vite, nous recevons beaucoup de travail et de volume à traiter, nous ne pouvons pas participer à toutes les commissions. Je fais de mon mieux, comme tous mes collègues, et parfois une bonne idée jaillit et c'est le moment de la proposer quand nous sommes en plénum et c'est maintenant. Merci.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement M. Luder vous avez tous les droits, dont celui de voter juste ou faux, pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Vous pouvez intervenir, revenir sur des points abordés ou déposer des amendements, etc. C'est une chance que vous avez et vous avez raison de bien en profiter. Je me permettrai néanmoins de faire une remarque, non pas sur le fait que vous donniez votre avis, mais sur le fait que vous posiez des questions en critiquant tant le préavis que la commission, comme quoi certains points n'ont pas été étudiés.

En effet, il y a une différence en disant en substance que «sur la base des travaux de la commission je constate que j'ai changé d'avis ou je fais telle réflexion», que de dire que le travail n'a pas été fait parce que vous n'avez pas étudié le dossier au bon moment et que les questions n'avaient pas été abordées avant d'être posées.

C'était sur ce plan-là que j'intervenais. Vous avez le droit de poser vos questions encore maintenant, tout comme nous avons le droit, la Municipalité ou la commission, de vous répondre que malheureusement ces questions ne pourront pas être abordées, car trop tardives en regard de nos procédures communes.

Cette fois, exceptionnellement, il y avait plus de jours que d'habitude entre le dépôt du préavis et la séance de commission, mais j'entends que nous avons toutes et tous beaucoup de travail en fin d'année. C'est regrettable, mais vous aurez maintenant plus de temps pour vous préparer pour le crédit de réalisation, si la majorité du Conseil communal ne vous suit pas dans votre refus. Vous aurez, le cas échéant, le temps de poser vos questions, de réfléchir et de voter en votre âme et conscience.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Olivier Blanc (VER)

En conclusion, c'est par sept oui et trois abstentions que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 29/2025 de la Municipalité du 9 octobre 2025 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.00 TTC au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de l'agrandissement des locaux des archives communales sis rue Alexandre -Vinet 8 à Clarens,

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de l'agrandissement des locaux des archives communales sis rue Alexandre-Vinet 8 à Clarens;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 58 OUI, 17 NON et 16 ABSTENTIONS.**

#### 7.5 Sur le préavis No 30/2025 relatif au budget 2026 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Pierre André Spahn).

M. Pierre André Spahn (PLR), président-rapporteur n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Peut-être qu'un jour je serai satisfait et j'arrêterai d'intervenir et je demanderai moi-même que nous augmentions la participation culturelle de chaque habitant. Le FCR, qui gère un budget de CHF 4 millions et qui demande CHF 47.— par habitant, il y a 82'000 habitants répertoriés ou comptés

pour le FCR, ce qui ne correspond pas à la CIEHL qui en compte 84'000, je ne sais pas d'où vient la différence. Le fonds cette année demande 1 franc de plus, nous passons à CHF 48, nous augmentons le fonds de CHF 82'800 et ce qui me dérange profondément dans les comptes, c'est qu'ils sont très succints. Nous avons un budget forfait de CHF 35'000 pour le gérer, ce qui, par rapport aux 4 millions semble raisonnable. Mais ce qui est moins raisonnable c'est que, à moins que cela ait changé, lorsque la commune qui préside le FCR reçoit, que les commissaires se réunissent et font leur travail, les petits fours et l'apéro qui suit soit payés par le budget de la commune qui a la présidence cette année-là. En tant qu'ancien Président du Conseil, j'ai reçu des factures qui ne concernaient aucune ligne budgétaire du Conseil communal et il m'a été dit que c'était pour la réception du FCR. Vous me connaissez, j'ai refusé les deux, ce qui a fait du foin. Mais je considère que ce n'est pas à Montreux, lorsqu'elle préside, de payer la réception d'un fonds qui gère CHF 4 millions de francs et qui demande déjà CHF 48.- à chaque habitant, en la reponctionnant une deuxième fois ce n'est pas normal c'est une gestion étrange. Je vous donne maintenant un exemple, imaginons que le FCR se réunisse 4 fois par année, voire 6 fois, il y a 25 commissaires, 50 invités, avec un budget de CHF 25 par personne - car ils méritent de «boire un coup» pour leur travail; eh bien, c'est CHF 4'000 ou 5'000 annuels de réception qui ne représenteraient que 0,1% du budget: je demande qu'ils soient inclus dans les comptes et non pas facturés à côté. En plus, ma proposition est tout à fait sociale, parce que, pour Chardonne ou une toute petite commune de 1'000 habitants qui reçoit, ou pour Montreux qui est une commune de 26'000 habitants, CHF 5'000.-, ce n'est pas la même chose et là, ce serait équitable car la commune pourrait offrir aux commissaires une réception de qualité pour le même prix qui serait inclus dans le budget de fonctionnement. Pour toutes ces raisons je voterai non à ce budget du FCR et j'invite tous ceux qui pensent comme moi, qu'ils n'ont qu'à inclure ces milliers de francs dans le budget et je serai content de voter non également.

#### M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour faire un petit calcul, quand il y a un tournus sur 9 communes, la commune de Montreux paie un neuvième, si vous faites passer par le budget, c'est 26'000 habitants sur 80'000, nous

sommes gagnants, dans la situation actuelle. Car la commune de Montreux participe une fois tous les 9 ans, si cela passe dans le budget cela passera en proportion du nombre d'habitants, 26'000 sur 80'000 c'est plus qu'un neuvième.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je n'insisterai pas, vous avez tort, les math fonctionnent mais cela dépend comment nous les appliquons. Moi je parle d'un budget fixe pour les réceptions pour chaque commune en disant il y a CHF 4'000 pour les frais de réception qui sont dans le forfait des CHF 35'000 où vous augmentez le forfait à CHF 40'000 et vous incluez les réceptions. Ce n'est pas à chaque commune de payer cela à côté, même si cela vient 1 année sur 9 sur leur palette, c'est cela ma proposition.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Pierre André Spahn (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers:

- d'adopter le budget 2026 du Fonds culturel Riviera.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 3 NON et 5 ABSTENTIONS**

## 8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**8.1 No 31/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.- TTC au maximum pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et pour la participation financière de la Commune de Montreux à la mise en conformité d'une conduite d'eau potable pour la défense incendie à la route des Narcisses. (Séance de commission le lundi 15 décembre 2025, à 19 h 00, à l'avenue de Belmont 25bis, salle «BLOC», à Montreux).**

Premier en liste (SOC): M. José Jorge  
Mmes Carole Clavadetscher, Tina Fattet

MM. Yahya Berhili, Hervé Devenoge, Jean-Marc Forclaz, Christian Fürst, Dominik Hunziker, Samuel Roch, Domenico Silleri

**M. le Président** ouvre la discussion.

#### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai deux questions pour la séance de commission, si j'ai bien compris en allant voir sur place, cela ne concerne qu'une seule villa, nous allons mettre un séparatif pour une seule villa? Je souhaite savoir où va cette eau, est-ce que cela va rejoindre des canalisations ou rejoindre une rivière?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

-

## 10 INTERPELLATION

**10.1 Réponse à l'interpellation de MM. Mathieu Ehinger et Olivier Raduljica intitulée «Fermeture du passage à niveau du sentier du Craux».**

#### M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses. Nous souhaitons toutefois apporter quelques précisions. Au point numéro 7 de sa réponse, la Municipalité propose la création d'un faux trottoir et le passage à 30km/heure de la vitesse maximale des véhicules sur le chemin de Chamby. Ces mesures sont illusoire, elles ne résoudre pas le problème au vu de la pente du chemin, voire dangereuses, car la peinture pourrait rendre ce chemin glissant. Autre point, lors de la séance organisée par la Municipalité, le MOB et les riverains, il a été convenu que les trains sortant de la gare en direction de Chamby siffleraient comme expliqué au point 8. Il avait également été convenu que le MOB et / ou la Municipalité informerait les riverains impactés par ces sifflements. A ce jour aucune communication n'a eu lieu, celle-ci est-elle toujours à l'ordre du jour?

Je vous remercie d'avance pour ces précisions.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour informer M. Ehinger, la proposition du point 7 du traçage de faux trottoir est une proposition, si elle devait se réaliser, cela se ferait en concertation avec les habitants et la Société des intérêts de Chernex. S'il n'y a pas de volonté du quartier, cela nous fait moins de travail... et dans ce cas, nous laisserons tomber cette mesure.

Quant à la question du point 8, de savoir comment les trains sifflent et l'information donnée aux riverains, nous avons convenu avec le MOB qu'ils feraient une communication au quartier. Nous allons relancer le MOB à ce propos et leur signaler qu'il y a une forte attente par rapport à l'information de ce nouveau mode de fonctionnement.

#### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, j'ai mes chèvres qui broutent le long de ce chemin, ce qui fait que je vais régulièrement là-bas. Les réponses de la Municipalité m'ont vraiment fait rire quand je les ai lues, car créer un faux trottoir alors que quand une voiture monte cette route, les gens sont obligés d'aller sur des parkings privés pour croiser, un faux trottoir ne servirait à rien.

Quand on mentionne le 30km/h, j'encourage les Municipaux à descendre cette route à 20km, où vous laissez le moteur sur le passage à niveau ou vous arrêtez sur le Denner, il faut arrêter de raconter des conneries, merci.

**M. le Président** merci M. Hunziker, je vous demanderai de formuler vos interventions avec des termes polis.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à M. Hunziker, concernant ce faux trottoir, il serait possible de rouler sur ladite bande jaune, cela ne réduit pas le gabarit de la route, mais cela permet de signaler les piétons.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**10.2 Réponse à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée «Sécurité piétonnière: mobilité douce et trottoirs fictifs à Brent, Fontanivent et Chailly».**

## Mme Susanne Lauber Fürst (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Un grand merci, le passage piétons à Brent a été réalisé la semaine dernière, nous sommes soulagés de ne pas devoir sauter comme des lapins à travers cette route pour ne pas nous faire écraser.

Nous attendons également avec beaucoup d'espoir que le cheminement piétonnier entre Chailly, Brent et Fontanivent se fasse tel que nous l'avons voté en 2021. C'est en effet suicidaire, aujourd'hui, de prendre la route la nuit sans protection, nous attendons la construction de ce chemin. En ce qui concerne le trottoir fictif à la route de Brent, je pense que vous ne priorisez pas assez certaines routes empruntées par les familles, les enfants, etc. le même problème se pose et nous reviendrons sur ce sujet ultérieurement. Déjà merci pour ce passage piétons c'est génial.

### 10.3 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Müller intitulée «Notre futur PACom sera-t-il équilibré et représentatif?».

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour les réponses, elles ne me satisfont pas toutes, je trouve qu'il y a un certain manque de transparence sur le fait de ne pas communiquer la liste du groupe citoyen, mais je comprends les motivations. Je souhaite ajouter que la Municipalité s'était engagée à transmettre cette liste et qu'elle a changé d'avis.

Concernant le fait que le résultat de l'atelier participatif d'octobre ne soit pas communiqué au Conseil communal, je pense que cela aurait pu être fait, mais ce n'est pas le souhait de la Municipalité. Concernant la séance spécifique dédiée au PACom, je pense toujours que ce serait quelque chose d'intéressant à faire, même si, légalement, il n'y a aucune obligation; ce serait intéressant de le faire en début de législature prochaine avec des nouveaux conseillers communaux qui n'auront aucune idée de quoi il s'agit et cela peut être intéressant d'embarquer le Conseil communal dans une séance spécifique, avec jetons de présences, pour expliquer la démarche et d'en prendre acte sans vote.

Pour le plan directeur communal des énergies et les autres études stratégiques, des études stratégiques sur: la biodiversité, la végétalisation urbaine, le plan climat ou encore les objectifs communaux

en matière de logement, cela fait beaucoup d'études. Je pense que c'est sûrement une bonne chose, maintenant j'attire l'attention de la Municipalité sur le fait que, à mon avis, on ne peut pas élaborer un PACom en se basant sur de nombreuses études qui ne sont pas soumises au Conseil communal ou qui ne sont pas présentées au Conseil communal. Je me réjouis que le plan directeur communal des énergies soit présenté prochainement.

Enfin, sur le dernier point, nous pouvons lire que l'adoption par le Conseil communal du PACom est prévu pour 2028, sous réserve d'une durée plus longue d'approbation des services cantonaux. Une approbation en 2028 cela veut dire avec les recours inévitables, que notre futur PACom n'entrera pas en force avant 2030, cela fera 10 ans, c'est long, mais j'ai l'impression que nous aurions pu aller plus vite.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En tant que grand amateur d'information, de ce qui concerne les listes, pétitions, et qui demande quoi, je souhaite savoir parmi les 32 citoyens de ce groupe, si certains ont accepté que leur nom soit divulgué? J'imagine que vous avez posé la question à tous, parce que 30 personnes, c'est raisonnable comme travail. Si nous parlons de l'Info, de transparence d'information, peut-être que certains ont dit que cela ne les dérangeait pas que leurs noms apparaissent et que l'on sache qui a participé à ce groupe secret, dans lequel on s'expose à des attaques sans fin si on fait partie de cette liste. Cela me paraît très dangereux d'y participer.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Luder je comprends votre envie, sauf erreur vous travaillez dans l'informatique et vous savez à quel point les données personnelles sont des informations sensibles. L savoir pourquoi des données personnelles doivent être stockées, par exemple dans des archives ou divulguées, par exemple sur la place publique. En l'occurrence, ici, il n'y a aucune raison objective pour connaître la liste de ces participants et la priorité doit être la préservation de la sphère privée. C'est pour cela que nous n'avons pas fait de sondage pour savoir lesquels voudraient ou non.

C'est une pesée d'intérêts que nous maintenons et confirmons. Chacune et chacun ici comprend qu'il est différent d'avoir un mandat public, comme le vôtre, par rapport à un engagement privé,

en qualité de citoyennes ou citoyens. C'est sur cette base là que la Municipalité a décidé de ne pas communiquer ces noms. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 11 AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU ET DIVERS

### 11.1 Réponse à la simple question de M. Yvon Welte relative à l'esplanade de Territet.

#### M. le Président

Je souhaite vous rappeler que les divers n'ont pas pour but d'intervenir a posteriori sur un objet traité plus tôt lors de la séance ou lors d'une séance précédente, je pense aux interpellations. Il vous appartient de faire preuve de la diligence nécessaire, afin de ne pas manquer les discussions quand elles sont ouvertes. Je vous engage aussi, autant que possible, à utiliser l'interpellation, plutôt que les divers lorsque vos interventions s'adressent à la Municipalité. Je vous informe que nous avons la réponse à la simple question de M. Welte, selon l'article de notre règlement les simples questions ne sont pas traitées dans les divers.

Avant d'ouvrir la discussion des divers, je tiens à vous partager, à la demande du Président de l'association des intérêts de Clarens, les fenêtres de l'Avent à Clarens :

Moment de partage autour d'un vin chaud, du thé et des biscuits de Noël de 18h à 20h. Vendredi 12, Restaurant du Basset, Rue des Vaudrès 30  
Vendredi 19, L. Moyard et P. Saudan, Rue des Artisans 10 Lundi 22, A. Barone, Rue du Port 17.  
La discussion est ouverte.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole pour vous rappeler, pour ceux qui suivent l'affaire, que le dimanche 14 décembre aura lieu le changement d'horaire des transports publics en Suisse. Dimanche, c'est aussi la mise en

2026 que vous aviez acceptée en début d'année via le préavis 02/2025.

A cet effet, je vous informe que des dépliants détaillant cette nouvelle offre sont disponibles à l'entrée de la salle du Conseil. Je vous signale également que, pour découvrir ces nouvelles lignes de bus, une offre spéciale avec une carte journalière à CHF 2.00 vous permet de circuler sur une des nouvelles lignes de votre choix. L 4 janvier 2026 et c'est une belle

et divertissante activité pour vos jours de fête!

Vous trouverez tous les détails de cette offre sur cette adresse : [www.horaire26.vmcv.ch](http://www.horaire26.vmcv.ch).

## Mme Susanne Lauber Fürst (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce matin nous avons toutes et tous reçu une enveloppe de la commune, est-ce que c'est un nouvel impôt, une nouvelle taxe? Mais non, il s'agit de la nouvelle carte d'habitant pour Montreux et je pense que cela nous réjouit, car beaucoup d'offres nous seront accordées. Je me suis rappelée que, dans ce Conseil en 2018, il y avait un conseiller parmi nous qui proposait cette carte, sa motion a été transformée en postulat et, aujourd'hui, il semble que nous avons une bonne nouvelle et je me réjouis et remercie sincèrement les services qui ont mis cela en place et les partenaires qui s'associeront pour apporter encore plus de bonheur sur notre commune. Merci beaucoup.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Merci à Susanne qui je pense fait référence à mon postulat du «Montreux pass gagnant-gagnant». Merci à Mme Genier, Municipale qui a mis en œuvre ce postulat après à peine 7 ans, cela valait peut-être la peine d'attendre et pour un coût tout à fait raisonnable et un super concept très simple et très efficace. Je suis heureux d'avoir pu participer pour que les montreusiens aient une carte uniquement pour eux, Montreux, pour les Montreusiens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huisier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 19 h 46, M. Lionel Moyard, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **29 janvier 2026** à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est.



# Le Clos des Sources

Hôtel\*\*\* & Spa

 *Alsace*



Au croisement de la Route des Vins et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, se découvre cette maison de charme alsacienne et familiale. L'atmosphère boisée du Spa de 1000m<sup>2</sup> et la cuisine gourmande et locavore de son restaurant viendront parfaire votre séjour bien-être.



Entre Strasbourg et Colmar  
2 rue de Rodern  
F-68590 Thannenkirch  
France

*Le Clos des Sources*  
Hôtel\*\*\* Spa Restaurant

 Hôtel & Spa Le Clos des Sources  
 leclosdessources\_officiel  
www.leclosdessources.com  
+33 (0)3.89.73.10.01

*Loin du monde, proche de l'essentiel*

**Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 21 janvier 2026 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.**

**Présences:** 85 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

**Absences excusées:** Mmes Suzanne Cornaz, Geneviève Frass, Christine Menzi, MM. Olivier Blanc, François Cardinaux, Sabri Ceylan, Jean-Marc Forclaz, Claude Pascal Gay, Jean-Bernard Kammer, Pablo Menzi, Michel Posternak, Fabien Torchio

**Absents:** Mme Carla Silva Borges De Sá - MM. Alain Delseth, Josselin Lecoultré

Monsieur le Président Lionel Moyard annonce qu'il est 20h00 et invite l'assemblée à prendre place.

#### M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 21 janvier 2026 à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de M. Varrin, secrétaire municipal. Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier Jean-Michel Talon.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, les représentants des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

Chères et Chers collègues,

Ce soir, je vous invite à prendre un moment, en début de séance, afin de rendre hommage aux trop nombreuses et trop jeunes victimes du terrible incendie du Nouvel An à Crans-Montana.

Je vous invite à être en pensées avec toutes les victimes et leur famille, ainsi qu'avec les jeunes montreusiennes et montreusiens qui ont perdu des amis et des camarades ce soir-là.

Je vous invite également à étendre ce moment de silence en

ayant une pensée envers notre Huissier suppléant, M. Baehni qui a enterré sa maman ce lundi.

Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, cher public, je vous invite à vous lever pour observer ce moment de silence.

*Moment de silence.*

## 0. PRÉAMBULE

### M. le Président

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, «aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.»

La motion de M. Samuel Roch est transformée en postulat: 9.1 postulat de M. Samuel Roch intitulé «Pérenniser nos finances, notre capacité d'investissement et l'évolution des conditions salariales de nos collaborateurs par un plafonnement de l'effectif communal lié à la démographie durant trois ans, de 2026 à 2028».

Ajout du point:

9.3 Postulat de M. Pierre Loup intitulé: «pour un accès gratuit à la déchèterie pour le Galetas du CSP».

10. Interpellations

10.3 Interpellation de M. Vincent Haldi intitulée: «Ancien Auditorama et Esplanade de Territet: Dans quel état se trouvent ses deux biens du patrimoine montreusien?»

10.4 Interpellation de M. Olivier Müller intitulée: «Concept de mobilité – est-ce que ça avance sans bouchons?»

10.5 Interpellation de Mme Ruth Bär: «concernant le pouvoir et l'obligation de la commune de protéger le parc locatif»

10.6 Interpellation de M. Simon Lepêtre intitulée: «Réalizations du délégué à la durabilité»

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote de l'ordre du jour.

Vote: **L est accepté avec 67 OUI, 2 NON, 1 ABSTENTION.**

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

### M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de novembre à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 10 décembre 2025, nous avons trois demandes de corrections, une de M. Dominik Hunziker et une de M. Tal Luder que vous avez déjà reçues en copie par mail de la part de Mme Morier. Il y a également une correction de la part de la Municipale Mme Sandra Genier, nous n'avons pas pu vous la transmettre à temps, mais il ne s'agit que de corrections de plume.

Il s'agit de corrections qui auraient dû être intégrées avant l'impression du PV, cependant le délai communiqué à nos collègues était erroné, et le PV déjà parti en impression au moment de la réception de leurs réponses. Je vous prie de nous excuser pour cette erreur.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal modifié est approuvé par 71 OUI, 0 NON, 3 ABSTENTIONS.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

## 2. ASSERMENTATION

2.1. Néant.

## 3. NOMINATION

**3.1 D'un membre suppléant de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR), démissionnaire.**

### M. le Président

La nomination de Mme Fattet à la séance de décembre, comme membre suppléante, n'était pas possible, il y a eu une erreur de la part de plusieurs personnes, car Mme Fattet avait déjà été nommée membre du SIGE en septembre. J'attends les propositions de candidature.

### M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci de dire qu'il s'agit de l'erreur de plusieurs personnes, pour ma part je la prends à ma pleine charge. Le groupe PLR propose la candidature de M. Omar Soydan, en certifiant qu'il n'est pas déjà membre du SIGE.

### M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de

notre règlement, d'élire tacitement M. Omar Soydan. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Omar Soydan élu membre suppléant du Conseil intercommunal du SIGE, et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 4. CORRESPONDANCE

### M. le Président

Nous avons reçu les correspondances suivantes:

1. Réponse de la préfecture au recours contre la validité de l'assermentation, subsidiairement de l'élection de Mme Rodica Fridez Rosu au Conseil communal de Montreux.
2. Mail de départ du Groupe UDC de M. Dominik Hunziker.
3. Lettre de démission du conseil communal de M. François Cardinaux pour la séance de février.

**M. le Président** donne lecture de la lettre et remercie M. Cardinaux pour son engagement au sein de ce Conseil et lui souhaite le meilleur pour son mandat de député au sein du Grand Conseil, jusqu'aux prochaines élections.

*Applaudissements de l'assemblée.*

4. Mail de M. Frederic Willemin qui rejoint le groupe PLR.
5. Courrier de Mme Capitano, concernant l'initiative citoyenne – Sculpture «Somme d'eau».
6. Courrier de M. Linsig concernant la construction d'un collège, démolition bâtiment ECA no 1285, création d'une passerelle et adaptation de l'aménagement routier.

## 5. COMMUNICATION DU BUREAU

Néant

## 6. COMMUNICATION ORALE DE LA MUNICIPALITÉ

**6.1 Relative aux procédures en matière de contrôles de sécurité des établissements accueillant du public et des bâtiments communaux.**

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité tient, en premier lieu, à exprimer sa pleine solida-

**RESTAURANT PIZZERIA**

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places

**RIALTO**

Chez Ricardo Dias  
Spécialités Portugaises

**FERME LE LUNDI**

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

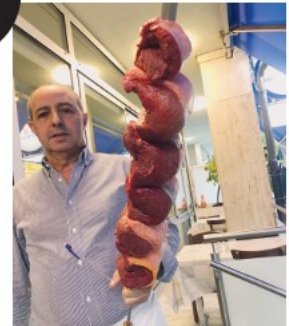
Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise  
Filet de bœuf sur ardoise  
Entrecôte sur ardoise  
Fondue Bourguignonne  
ou Chinoise  
Gambas

Fr. 34.-

Picanha de bœuf  
300 gr par personne



Tous les soirs  
Dimanche à midi

**Victoria Glion**

www.victoria-glion.ch

021 962 82 82

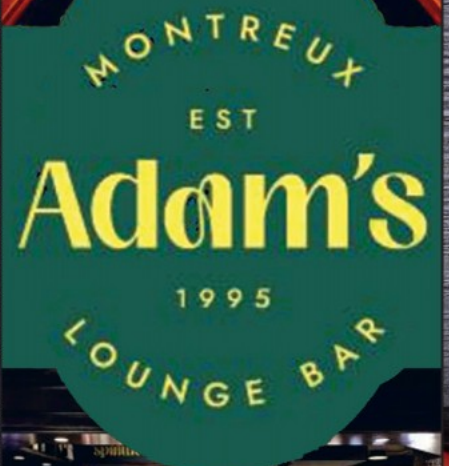


Entre lac et montagnes



Shuffle Board

Cocktails

**Open all week**

Rue Igor-Stravinsky 4  
opposite the Casino



OUVERT  
7J/7J

1 4 6 5  
**LA BRASSERIE**  
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU  
**UNIQUE**

POUR LES GOURMETS



DE 11H 30 À 14H 30  
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

Caveau des vigneronns



SPECIALITES SUISSES  
CUISINE CONTINUE  
DE 11 H 30 À 21 H 00  
TOUS LES JOURS NON-STOP  
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis  
1820 Montreux  
+41 21 963 25 70  
deltadeschamps@gmail.com  
caveau-des-vignerons.ch

Restaurant - Pizzeria  
de l'Aigle

Entrecôte Café de Paris  
Cuisine traditionnelle du terroir  
Spécialités de poissons  
Pâtes et Pizzas «Maison»  
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve  
Tél. 021 968 14 16  
aiglerestaurant@bluewin.ch

# NOS VINS MÉDAILLÉS AU GRAND PRIX DU VIN SUISSE 2025



LA CAVE  
MONTREUX RIVIERA

Ch. de Belmont 28, 1820 Montreux - 021 963 13 48 - info@lcmr.ch



## Culturefood

quand l'appétit va ...

Fribourg - Les Ponts-de-Martel  
Martigny - Vevey



[www.culturefood.ch](http://www.culturefood.ch)

**"il Brigantino"**  
Restaurant Pizzeria  
de la Couronne

**Spécialités italiennes**  
**Pizzas à l'emporter**

**Salle pour banquet**  
**de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 35 28  
[www.ilbrigantino.ch](http://www.ilbrigantino.ch)



Un goût de la Suisse



Ouvert  
Lundi - Vendredi  
11h30 - 14h30 • 18h - 22h30  
Samedi et dimanche fermée  
Reservations:  
079 239 14 45 / 021 963 42 65





## LE MARCHÉ

du mercredi au vendredi - 9:00 à 18:30

Samedi - 8:00 à 17:00

024 481 60 70

## LE RESTO-BAR

le mercredi - 9:00 à 18:30

du jeudi au samedi - 9:00 à 23:00

dimanche - 10:00 à 16:00

024 481 85 75



[www.traiteurplanchamp.ch](http://www.traiteurplanchamp.ch)

Les Halles Planchamp  
Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry

# MON DRINK

YOUR DRINK | YOUR EMOTIONS

UNE COLLECTION EXCEPTIONNELLE DE +8200

SPIRITUEUX | VINS & EFFERVESCENTS | COCKTAIL BITTERS | PURÉES & SIROPS | DISTILATS SANS ALCOOL

POUR UN SERVICE ET APPEL D'OFFRE SUR MESURE DE VOS BESOINS:

+41 79 388 83 76

INFO@MONDRINK.CH

WWW.PRO.MONDRINK.CH

VAUD | VALAIS | FRIBOURG | GENÈVE | NEUCHÂTEL & ...

# Restaurant La Fontaine Pizzeria

Rue du Centre 5  
1820 Montreux

*La passion de l'Italie à Montreux*





Rue du Marché 1 1820 Montreux

*Les Voiles de la*  
MONTREUX  
*Rouvenaz*

**La Rouvenaz**  
UNE HISTOIRE FAMILIALE  
— DEPUIS 1965 —

Tél +41 (0)21 963 27 36

info@rouvenaz.ch www.rouvenaz.ch

# TOP Marché

**Les supermarchés avec le plus grand choix de produits pour toute la famille !**

Alimentation générale, produits frais, boulangerie, boissons, boucherie-charcuterie, surgelés, produits laitiers, soins corporels, accessoires de cuisine, entretien & ménage

Des produits suisses et locaux mais aussi du Portugal, du Brésil, des Balkans, d'Italie, d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs !

**CLARENS**

Place de la Gare CFF  
Tél. 021 964 11 61  
LU - VE 09:00 - 19:00  
SA : 09:00 - 18:00  
DI : 09:00 - 17:00



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !  
DÉCOUVREZ ET BÉNÉFICIEZ CHAQUE SEMAINE DU VENDREDI AU DIMANCHE DE NOS ACTIONS !

[WWW.TOP-MARCHE.CH](http://WWW.TOP-MARCHE.CH)

**AIGLE**  
La Planchette 2  
024 525 83 73

**BEX**  
Ruelle du Marché 8  
021 964 14 46

**BUSSIONY**  
Centre Conforama  
021 701 03 39

**MONTHEY**  
Rue du Coppet -  
024 555 26 53

**MOUDON**  
Av. de Préville 6  
021 905 26 48




**Riva bar**

**RIVABAR.CH**

<b>LUNDI - JEUDI</b>	<b>15H - 01H</b>
<b>VENDREDI - SAMEDI</b>	<b>15H - 02H</b>
<b>DIMANCHE</b>	<b>15H - 01H</b>



**CAFÉ-RESTAURANT DU PORT**

Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac

Poissons du lac, carte de saison, Assiette du jour

23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
Tél. 021 921 20 50  
[www.cafeduport.ch](http://www.cafeduport.ch)



**Hostellerie du Lac**  
Restaurant - Bar - Brasserie

Amarrage de bateau  
Parking gratuit  
Ouvert 7/7  
Cuisine en continu

158 rue du lac - 74500 Neuvéglise  
Tel. +33 4-50-75-02-92  
[restaurant@hostelleriedulac.com](mailto:restaurant@hostelleriedulac.com)  
[www.hostelleriedulac.com](http://www.hostelleriedulac.com)



**RESTAURANT PIZZERIA**  
Spécialités italiennes

**LA GONDOLA**  
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale

**DU JEUDI AU DIMANCHE, RILLADES DE POISSONS, SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR À BOIS**  
(AUSSI À L'EMPORTER)

Fermé le mardi soir et le mercredi  
Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

rité envers les victimes du drame survenu à Crans-Montana ainsi qu'à leurs proches. En sa qualité d'autorité communale, elle souhaite également remercier l'ensemble des intervenants ayant participé à la prise en charge de cet événement tragique: citoyens, pompiers, policiers, médecins et personnel soignant.

À la suite de ces événements, la Municipalité souhaite faire le point sur les démarches entreprises et planifiées. Notre objectif est de renforcer notre rôle de prévention, afin de réduire autant que possible le risque qu'un tel drame ne se produise sur notre territoire.

À cet effet, un inventaire exhaustif des types de locaux accueillant du public, qu'ils soient communaux ou privés, est en cours. Plusieurs catégories de risques et de responsabilités ont été identifiées: les bâtiments communaux (écoles, administrations, locaux associatifs, infrastructures sportives, cabanes, chalets de vacances), les manifestations temporaires, ainsi que les établissements privés ouverts au public, qu'ils soient soumis ou non à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

En ce qui concerne les bâtiments dont la Commune est propriétaire, une vérification systématique de l'état actuel des plans d'évacuation est en cours. Parallèlement, nous avons mobilisé les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, afin de s'assurer que les voies de fuite restent fonctionnelles et libres d'obstacles, en tout temps. Une campagne d'information et de sensibilisation auprès de tous les groupes d'utilisateurs est actuellement en cours.

S'agissant des établissements privés, la responsabilité première en matière de prévention des incendies incombe aux propriétaires et aux exploitants, comme l'a rappelé le Canton dans sa récente communication.

La Commune assure un rôle de surveillance et de contrôle dans le cadre des projets soumis à autorisation de construire au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Le service de l'urbanisme, en collaboration avec l'ECA et les services cantonaux, veille à la conformité des projets avec le cadre normatif et légal, dans le cadre de la délivrance des permis de construire. La Commune exige notamment que les concepts de protection incendie soient élaborés par un bureau certifié et que la direction des travaux soit assurée par un mandataire qualifié au sens de la LATC. Durant les chantiers, l'inspecteur intercommunal des chantiers effectue des contrôles réguliers. Au terme des travaux,

la Commission de salubrité vérifie la conformité finale des projets, avec l'appui de spécialistes mandatés, dont un maître-ramonneuse avec certification de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le permis d'habiter ou d'utiliser n'est délivré que si les travaux exécutés sont conformes au permis de construire et que l'inspection lors de la commission n'a pas mis en évidence d'irrégularités.

Le cadre légal relatif aux contrôles de sécurité des établissements privés hors d'une procédure de permis de construire ou en cours d'exploitation est moins explicite. Si la responsabilité première incombe aux propriétaires et exploitants, la loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (LPIEN) confie les missions d'inspection et de contrôle à l'ECA, qui a également latitude pour exiger des mesures de remédiation aux propriétaires ou aux exploitants, ceci pour tout type de bâtiment.

Pour les établissements soumis à la LADB, la surveillance des établissements est de responsabilité communale, sans que la fréquence ou les critères de surveillance ne soient précisément définis par la loi.

Actuellement, les inspections des établissements soumis à la LADB sont assurées par l'Association Sécurité Riviera (ASR), par le biais de la police du commerce. Ces contrôles se concentrent aujourd'hui principalement sur le respect de la licence: horaires, capacité d'accueil, vente d'alcool, modalités de vente, etc. Sans attendre que le Canton ne précise de nouvelles attentes, la Municipalité et l'ASR se sont organisées, dès le début d'année, pour analyser l'intégration de normes sécuritaires dans le cadre de ces inspections. De plus, une communication sera adressée aux propriétaires d'établissements publics, pour leur rappeler leurs obligations et leur offrir l'appui du service de l'urbanisme en cas de doute quant aux conditions qui font partie de leur autorisation d'exploiter.

Les manifestations constituent une autre priorité. Qu'elles se déroulent dans des locaux communaux ou dans l'espace public, la Municipalité entend renforcer les ressources pour le contrôle de la mise en œuvre des concepts de sécurité. Ces dernières années, les contrôles étaient effectués par du personnel de l'administration. La Municipalité a proposé un montant, afin de mandater un prestataire externe spécialisé en matière de protection incendie. Vous avez accepté, dans le cadre du budget 2026, ce crédit

et ce mandat a déjà été octroyé. Cette année servira à évaluer l'efficacité de cette nouvelle mesure, qui servira notamment au contrôle des manifestations. Si l'analyse s'avère concluante, la Municipalité proposera de développer cette mesure.

En résumé, si les procédures liées à la construction sont maîtrisées, la Municipalité a choisi d'agir proactivement sur les contrôles en cours d'exploitation et lors de manifestations. En collaboration avec l'ASR et les services cantonaux, nous renforçons dès maintenant nos dispositifs pour garantir une sécurité optimale à nos concitoyens, sans attendre d'éventuelles nouvelles exigences cantonales.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

## 6.2 Relative à l'organisation du dépouillement du scrutin du dimanche 8 mars 2026.

### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La Municipalité tient à vous apporter quelques renseignements pratiques en lien avec le prochain scrutin du dimanche 8 mars 2026, portant sur plusieurs objets fédéraux, sur l'élection complémentaire au Conseil d'État, sur l'élection du Conseil communal et sur le premier tour de l'élection à la Municipalité.

Au préalable, nous vous informons que les opérations de dépouillement auront lieu dans les locaux de la Maison de quartier à Clarens. Comme déjà réalisé lors des précédentes élections cantonales de 2022 et fédérales de 2023 et conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, agissant d'entente avec le Président du Conseil communal, notre commune a obtenu l'autorisation de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes du Canton, pour pouvoir débiter les opérations de dépouillement de manière anticipée la veille du jour du scrutin, soit le samedi 7 mars 2026. Afin de répondre aux exigences en matière de secret du vote, ladite autorisation est soumise à condition, selon le concept de sécurité détaillé approuvé par le Canton. Nous précisons que des séances de préparation du dispositif organisationnel du dépouillement du scrutin à venir, ont déjà eu lieu en 2025, et que d'autres sont planifiées prochainement, en coordination avec les collaborateurs concernés de l'administration

générale, le bureau électoral et le secrétariat du Conseil communal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

### M. le Président

Merci Monsieur le Syndic, j'en profite pour remercier l'administration générale pour sa prise en main du dépouillement du 8 mars et son très bon travail. Je remercie également le Bureau du Conseil pour son engagement tous les dimanches de votation.

Il n'y pas d'autres communications.

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

**7.1 Sur le préavis No 31/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.-TTC au maximum pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et pour la participation financière de la Commune de Montreux à la mise en conformité d'une conduite d'eau potable pour la défense incendie à la route des Narcisses. (Rapp. M. José Jorge).**

**M. José Jorge (SOC)**, président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement.

### Amendement de la Municipalité

5. ~~d'amortir la dépense liée à la participation à hauteur de 50% au génie civil pour la conduite du SIGE, d'un montant total maximum de CHF 254'000.-TTC aux travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation d'un montant total maximum CHF 340'000.00 TTC,~~ directement par un prélèvement sur le compte 9280.004 «fonds égouts»;

**VOTE l'amendement est accepté par 75 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### M. José Jorge (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que

la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 31/2025 de la Municipalité du 14 novembre 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.00 TTC au maximum pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et pour la participation financière de la Commune de Montreux à la mise en conformité d'une conduite d'eau potable pour la défense incendie à la route des Narcisses tel qu'amendé.

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renouvellement du réseau d'évacuation des eaux à la route des Narcisses à Chamby, par la réalisation de la mise en séparatif sur environ 200 mètres;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.00 TTC au maximum;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché
- de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis;
- d'amortir la dépense liée aux travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux, d'un montant total maximum CHF 340'000.00 TTC, directement par un prélèvement sur le compte 9280.004 «fonds égouts»;
- d'autoriser la Municipalité à signer toutes actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 83 OUI, 1 NON et 0 ABSTENTION.**

**7.2 Sur la prise en considération du postulat de M. Olivier Müller «30 km/h de nuit: combien de décibels en moins?». (Rapp. Mme Stefania La Spada).**

**Mme Stefania La Spada (SOC)**, présidente-rapporteuse, n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je remercie sincèrement Mme la Présidente pour son excellent rapport, qui retranscrit de manière quasi exhaustive l'ensemble des arguments qui ont été développés en commission.

Quasi exhaustive, car il manque un élément rapporté par le chef de service, que j'ai noté et qui n'a, ma foi, pas été retranscrit dans le rapport malgré ma demande avant la clôture. Pourtant cela été dit, et j'ai au moins un commissaire qui se souvient avoir entendu cela. Cet élément, c'est la confirmation que dans la démarche de l'instauration du 30 km/h de nuit, «la Commune n'a jamais eu pour objectif de démontrer que ce qui est obligatoire est pertinent et a tout simplement mis en œuvre ce que la DGMR lui demandait de faire». C'est mot pour mot ce qui est sorti de la bouche du chef de service. L'en a pris un coup.

Ceci étant précisé, je vous rassure, je ne vais pas refaire les débats qui ont eu lieu en commission, chacun trouvera dans le rapport les arguments nécessaires pour la prise en considération du postulat, qui n'est pas d'être pour ou contre le 30 km/h de nuit, mais pour ou contre le fait de refaire des mesures de bruit 10 ans après celles de 2015.

Par contre et je ne vous rassure peut-être pas, j'apporte ce soir des arguments nouveaux qui vont dans le sens, selon moi, de refaire des mesures en temps opportun.

Tout d'abord, après la commission, j'ai pris contact avec un second ingénieur spécialisé en matière de bruit. M. Dimitri Magnin, du bureau aco acoustique SA, membre de la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit (CFLB) depuis 2024.

M. Magnin m'a confirmé deux points importants:

- Le premier, c'est que malgré l'ancienneté de nos mesures ou le fait que le modèle de bruit vient de changer, la comparaison de mesures entre nuit et jour reste possible, contrairement à ce qui a été affirmé en commission par le chef de service. Il suffit pour cela d'effectuer les mesures de 20h à 22h, puis de 22h à minuit, et on pourra ainsi estimer la réduction du bruit due au 30 km/h de nuit.
- Le second, peut-être le plus important de toute la réflexion

de ce postulat, c'est que M. Magnin estime pertinent de faire des nouvelles mesures, puisque cela découle de la législation, plus précisément de l'art. 18 OPB qui stipule que:

«L...  
rera, au plus tard un an après l'exécution de l'assainissement et des mesures d'isolation acoustique, s'ils correspondent aux mesures qui ont été ordonnées. En cas de doute, elle examine l'efficacité des mesures.»

Dès lors, il me semble que l'on devrait logiquement et légalement procéder à des mesures, si l'on interprète correctement cet article.

Un autre argument en lien avec la thématique, ce sont les volontés populaires.

Lors des votations cantonales du 30 novembre 2025, les habitants du canton de Zurich ont refusé l'autonomie communale en matière de 30 km/h sur les routes principales.

Et à Montreux, certains vont peut-être sourire avec l'argument, mais j'ai posté un sondage sur le fameux groupe Facebook «t'es de Montreux... et t'as qqch à dire» dont le résultat informe que 77% des Montreusiennes et Montreusiens seraient contre le 30 km/h de nuit contre seulement 13 qui sont pour. Lorsque 74 personnes donnent leur avis, ça compte, même si, peut-être, mes «postopinants» remettront sans doute ce sondage en question. Tout cela pour dire simplement une seule chose, c'est que peut-être, Mesdames et Messieurs, il existe une bonne partie des Montreusiennes et Montreusiens qui sont mitigés sur le 30 km/h de nuit. Il me semble alors que c'est la moindre des choses que nous devons à nos citoyennes et citoyens que de réaliser des mesures de bruit qui permettent de justifier la mesure, ce qui d'ailleurs va dans le sens de ce fameux art. 18 de l'OPB.

Et pour finir, tant M. Yerly, lors du dépôt de mon postulat, que les échanges en commission m'ont fait comprendre qu'un argument de défiance de mon postulat est qu'il intervient trop tôt. J'accepte volontiers la remarque. Il est peut-être préférable de laisser un peu de temps s'écouler, et notamment de mettre en place les autres mesures comme le revêtement phonoabsorbant, pour procéder à des mesures. Avec le nouveau modèle de bruit, nul doute que cette demande va venir, et peut-être plus rapidement qu'on ne le pense.

Vu le temps parfois conséquent pour répondre à un postulat, j'ai décidé de le maintenir et saisis

l'occasion qui m'est donnée à l'art. 104 al. 4 RCC de le modifier en tenant compte des débats en commission. Je propose de modifier l'avant-dernier paragraphe avec deux ajouts: *Le pré-sent postulat demande à la Municipalité, conformément à l'art. 18 OPB, de réaliser de nouvelles mesures de bruit dès que les principales mesures d'assainissement auront été réalisées, afin d'apprécier le niveau sonore et sa réduction à divers endroits de la commune.*

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ce postulat tel que modifié.

**Mme Anna Krenger (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

À la suite de la commission et de la lecture du rapport, notre groupe a été étonné que le postulant ne retire pas son texte. En effet, les arguments avancés par la Municipalité, tant sur le plan juridique, que scientifique, montrent que l'instauration des zones 30 de nuit relève du plan d'assainissement du bruit exigé par le Canton, qui, lui-même, s'appuie sur des données scientifiques. Nous ne voyons pas la pertinence de faire une étude coûteuse pour savoir ce que nous savons déjà. Le groupe décroissance alternatives vous invite à ne pas soutenir ce postulat. Je vais parler en mon nom, je n'ai pas été convaincue par les arguments qui viennent d'être énoncés, car pour le premier argument, le trafic n'est pas le même en fonction de l'heure, et pour le deuxième argument, il indique «en cas de doute», personnellement je n'ai aucun doute sur les informations scientifiques que nous avons. Pour nos citoyens, je pense qu'il faut surtout de l'information, plutôt que des études supplémentaires.

**M. Pierangelo Rothenbühler (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Müller l'a souvent dit par le passé, il n'a rien contre le 30 km/h de nuit et je veux bien le croire sur parole. Cela dit pour faire avancer la science, nous essayons de montrer quelque chose de nouveau. Démontrer quelque chose qui a déjà été démontré, et à de nombreuses reprises, c'est un passe-temps qui coûte cher et peut-être même une perte de temps, à vous de juger. Ainsi, il a déjà été démontré dans de nombreuses études, en Suisse et à l'international, que le 30 km/h de nuit est une mesure simple et efficace pour protéger la population contre le bruit. En réduisant le bruit moyen d'environ 3 dB et, surtout, en réduisant les bruits de

pointe qui ont le plus grand impact sur un sommeil de qualité et sur la santé de la population. Il y a des ressources faciles d'accès avec de nombreuses références, notamment sur le site internet de l'Office fédéral des routes, ou comme cité par M. Müller, dans les documents de la commission fédérale pour la lutte contre le bruit qui documente ses effets. J'aimerais réagir à l'argument de la volonté populaire, je remets sérieusement en question la représentativité statistique du groupe Facebook qui a été mentionné, il est certainement biaisé et pas représentatif. Je pourrais trouver tout autant, voire plus de personnes qui sont très heureuses de ces mesures. Si nous voulons vraiment investir de l'argent dans le 30 km/h de nuit, je proposerais de l'investir directement dans des mesures prouvées et bien documentées qui permettent d'assurer son bon fonctionnement et assurer une meilleure qualité de vie aux Montreusiennes et Montreusiens. Si c'est bien le but, cela doit être discuté dans un autre cadre que celui de ce postulat. Je vous encourage à refuser ce postulat et si ce n'est pas le cas à vous abstenir.

#### M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lorsque le préavis 12/2024 sur le 30 km/h de nuit a été voté au Conseil en juin 2024, le PLR s'est prononcé contre. Soit disant parce que ce n'était pas le bon moment, il fallait attendre. Et les mesures n'étaient peut-être pas efficaces. Enfin, l'argument massue sur les retards des urgences vitales a été mis en avant. Clairvoyant, ce Conseil a accepté le préavis 12/2024 par 49 oui contre 35 non.

Les résident-e-s concernés par ce changement sont nombreux à avoir déjà ressenti les bénéfices de ces mesures sur la qualité de leur sommeil. Pourtant, il est avéré que l'adoption du 30 km/h de nuit, peu contrôlé, prend un certain temps avant d'être adopté par le trafic nocturne. Nul besoin d'une étude coûteuse, il suffira d'étendre cette mesure, en fonction des besoins.

Le postulat du PLR Müller reprend les mêmes arguments, pour démontrer un projet qui améliore la qualité de vie dans notre commune. Les forces d'intervention ont clairement indiqué que ces mesures ne changent rien au temps d'intervention lorsque des vies sont en jeu. Le postulat continue de confondre 30 km/h de jour et 30 km/h de nuit. Cela interroge sur le respect des décisions démocratiques prises par ce Conseil, ainsi que le respect de la qualité de vie des habitant-e-s de Montreux.

Pourquoi dilapider ainsi de l'argent en dépenses inutiles?

Je vous encourage à refuser ce postulat. Ou à minima de vous abstenir, s'il vous plaît, pour Montreux!

#### Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chers et chères collègues,

Pour commencer, nous tenons à remercier la Présidente pour l'exhaustivité de son excellent rapport. La question du 30 km/h de nuit et de l'étude dite « avant-après » doit en premier lieu être abordée ici, sous l'angle de la bonne utilisation de l'argent public. On parle de plusieurs dizaines à centaines de milliers de francs dépensés pour une telle étude.

Que ce soit dans cette commission ou dans celle qui a précédé la mise en place de cette mesure, les réponses ont déjà été données. La circulation routière est la principale source de bruit en Suisse, avec des effets avérés sur la santé. La réduction de la vitesse est reconnue par les autorités cantonales et fédérales comme la mesure la plus efficiente et la moins coûteuse, avec un gain sonore significatif, de 1 à 3 dbL. Cela n'est plus à démontrer.

Sur la question de la sécurité, notamment pour les services d'urgence, les craintes ont été clairement levées. Les réponses du 144 confirment qu'il n'y a pas de ralentissement des interventions de nuit et aucun effet négatif constaté sur les prises en charge vitales. En effet, lorsqu'il s'agit de telles urgences, la vitesse maximum peut être largement dépassée.

En ce qui concerne l'aspect technique, demander aujourd'hui une nouvelle étude pose des problèmes. Aucune donnée n'a été récoltée juste avant l'introduction du 30 km/h de nuit et les dernières données disponibles remontent à environ 2015. Une comparaison serait donc peu pertinente, d'autant plus que des travaux à venir, notamment la pose de revêtements phono-absorbants sur certains tronçons, rendront ces données rapidement obsolètes.

Par ailleurs, ces mesures ayant été mises en place il y a peu, il y a ici une redondance évidente. Alors que la droite refuse habituellement les études au motif de leur coût, elle en réclame aujourd'hui une, six mois après la mise en œuvre de la mesure, sans élément nouveau justifiant cette dépense supplémentaire.

Pour terminer, la qualité de vie des Montreusiennes et

Montreusiens, et le bon sens doivent primer. Durant la séance de commission, la plupart des membres présents ont fait part, individuellement, de nombreux témoignages particulièrement positifs, reçus de la part des habitantes et habitants des tronçons concernés depuis la mise en place de cette mesure.

Pour toutes ces raisons, et en particulier par souci de cohérence et de responsabilité financière, le groupe socialiste invite le Conseil à refuser la prise en considération de ce postulat, ce qu'il fera à l'unanimité.

Je vous remercie.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra la prise en considération de ce postulat. S'il s'agit de bruit, il s'agit avant tout de mesure en décibels. S'il existe encore des mesures qui peuvent être appliquées, et si les seuils en décibels sont largement franchis, il faut mettre en œuvre les mesures les plus efficaces.

En appliquant l'ensemble des mesures à notre disposition, nous nous rendons peut-être compte que le 30 km/h n'est plus utile. Le but est de veiller au sommeil des citoyens. Si nous pouvons rouler à 50 km/h et que les décibels restent suffisamment bas, pourquoi maintenir le 30 km/h de nuit? Pour cela il faut une étude.

Concernant ce postulat, vu la vitesse à laquelle la Municipalité actuelle répond à nos objets, je ne pense pas que nous aurons la réponse dans six mois ou dans un an. Elle aura tout le loisir d'attendre d'avantage, afin que les résultats puissent être corroborés avec la mise en œuvre de toutes les mesures.

Concernant le groupe Facebook, je dois réagir, car j'en suis le créateur et l'administrateur. Ce n'est pas énorme, mais c'est un échantillonnage. Je tiens à préciser que ce groupe est réservé uniquement aux personnes qui habitent à Montreux. Je filtre sévèrement les entrées et il ne s'agit pas d'un groupe public.

Je demande à chaque nouveau membre dans quel quartier il habite, je lui pose une question politique et je vérifie qu'il comprend dans quel groupe il se trouve. Ce sont des Montreusiens qui ont répondu, et ce n'est pas biaisé, car ce n'est pas moi qui ai posé la question.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à soutenir ce postulat, afin de disposer d'une étude lorsque ce sera opportun, c'est-à-dire pas tout de suite.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne reviendrai pas sur les arguments de fond qui ont été largement évoqués par mes préopinants. Il me semble utile de relever deux éléments, je ne sais pas si je dois m'adresser à la Municipalité ou à Monsieur Müller, mais dans tous les cas j'espère que les autorités de cette commune ne choisiront jamais une politique publique en fonction d'un sondage sur Facebook ou en se basant sur les sondages du 20 Minutes, pour savoir quelle politique publique mener. A priori, dans l'intervalle, je fais confiance à la Municipalité qui, je crois à ce jour, ne l'a jamais fait. Même si je doute que ce soit par ailleurs suffisant, d'avoir la «Luderpolic» qui intervienne pour savoir si les gens sont légitimes à voter et prendre part à un sondage ou non.

Pour le deuxième élément, je souhaite vous dire, Mesdames et Messieurs, de ne pas trop vous réjouir du résultat zurichois qui a pour conséquence d'affaiblir l'autonomie des communes et de leur retirer une prérogative. Premièrement, ils ont retiré une prérogative aux communes, ce n'est pas l'avis de l'Union des Communes Vaudoises ou l'Union des villes suisses de se faire retirer des prérogatives par les Cantons. Et, deuxièmement, je souhaite rappeler que la prérogative qui a été retirée aux communes zurichoises, c'est celle de pouvoir décider au plus près des besoins de la population, plutôt que de compter sur le Canton ou une autorité supérieure, plus éloignée des réalités du terrain. Je vous remercie.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité remercie le postulant de s'intéresser au mécanisme qui a conduit à la mise en place du 30 km/h de nuit sur certains tronçons. Un exercice qui a permis à la Municipalité de rappeler en commission l'entier du processus de mise en conformité de notre territoire à la protection contre le bruit, le tout couronné par l'excellent rapport, comme cela a été salué tout à l'heure. De nombreux secteurs de notre commune sont victimes de bruits routiers au-delà de ce qui est prévu par la loi, ce qui a pour conséquence, au-delà d'une non-conformité, d'une qualité de vie altérée et des impacts sur la santé de la population riveraine. La Municipalité, faut-il le rappeler, tient à offrir un cadre de vie sain à ses citoyens. Le bruit est source de stress et a un impact non négligeable sur la santé. Le cadre législatif date de 1986 pour les premiers éléments, avec

l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Le préavis 12/2024, que votre Conseil a voté au printemps 2024, nous permet d'assainir le bruit routier conformément au cadre légal, qui prévoit précisément de diminuer les nuisances, en premier lieu à la source, ce qui est important, et d'utiliser la réduction de vitesse comme l'un des moyens.

La Municipalité, comme cela a été dit lors de ce débat, ne tient pas à remettre en question des normes fédérales et un cadre légal édicté par le Canton: ce n'est ni son rôle, ni sa volonté. Elle ne tient pas non plus à se substituer aux bureaux spécialisés qui ont mené une étude d'assainissement du bruit routier agréé par le Canton et à refaire, à bien plaisir, de coûteuses études, déjà réalisées de façon poussée ailleurs dans le pays et à l'étranger. Par conséquent, nous vous invitons, de même que la commission, à refuser la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### Mme Stefania La Spada (SOC)

En conclusion, la commission recommande au Conseil communal de ne pas prendre en considération le postulat.

#### Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 43 NON, 25 OUI et 16 ABSTENTIONS.

#### 7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Tal Luder «Pour une étude de faisabilité de l'acquisition d'un appareil de nettoyage laser pour le domaine public communal?». (Rapp. M. Basil Furrer).

#### M. Basil Furrer (DA), président-rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis conseiller communal au même titre que vous tous et je pense mériter le même respect. En disant cela, je m'adresse à Monsieur Tal Luder, qui pressé de recevoir le rapport, a sollicité de manière insistante mon entourage et moi-même en allant jusqu'à téléphoner à un membre de ma famille. Cela ne constitue pas un crime, mais me semble quand même culotté de la part de quelqu'un qui a pris 88 jours pour rédiger un rapport. Je suis jeune mais cela ne vous donne pas le droit de vous immiscer dans ma sphère privée. Je n'ai rien à ajouter sur le rapport. Merci.

M. le Président ouvre la discussion générale.

#### M. Vincent Haldi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR soutiendra à l'unanimité la prise en considération du postulat de notre collègue Tal Luder et nous saluons sa démarche.

Cette proposition, à la grande surprise du postulant, a rencontré un soutien quasi unanime en commission, comme quoi, même en début de période électorale, certaines bonnes idées peuvent encore faire consensus. Ce principe de nettoyage laser, s'il devait être retenu par notre exécutif, permettra non seulement de nettoyer les déprédations de manière bien plus efficace et écologique que les procédés utilisés actuellement et, de plus, celui-ci devrait être beaucoup plus ergonomique à l'usage pour les collaborateurs de la voirie et des espaces verts, que les nombreux produits détergents, polluant et parfois dangereux utilisés actuellement.

Ce procédé permettra de rendre de nombreux lieux, éminemment touristiques de notre commune, bien plus avenants que ce que nous pouvons constater de plus en plus sur notre commune, ce que le PLR déplore, car la propriété participe au sentiment de sécurité. Chères et chers collègues, nous vous invitons à soutenir ce postulat.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Petite parenthèse technique pour M. Furrer. En commission, je vous ai demandé devant tout le monde, à la fin de la séance, si vous alliez rendre ce rapport pour la séance de janvier, et vous me l'avez confirmé devant la commission. C'est pour cela que je vous ai appelé à cinq jours du délai de la discussion et de la publication du rapport, car cela me semblait très court.

Je n'avais aucun signe de vie et c'est pour cela que je me suis permis d'abord de vous envoyer un message, mais vu que vous n'êtes pas trop «réseaux sociaux et WhatsApp», ce qui est votre droit, j'ai dû appeler quelqu'un de votre entourage pour savoir comment communiquer avec vous. C'est pour cela que j'ai appelé votre père en l'occurrence, qui m'a dit que cela ne fonctionne pas de passer par WhatsApp pour vous contacter, et qu'il fallait vous appeler directement. Je le remercie pour ces informations. Voilà donc pourquoi je me suis permis de vous contacter, car vous aviez promis de rendre ce rapport. Pour mon cas, lorsque j'ai dû rendre mon rapport sur le sans-abrisme, je

n'avais pas affirmé en commission qu'il serait prêt pour la prochaine séance.

Maintenant, passons aux choses sérieuses. Je suis navré de lire sur le groupe «Tu viens de Clarens:», qui pour certains ne sera pas représentatif, que le collègue de Vinet a subi il y a quelques jours des déprédations sous la forme de tags orduiers, ce qui dénature sa façade. Raison de plus pour dire que cet objet est utile pour le bien de tous sur le domaine public. J'espère qu'en acceptant ce postulat, ce que je vous encourage à faire, la commune de Montreux sera peut-être pionnière en étant la première commune de la Riviera à s'équiper de ce genre d'appareil.

Ce sera peut-être aussi le cas pour les communes voisines qui prendront exemple, pour que nous ayons la Riviera la plus propre. Merci de soutenir ce postulat et merci à tous les intervenants durant la commission qui fut très intéressante.

#### Mme Lucie Weber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le procédé du nettoyage par laser est certes bluffant et très efficace lors d'interventions rapides sur des tags récents, mais uniquement sur des surfaces brutes poreuses. Comme ce procédé est relativement nouveau, et, comme je l'ai mentionné en commission, il serait nécessaire de tenir compte des particules fines émanant de la combustion des peintures, particules invisibles, ne devant pas porter atteinte à la santé de l'employé communal utilisateur, ni à la biodiversité environnante. Si ce postulat était accepté, nous souhaiterions que l'étude de faisabilité intègre la possibilité de louer une machine dans un premier temps, période durant laquelle la Municipalité pourrait étudier la possibilité de mutualiser une telle acquisition, avec par exemple un achat intercommunal permettant un partage des coûts et de l'utilisation. Nous suggérons également d'étudier la possibilité de faire intervenir une entreprise externe spécialisée, travaillant avec la technologie laser, mais également avec d'autres technologies, lorsque le laser n'est pas adapté afin d'évaluer les coûts et l'amortissement d'une machine en cas d'acquisition. En conclusion, une majorité du groupe des Vert-e-s soutiendra ce postulat.

#### Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe de décroissance alternatives peine à comprendre l'utilité de ce postulat, nous préfé-

rons soutenir des solutions comme évoquées par la Municipalité, de collaborer artistiquement avec des tagueurs et tagueuses. En termes de budget, nous préférons aussi soutenir d'autres projets.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Basil Furrer (DA)

La commission considère en majorité que l'étude de faisabilité demandée est pertinente. Elle recommande donc au Conseil communal de prendre en considération le postulat.

#### Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 61 OUI, 9 NON et 14 ABSTENTIONS.

### 8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

#### 8.1 No 01/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'305'000.00 TTC au maximum, pour la rénovation et la mise aux normes du stade Eugène Parlier à Chailly. (Séance de commission le lundi 26 janvier 2026 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (PLR): M. Simon Lepêtre

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Christine Menzi, Bibiana Streicher, Lucie Weber, MM. Yahya Berhili, Yanick Hess, Philippe Morier-Genoud, Benoît Ruchet, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion générale.

#### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon «côté électricien» m'oblige à intervenir: serait-il possible de mettre un tableau de correspondance entre les watts électriques et les watts lumières? Ce qui est écrit dans le préavis est complètement faux, en prenant l'exemple de l'ancien mât qui faisait 64 kilowatts et le nouveau mât qui aura cinq projecteurs de 20 kW, avec 5 x 20, cela fait 100. Ce qui veut dire que le nouveau mât va consommer plus, c'est ce qui me fait dire que vous parlez de watts lumière. Il faut toujours mettre les watts électriques et les lux à côté qui correspondent, pour que ce soit juste. Est-ce que, dans le rapport, vous pouvez mettre un tableau qui explique cela? Merci.

**Mme Lucie Weber (VER)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Les Vert-e-s conscient de la vétusté du stade et de la nécessité des travaux à engager, saluent ce projet de rénovation, qui profitera à nombre de clubs et de sociétés locales. Nous soutenons les mesures environnementales présentées dans le préavis, tel que les futures plantations et le maintien du gazon naturel, ainsi que la collaboration avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), celle-ci permettant d'optimiser la qualité du gazon et son entretien. Nous nous réjouissons également des futures économies d'énergie et de la diminution de la pollution lumineuse, comme le permettra le nouvel éclairage. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée,  
la discussion est close.

**8.2 No 02/2026 relatif à l'octroi d'une augmentation de la subvention communale à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME) pour la création de 48 places supplémentaires en accueil parascolaire afin d'assurer la rentrée scolaire dès l'année 2026-2027. (Séance de commission le mercredi 28 janvier 2026 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).**

Premier en liste (VER): M. Olivier Grand

Membres: Mmes Carole Clavadetscher, Tina Fattet, Catherine Morel-Roberti, Kyong-Won Schärer, MM. Vincent Haldi, Antony Huys, José Jorge, Cyril Pabst, Henri Rollier

**M. le Président** ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**9. POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS**

**9.1 Postulat de M. Samuel Roch intitulé «Pérenniser nos finances, notre capacité d'investissement et l'évolution des conditions salariales de nos collaborateurs par un plafonnement de l'effectif communal lié à la démographie durant trois ans, de 2026 à 2028».**

**M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Les débats au sujet des budgets de ces dernières années de notre commune ont souvent été nourris. Les argumentations amenées par le PLR ont été empreintes d'inquiétude pour la pérennité de nos finances et pour la maîtrise de l'évolution de nos charges.

Les votes majoritaires du PLR contre l'acceptation des budgets des dernières années ont tou-

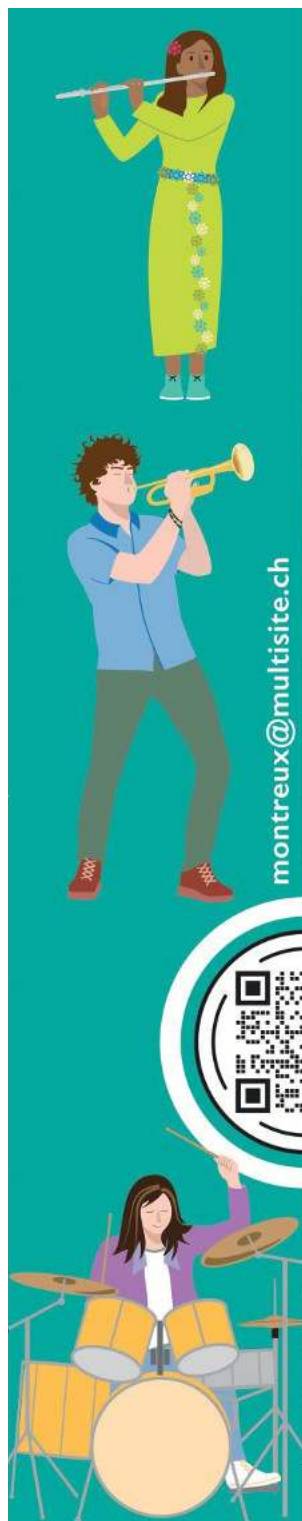
jours été soupesés entre l'opposition fondamentale à la réalité de l'évolution de nos finances et l'attachement profond à notre responsabilité de ne pas induire une situation de blocage, dans laquelle notre commune débiterait une année sans budget ordinaire.

La responsabilité incombe au Conseil communal de valider les budgets ordinaires d'année en année et notre rôle indésirable d'opposition ne nous procure aucune satisfaction, bien au contraire. Notre vœu, pour les années à venir, est de voter des budgets à l'unanimité et avec la fierté d'une

situation financière digne des enjeux de notre commune.

L'importance des investissements prévus et à venir, la garantie de l'évolution salariale que méritent nos collaborateurs et la stabilité fiscale à long terme sont autant d'enjeux majeurs pour notre commune.

A l'étude des comptes et des budgets des 10 dernières années, les chiffres présentés sont sans appel et soulignent l'évolution disproportionnée de nos charges de personnel, liées à l'augmentation notable du nombre d'EPT: En 2015, 286 EPT pour 310 EPT 10



montreux@multisite.ch

montreux.multisite.ch

## ECOLE DE MUSIQUE MULTISITE MONTREUX

DECouvrez  
NOTRE OFFRE  
DE COURS

ans plus tard, soit une évolution de 8%. Parallèlement et sur la même période, nos charges de personnel sont passées de 29.5 millions à 36.7 millions 10 ans plus tard, soit une augmentation de 24%. L'augmentation de la démographie de notre commune ne peut en aucun cas être la cause d'une telle envolée puisqu'elle a augmenté de 3% dans le même intervalle.

Sur cette base, oserions-nous imaginer à quoi ces chiffres ressembleront en 2036? Il est clair que certains préavis votés par notre Conseil expliquent partiellement une augmentation d'EPT, je

pense par exemple au service de l'urbanisme. Mais, parallèlement, nous devons pouvoir percevoir les bénéfices futurs, en matière d'optimisation des tâches et de rentabilité du travail liés au déploiement de la gouvernance digitale.

De toute évidence, les charges de personnel ne sont pas les seules à présenter une évolution préoccupante, mais constituent un aspect majeur de la maîtrise de nos finances.

Ainsi, je souhaite, par ce postulat, que notre Municipalité puisse observer un temps d'analyse approfondie de nos besoins

actuels et futurs en personnel, qu'elle établisse, pour ce faire une étude de la situation actuelle en la matière ainsi qu'une stratégie de maîtrise de l'évolution du personnel communal et des charges liées.

Pour ce faire, je demande également un plafonnement de l'engagement du personnel fixe pour une durée de trois ans, dès l'acceptation de ce postulat, le cas échéant, sur la base de la situation au 1er janvier 2026, sous réserve des engagements à venir liés aux préavis déjà acceptés par notre Conseil et permettant une augmentation d'EPT maxi-

male liée à l'augmentation de la démographie.

Je demande le renvoi de ce postulat à une commission, qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

#### M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Nous avons reçu un avis ou un courriel de la part de la DGAIC, sur votre demande, concernant la validité ou non de la motion de M. Roch. J'ai noté qu'il l'a transformée en postulat. Malgré cette transformation, je doute de la validité d'une des demandes du postulat qui consiste à mettre en place un moratoire dès la prise en considération du postulat. Il était bien spécifié dans le retour qui a été fait par la DGAIC que la thématique ne portait pas sur une compétence du Conseil communal. À ce titre-là, je doute que les personnes qui ont levé la main en demandant le renvoi en commission, l'aient fait à juste titre, puisqu'à mon sens, le postulat formulé dans ce sens-là, n'est pas plus recevable qu'une motion qui était probablement formulée de la même façon. Je ne souhaite pas nécessairement que nous débattions et discussions ce soir des éléments que je viens d'apporter, mais cela me semblait important de les amener aujourd'hui dans le débat, parce que je pense que la première chose qui devrait être faite quant à la question du traitement du postulat de M. Roch, c'est de juger de sa recevabilité. À mon sens, la demande qu'il a laissé formulée dans les mêmes termes que ce qui était prévu dans sa motion, n'est à ce titre là, pas recevable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 9.2 Postulat de M. Olivier Mark intitulé «Un fonds pour financer nos infrastructures-clé et nos investissements durables».

#### M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,



## Le Corps de Musique de Montreux Clarens

Harmonie municipale

*Le Corps de Musique Montreux Clarens est à la recherche de musiciens et musiciennes pour enrichir son ensemble. Si vous jouez d'un instrument à vent ou de percussion et que vous souhaitez partager votre passion pour la musique, nous serions ravis de vous accueillir parmi nous !*

*Répétitions les mardis et jeudis de 20h00 à 22h00 dans une ambiance chaleureuse et conviviale au sous-sol du Collège Montreux-Est, rue de la Gare 33, 1820 Montreux.*

*Contactez-nous dès maintenant par courriel à [sciampi@bluewin.ch](mailto:sciampi@bluewin.ch) ou par téléphone au 079 175 35 21. N'hésitez pas à visiter notre site web [www.harmoniemontroux.ch](http://www.harmoniemontroux.ch) pour en savoir plus sur nos activités.*

*Rejoignez-nous pour vivre ensemble des moments musicaux inoubliables et faire vibrer Montreux Clarens au rythme de vos talents !*

*🎵🎶 \*\*Au plaisir de faire de la musique avec vous !\*\* 🎵🎶*

Notre commune doit présenter une capacité d'investissement suffisante, afin de maintenir la valeur de notre patrimoine et renforcer l'attractivité de notre ville, de manière durable.

Un bon exemple a été la décision que nous avons prise, il y a quelques années, de conformiser notre centre des concerts et des congrès face aux risques sismiques et d'incendie. Disposer d'infrastructures conformes et prêtes pour l'avenir, c'est important.

Faut-il toutefois encore avoir la capacité financière de le faire.

Or, dans une commune comme dans un ménage, l'établissement d'un budget est toujours un exercice difficile. La tentation est omniprésente de repousser des investissements-clé, tant que leur financement n'est pas assuré. L

qui caractérise notre époque renforce cette propension à attendre des jours meilleurs.

A Montreux, la prévision des recettes communales est particulièrement difficile à établir. Certes, nous encaissons de manière récurrente environ CHF 80 millions annuellement par le biais de l'impôt sur le revenu et sur la fortune, avec l'impôt à la source, les impôts spécialement prévus pour les étrangers, pour les sociétés, sur les immeubles et les propriétés foncières ou même sur les chiens. À ces ressources relativement stables s'ajoutent les recettes qualifiées de conjoncturelles.

Cela incorpore les droits de mutation, les taxes sur les gains immobiliers, ainsi que les impôts sur les successions et les donations. Cette dernière catégorie totalise annuellement entre CHF 2 et 23 millions environ entre 2008 et 2024, selon les documents qui nous ont été fournis par la commission des finances.

Ces revenus extrêmement fluctuants représentent par conséquent entre 3 et 30 % du budget communal et ne sont connus qu'au terme des périodes comptables. Avec une telle imprévisibilité des recettes, bâtir une stratégie d'investissement n'est pas facile. Nous connaissons tous ce phénomène : quand on ne sait pas ce qu'on va encaisser, toute personne raisonnable retarde les investissements, pour ne pas prendre trop de risques.

J'ai évoqué l'exemple du 2M2C dans mes propos introductifs, mais d'autres investissements sont maintenant nécessaires. Il s'agit de sécuriser l'exploitation de tout notre patrimoine administratif, par exemple de nos routes et de nos locaux, mais aussi d'assurer l'attractivité touristique

et la durabilité de nos installations publiques. En fait, maintenir une capacité d'investissement suffisante, nous assurera que le cercle vertueux de la durabilité fonctionne vraiment dans notre Commune, malgré les aléas géopolitiques, qui ne manquent pas actuellement.

Dans tous les cas, il s'agit d'améliorer la prévisibilité, si importante dans la gestion publique. En clair, Monsieur le Président, chères et chers collègues, la stratégie de développement socio-économique la plus élaborée, ou la plus intelligente des politiques environnementales ne vaut pas un clou sans des moyens financiers suffisants pour la concrétiser...

Je propose donc de mettre suffisamment de moyens de côté à cet effet, par le biais d'un fonds spécifique pour préfinancer nos projets-clé.

Par ce postulat, je demande donc à la Municipalité d'analyser cette proposition et de nous présenter un mécanisme approprié pour constituer et utiliser, le cas échéant, un tel fonds de préfinancement pour nos investissements-clé. Le dispositif devra bien sûr être conforme aux principes du modèle comptable MCH2, prochainement en vigueur. Cette proposition devra par conséquent définir le champ des investissements considérés comme stratégiques, puis probablement annoncer une valeur cible annuelle à allouer au fonds, à prélever sur une part des revenus constitués par les impôts sur les successions et donations, jusqu'à concurrence de l'excédent de recettes de l'exercice. Ce mécanisme devra être défini dans un règlement spécifique, condition à priori obligatoire du modèle MCH2 pour constituer des fonds. Toutes les modalités d'attribution du fonds y seront aussi décrites.

L  
«conjoncturels» et les besoins en investissements, tels que définis précédemment, pourront certainement guider notre Municipalité pour nous adresser des propositions quant aux montants et aux niveaux à fixer, que notre Conseil pourra ensuite entériner.

Je vous remercie de votre attention et souhaite qu'une commission examine la proposition émise par ce postulat.

### M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commis-*

ion. C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous nous réjouissons de voir que M. Mark fait la promotion du point 9 du programme de Montreux Libre, qui dit exactement la même chose.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez mentionné la nomination d'une commission ad hoc, je pense que comme pour le postulat de M. Quartier déposé récemment, c'est la commission des finances, conformément à notre règlement du Conseil communal, qui devra traiter ledit objet.

**M. le Président** vous avez raison M. Büchler, merci pour cette correction. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 9.3 Postulat de M. Pierre Loup intitulé: «pour un accès gratuit à la déchèterie pour le Galetas du CSP».

### M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Chers collègues,

Vous n'ignorez pas, j'espère, les services que rend le Centre Social Protestant (CSP) à la population: sur les questions d'argent, de couples, juridiques, d'intégration professionnelle, questions liées aussi à la migration.

Les professionnel-le-s des CSP soutiennent toute personne en difficulté, sans distinction de nationalité ou de religion.

Or les CSP sont des institutions privées, indépendantes des pouvoirs publics, dont les revenus proviennent de dons et de la vente à très bas prix d'habits, livres, bibelots, meubles, vaisselle, etc... collectés par les «GALETAS» dont celui de Montreux et très par des bénévoles.

A Lausanne, consciente que ce travail de récupération, de tri et de vente rend un service inestimable à la société, la commune a rendu l'accès complètement gratuit à la déchèterie pour le CSP.

A Montreux non! Malgré des demandes du CSP à ce sujet, les employés de la déchèterie continuent à exiger 40.- par passage,

quel que soit le volume de déchets, quand bien même le volume provient de personnes qui sont au bénéfice de la carte de déchèterie.

Or les déchets proviennent, dans la majeure partie des cas, de personnes seules, ou âgées, en partance pour un EMS ou suite au décès d'un conjoint. Des situations sociales éprouvantes où les moyens sont maigres.

D'autre part, il y a le problème des dépôts sauvages devant le Galetas du CSP : toutes les semaines, des personnes déposent des meubles ou des objets devant le Galetas, à qui il revient alors de les amener à la déchèterie.

En résumé, le Galetas rend service à la collectivité avec ses services à domicile, et d'autre part des frais de déchèterie conséquents grèvent son budget.

Certes, la commune a fait de petits gestes:

- L  
-  
taire entreprise (TFE) pour la gestion des déchets : ce qui donne accès à la déchèterie intercommunale, mais aussi de pouvoir utiliser les diverses structures : armoire TEXaid, structures incinérables papier, etc... que tous peuvent faire valoir, donc ce n'est pas vraiment un geste.

- Pas plus, du reste, la reprise gratuite des déchets de catégorie qui concerne peu le CSP (exemple: textiles, sagex, verre, huiles usées, PET, appareils électriques, papier-carton) Si la commune veut faire un vrai geste utile pour le CSP, c'est la gratuité pour les déchets inertes (vaisselle, miroir, etc...), pour les déchets encombrants (canapé, armoire, tables, matelas, etc...), pour le bois, les flacons en plastique avec bouchon et les pneus (quoique rares).

Et cela pas seulement une fois par mois comme la Commune le laisse entendre (soit un geste de 40.-) alors que les frais s'élèvent en moyenne pour le CSP à 200.- par mois, soit 2'400.- à 3'000 par année...pour un service rendu à la commune et un service gratuit aux plus démunis et à des inconnus qui posent anonymement leur déchets devant le CSP.

Le «y a qu'à les faire payer» est une réponse inacceptable d'une commune qui a les moyens, plus que d'autres, de faire un geste de gratuité complète envers un CSP, qui s'il n'était pas là, ajouterait des frais communaux plus important.

Je demande au Conseil de nommer une commission pour étude et rapport examinant ma propo-

sition de gratuité complète de l'accès à la déchèterie pour le Galetas du CSP de Montreux.

## M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

## Dépôt d'un titre pour février

M. Benoît Ruchet dépose un postulat intitulé «Nouvel état des lieux de la politique sportive à Montreux et des enjeux stratégiques».

## 10. INTERPELLATIONS

### 10.1 Réponse à l'interpellation de M. Paul Wetzel intitulée «Accès des hauts de Chernex».

#### M. Paul Wetzel (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour son retour et je me réjouis de voir les projets qui seront proposés.

### 10.2 Interpellation de Mme Béatrice Tisserand intitulée «Quels développements possibles pour l'enfance à Territet?».

#### Mme Béatrice Tisserand (VER)

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

En échangeant récemment avec des habitants de Territet qui ont des enfants en âge de scolarité, ces derniers m'ont fait part de leurs frustrations relatives à l'accueil de jour et aux activités proposées aux enfants par notre Commune. En effet, il n'y a à ce jour pas d'APEMS, pas d'UAPE et pas de «Ça bouge chez toi» à l'est du territoire communal. Il semble pourtant que développer ces structures est nécessaire, afin de donner un cadre à certains enfants laissés à eux-mêmes et sans possibilité d'apprendre le vivre-ensemble au sein de leurs familles. D'après les parents cités plus haut, le harcèlement est, quant à lui, bien présent au collège de Territet et cela les inquiète. Ils ont d'ailleurs adressé une pétition à la Commune à ce sujet. On peut

penser que ces sujets sont à séparer. C'est tout le contraire: une vision globale de l'encadrement est une nécessité pour donner à chacun et chacune l'opportunité de développer ses talents et trouver une place dans la société.

Je pose ainsi les questions suivantes à la Municipalité:

1. Avez-vous l'intention d'ajouter le collège de Territet sur la liste des sites visités par l'animation «Ça bouge chez toi!»?
2. Un APEMS est-il prévu à court, moyen ou long terme au Collège de Territet?
3. Qu'en est-il d'une UAPE au même endroit?
4. Le harcèlement a-t-il été identifié par les enseignants et des mesures ont-elles été mises en place afin d'y remédier?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

#### Mme Jaqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule aux réponses formelles aux questions posées par Mme l'interpellatrice, la Municipalité tient à souligner qu'elle est particulièrement attentive à proposer à tous les enfants de la Commune les meilleures prestations possibles en termes d'activités pour la jeunesse.

La répartition de ces activités sur le territoire communal se fait au mieux, en fonction de la disponibilité de lieux et locaux adéquats ainsi que de contraintes liées aux aspects techniques relatifs aux possibilités d'accueil des jeunes.

La Municipalité partage l'approche selon laquelle une «vision globale de l'encadrement» est nécessaire, mais la difficulté de l'approche de cette globalité se traduit par des responsabilités et des interventions qui ne relèvent pas toutes des mêmes instances.

En effet, pour ce qui est des activités extrascolaires, telles que «ça bouge chez toi», c'est la Commune qui en a la responsabilité totale. En revanche, pour ce qui concerne le problème du harcèlement, c'est l'établissement scolaire qui est le premier concerné, avec les activités de prévention, tandis que la Commune n'intervient qu'en appui éventuel avec les conseillères école/familles, pour autant qu'elles aient été mandatées par l'école. Le travailleur social hors murs (TSHM) par exemple, peut aussi éventuellement intervenir, mais uniquement sur le domaine public.

Enfin, pour terminer ce préambule et avant de répondre aux

questions posées, la Municipalité précise que la pétition remise par les parents de Collonge traitait principalement de la surveillance des élèves (compétence de l'établissement scolaire) et de la demande de précision entre zones publiques et privées autour du collège.

1. Avez-vous l'intention d'ajouter le collège de Territet sur la liste des sites visités par l'animation «ça bouge chez toi?»

A l'introduction des activités «ça bouge chez toi», en 2020, l'est de la Commune a immédiatement présenté des difficultés d'application du concept car l'utilisation de la cour du collège de Collonge n'était pas adéquate, en raison du peu de surfaces disponibles et surtout de leur difficulté d'accès avec le matériel nécessaire.

Alors, non, il n'y a pas de projet pour l'utilisation de la cour du collège de Collonge pour «ça bouge chez toi».

En revanche, la pertinence d'animer mieux l'est du territoire communal est dans les préoccupations de la Municipalité et des réflexions et approches concrètes sont en cours pour intégrer, dès que possible, Territet dans le tournus des villages. Ainsi le site du port est actuellement examiné, mais pose encore quelques problèmes techniques.

2. Un APEMS est-il prévu à court, moyen ou long terme au Collège de Territet?
3. Qu'en est-il d'une UAPE au même endroit?

Etant donné la nature similaire des deux questions, la Municipalité y apportera une seule réponse, tout en précisant que les deux structures citées ne sont pas de même nature et ne sont pas soumises aux mêmes lois et règlements.

En effet, l'APEMS, Accueil pour Ecoliers en Milieu scolaire, est de compétence communale et accueille des enfants uniquement pour le repas de midi.

L'UAPE (UAPE) est une structure dépendant de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Elle est ouverte à trois moments dans la journée: le matin avant l'école, entre les périodes scolaires du matin et de midi, pour les repas et, en fin de journée, après l'école. Et l'UAPE est soumise à des contraintes strictes.

On compte actuellement deux APEMS à l'est de la Commune.

Laquelle nous avons une convention, et l'autre à Glion, car les trois endroits (Glion, Territet et Veytaux) se répartissent les enfants des trois villages en fonction des degrés d'enseignement. La répartition des enfants dans les trois lieux est faite par l'établissement scolaire en fonction des effectifs et degrés prévus dans les divers collèges.

La Commune assure l'accompagnement du trajet pour les enfants qui ne seraient pas scolarisés sur leur lieu de domicile. La possibilité d'un accueil pour le repas de midi est donc assurée pour les enfants des trois villages. Il n'en reste pas moins que la recherche d'une possibilité d'accueil de midi (APEMS ou UAPE) à Territet fait partie des préoccupations de la Municipalité et ceci, depuis plusieurs années. De nombreuses opportunités ont été examinées (locaux commerciaux privés, locaux scolaires en structure privée, par ex.). Toutes ont avorté.

La recherche active continue en vue de l'ouverture d'une structure le plus rapidement possible, afin de supprimer les accompagnements des enfants, à midi, sur les sites extérieurs à Territet.

4. Le harcèlement a-t-il été identifié par les enseignants et des mesures ont-elles été mises en place afin d'y remédier?

La Montreux-Est a indiqué à la Municipalité qu'aucune situation de harcèlement n'avait été signalée à Collonge. La pétition des parents n'en parle pas, mais elle demande de prendre des mesures supplémentaires pour «éviter les risques de violence, bagarres ou accident». La Municipalité rappelle que la responsabilité de surveillance pendant les heures scolaires et dans le périmètre de l'école incombe aux enseignants tandis que, sur le domaine public, le chemin de l'école, ce sont les parents qui sont responsables. De plus, les doyens de Montreux-Est sont intervenus dans l'ensemble des classes du collège, afin de transmettre un message d'apaisement à la suite de quelques altercations, comme cela peut arriver dans tout établissement.

Aucun enseignant n'a signalé de cas de harcèlement à la direction et, au cas où des situations délicates devaient être identifiées, l'établissement scolaire dispose de 4 médiateurs ainsi que de plusieurs enseignants formés à la MPP (Méthode de Préoccupation Partagée), qui est une approche éducative non blâmante pour gérer la harcèlement et l'intimidation. Cette méthode implique des entretiens individuels avec les élèves concernés, pour briser les dynamiques de groupe et trouver des solutions, plutôt que de sanctionner, afin d'améliorer le bien-être de l'élève victime.

Mais ces démarches ne relèvent pas de la responsabilité communale, mais de la prise en charge de l'école via ses compétences en matière pédagogique.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère Tisserand.

**Mme Béatrice Tisserand (VER)** est très satisfaite de la réponse municipale et remercie Madame Pellet.

### 10.3 Interpellation de M. Vincent Haldi intitulée: «Ancien Auditorium et Esplanade de Territet: Dans quel état se trouvent ses deux biens du patrimoine montreu-sien?»

#### M. Vincent Haldi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour rappel, La Municipalité a proposé en 2020 à ce Conseil, pour la seconde fois en deux ans, de vendre le bien communal de l'ancien Auditorium à la société e-mob SA enregistrée à Vionnaz. Cette vente, approuvée par le législatif, était alors soumise à certaines conditions, dont un droit de réméré prolongé à dix ans par ce Conseil (le droit de réméré consiste à racheter un bien vendu sous certaines conditions pour une durée définie). Notre exécutif avait alors habilement proposé dans le cadre de cette vente, l'Esplanade du Grand Hôtel de Territet qui était depuis de nombreuses années liée au bien fond de l'ancien Auditorium. Parmi les conditions de vente, figuraient un certain nombre de travaux urgents à réaliser un fois la vente conclue. Près de six ans plus tard, tel qu'on peut le lire dans le Rapport de la Commission de Gestion 2024, aucun des travaux urgents décrétés par la Municipalité n'a été réalisé par le nouvel acquéreur. Qui plus est, les CFF, détenteurs d'un DDP sur l'esplanade, ont mis en demeure en novembre 2023, sous peine du dépôt d'une hypothèque légale, les propriétaires, à savoir e-mob SA pour les trois-quarts et la copropriété du Grand Hôtel et informé la Commune détentrice d'une servitude de « jardins publics » ainsi que d'une convention concernant la gestion de quelques places de parcs publics, que des travaux de sécurisation de l'ouvrage devraient être réalisés de toute urgence.

Au vu du droit de réméré ainsi que de la convention dont bénéficie la Commune sur ces deux biens-fonds, je me permets de poser les questions suivantes à notre exécutif:

1. La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches afin de savoir si les travaux urgents qu'elle avait elle-même exigé en 2020 ont enfin débutés en 2025 dans l'ancien Auditorium?
2. La Municipalité et ses services ont-ils été informés des travaux de sécurisation d'urgence entrepris par les CFF en novembre 2025 sur l'esplanade?
3. La Municipalité a-t-elle réalisé les mesures de sécurisa-

tion concernant les espaces publics sur l'esplanade exigées par les CFF en 2023? Si oui, lesquelles?

4. Quelle est la responsabilité juridique de la Commune, en cas de potentiels accidents survenus sur l'esplanade, liée à la servitude dont elle bénéficie ?
5. La Municipalité sait-elle si la société e-mob SA a participé financièrement à ces travaux, tel qu'exigé par les CFF?
6. La Municipalité a-t-elle connaissance d'une hypothèque légale enregistrée par les CFF sur de la société e-mob SA?
7. Compte tenu de la situation de détérioration de ces deux biens-fonds et en particulier des problématiques de sécurité publique liées à l'esplanade, la Municipalité estime-t-elle qu'actionner son droit de réméré est justifié?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à cette interpellation.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, La Municipalité répondra par écrit.

### 10.4 Interpellation de M. Olivier Müller intitulée: «Concept de mobilité – est-ce que ça avance sans bouchons?»

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Par deux fois, le 2 mars 2022 puis à nouveau le 1er mars 2023, le Conseil communal a accepté la prise en considération de la motion de Mme Jessica Ruedin et sa copie intitulée «Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreu-siennes».

En janvier 2025, la Municipalité nous a indiqué donner sa réponse à cette motion d'ici au 31 décembre 2026.

Vu les expériences vécues ces dernières années au Marché de Noël et vu le retour du Montreux Jazz dans son nouvel écrin dès juillet 2026, je me permets d'effectuer la présente interpellation, afin qu'il en soit, je l'espère, tenu compte dans la réponse municipale promise pour la fin d'année.

Pour rappel, ce Conseil a aussi voté fin 2022 un crédit d'étude de 290'000 CHF pour élaborer un concept de mobilité pour les manifestations montreu-siennes. En mars 2023, M. Florian Chiaradia, Municipal en charge de la mobilité, avait informé ce Conseil que des lignes direc-

trices ont été définies avec, pour objectif, essentiellement un report modal vers les transports publics. Aujourd'hui, où en est-on?

A ma connaissance, la plupart des étapes de cette étude ont été réalisées. Dans une communication du 20 novembre 2024, la Municipalité dévoilait certaines mesures: renforcement de l'offre en transports publics, gratuité des lignes de bus le week-end à charge de la collectivité, parking P+R pour les automobilistes, gestion de carrefours et des parkings du centre par des sociétés privées, à charge de Riviera Noël.

Des améliorations ont été observées pour Riviera Noël, mais avec tout de même des situations parfois compliquées.

Compliquées pour les résidents des centres-villes avec macarons de stationnement, qui n'osent plus prendre leur voiture ou qui ne retrouvent aucune place de parc les week-ends ou en fin d'après-midi.

Compliquées pour les pendulaires montreu-siens qui n'arrivent plus à aller faire leurs courses dans les magasins du centre ou à aller - eux ou leurs enfants - à leurs activités, en raison des bouchons et des parking complets.

Et chaque année, une situation chaotique le 8 décembre lors de l'Immaculée Conception, avec les Fribourgeois et Valaisans qui viennent engorger le centre-ville, parce qu'ils ne se parquent pas tous en périphérie.

Il y a quelques semaines, le 8 décembre 2025 tombait pourtant un lundi et, malgré cela, Montreux était complètement bloquée, les transports publics également bien sûr, et nombre de Montreu-siennes et Montreu-siens ont dû renoncer à leurs activités ou celles de leurs enfants ce jour-là, par impossibilité de se déplacer.

Cette année 2026, le Montreux Jazz Festival rouvrira dans son nouvel écrin. Si des mesures ont, semble-t-il, été prises concernant la mobilité des piétons et des vélos pour donner suite à une opposition de l'ATE Vaud, je n'ai pas lu, vu ou entendu pour l'instant de nouveautés concernant la mobilité et le stationnement de véhicules motorisés individuels. J'imagine qu'un nouveau concept est en cours d'affinage d'ici juillet 2026.

De manière évidente pour ces grandes manifestations, dans un monde idéal, les visiteurs devraient venir en transports publics et celles et ceux qui viennent en voiture devraient être invités à laisser leurs véhicules à

l'extérieur de la ville. Cela permettrait ainsi de laisser la ville en priorité aux Montreu-siennes et Montreu-siens, pour qu'ils puissent y vivre et habiter, avec le moins de désagréments possibles, presque comme le reste de l'année. C'est évidemment plus facile à dire qu'à faire, mais cela doit, me semble-t-il, être l'un des objectifs pour nos citoyennes et citoyens.

Voici mes 7 questions posées à la Municipalité:

- 1) A ce jour, avez-vous déjà des retours des études, par exemple concernant le report modal et la fréquentation des parkings d'échange, lors des grandes manifestations?
- 2) Pour le Montreux Jazz, est-ce que des éléments nouveaux par rapport aux anciennes éditions au 2m2c peuvent d'ores et déjà être dévoilés et est-ce qu'une communication sera faite en temps opportun?
- 3) Pour le Marché de Noël, est-ce que la Municipalité entend prendre des mesures pour améliorer la situation chaotique et répétée chaque 8 décembre, par exemple en adoptant des mesures identiques à un jour de week-end?
- 4) Pour ces deux manifestations, est-ce que la Municipalité entend prendre des mesures pour permettre aux résidents montreu-siens avec macarons de trouver plus facilement une place de stationnement, par exemple en réduisant à 1 heure le temps de stationnement avec disque ou en réservant certaines zones aux seuls détenteurs de macarons?
- 5) La Municipalité peut-elle envisager de laisser certains parkings du centre accessibles uniquement aux Montreu-siennes et Montreu-siens, qui peuvent dorénavant se légitimer grâce à la carte habitant?
- 6) Étant donné que le concept de manifestation englobe d'autres communes, qui profitent aussi des retombées, est-ce que ces autres communes participent financièrement également aux coûts de ce futur concept?
- 7) Au final, aura-t-on dépensé 290'000 CHF juste pour dire aux gens de venir en train? Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Comme le suggère la présente interpellation, nous pouvons vous confirmer qu'un certain nombre d'étapes ont déjà été réalisées pour accompagner les centaines de milliers de visiteurs qui viennent à Montreux lors de ces grandes manifestations.

Un concept est en cours d'élaboration pour l'édition 2026 du Montreux Jazz. Ces travaux se font en concertation avec l'ASR et les organisateurs, qui, faut-il le rappeler, assurent en première ligne la responsabilité du bon déroulement de la manifestation et à qui, considérant le caractère systémique, la Commune accepte d'apporter son assistance et ses compétences.

Nous avons un certain nombre de chiffres et de données, qu'il faudra au préalable concaténer pour vous donner une réponse fournie et objective, nous vous apporterons une réponse écrite.

Pour compléter, si vous vous interrogez sur le suivi du préavis 32/2022, comme mentionné dans votre intervention, nous vous rappelons aussi que les institutions démocratiques sont pourvues d'outils qui permettent de le faire. Respectivement vous avez tout loisir de vous adresser à la commission de gestion pour savoir comment l'argent des préavis est dépensé. Des moyens existent, à vous de vous en servir. Je rappelle également que vous êtes récemment venu dans nos locaux, en vertu de la loi sur l'information, la LInfo, afin d'examiner les contrats qui ont été établis dans le cadre de ce préavis. Libre à vous aussi, si ce dossier vous intéresse, d'actionner le même levier pour prendre connaissance des études, rapports et concepts produits, et ainsi répondre vous-même à votre dernière question, intitulée «Au final, aura-t-on dépensé 290'000 CHF d'étude juste pour dire aux gens de venir en train?».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 10.5 Interpellation de Mme Ruth Bär: «concernant le pouvoir et l'obligation de la Commune de protéger le parc locatif»

**Mme Ruth Bär (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Je fais suite à la réponse municipale à ma simple question concernant la mise à l'enquête pour changement d'affectation en logements de vacances à la Rue de la Corsaz 23. La Municipalité a mentionné l'art. 11 de la Lex Weber, avec le seuil des 20% de résidences secondaires

et à l'exclusion des logements créés avant le 11 mars 2012.

Permettez-moi de signaler quelques éléments qui devraient permettre de répondre à de telles mises à l'enquête, refuser les permis de construire et rassurer la population.

Il est essentiel de rappeler que d'être sous le seuil des 20% de résidences secondaires ne signifie pas automatiquement que la commune doit accepter de nouvelles résidences secondaires.

L'explicitement aux communes de prévenir les abus et les évolutions indésirables liés à l'utilisation de logements comme résidences secondaires, y compris ceux créés avant 2012.

Cet article 12 de la Lex Weber donne à la commune un pouvoir d'intervention clair et applicable et ceci même si le pourcentage de résidences secondaires est en dessous de 20 %, même si des logements ont été construits avant 2012 et même pour des projets para-hôtelières qui contournent l'esprit de la loi. Cet article est central et ne peut être écarté. Indépendamment de la Lex Weber, il existe une loi cantonale obligatoire, souvent méconnue mais pleinement applicable. La commune est soumise à la LPPPL, Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif. Cette loi est contraignante et prioritaire dès qu'un logement locatif est menacé. L'objectif est de maintenir un nombre suffisant de logements locatifs abordables sur le marché, pour répondre aux besoins de la population.

La LPPPL s'applique dans les districts où le taux de logement vacants est durablement inférieur à 1,5%. Le Canton de Vaud est tombé à env. 1,01% en 2025, le district de la Riviera vaudoise à 0,85 %, et Montreux même en dessous de 0,5%.

Nous sommes donc en pénurie sévère, ce qui active l'application stricte de la LPPPL. Et cette loi impose de contrôler tout changement d'affectation d'un logement existant. Elle exige une autorisation préalable de la DGL (Direction générale du logement du canton), après préavis de l'office communal du logement. Elle refuse les transformations qui réduisent le parc locatif, quelle que soit la date de construction et indépendamment du taux de résidences secondaires.

En d'autres termes: Même un logement construit avant 2012 ne peut être transformé en résidence secondaire ou en para-hôtellerie, sans examen strict au regard de la LPPPL.

Et finalement il ne faut pas oublier que les résidences

secondaires et la para-hôtellerie représentent une concurrence déloyale envers les hôtels, pensions et établissements touristiques qui, eux, respectent des normes, charges et obligations importantes.

La Municipalité doit également protéger ce secteur essentiel pour Montreux.

Au vu de ces éléments, je prie la Municipalité de répondre à ces 2 questions suivantes:

- Pourquoi l'art. 12 de la Lex Weber, qui donne à la commune la possibilité et même l'obligation d'intervenir, n'a pas été mentionné dans la réponse?
- La Municipalité reconnaît-elle que la LPPPL s'applique à tous les logements locatifs, construits avant ou après 2012 et qu'elle peut donc refuser un changement d'affectation indépendamment du taux de résidences secondaires?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses apportées à cette interpellation.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule la Municipalité rappelle sa volonté de soutenir l'accès au logement. A ce titre, elle souhaite, en particulier via le service de l'urbanisme et l'office du logement, mettre en place l'ensemble des mesures possibles selon le cadre légal. Ceci étant, bien que très ambitieuses dans leur principe, les lois mentionnées sont limitées dans leur champ d'application.

L'objet de la question est de savoir si le titre que deux bases légales abordent la question de la disponibilité des logements:

La LRS (Lex Weber), loi fédérale sur les résidences secondaires

La LPPPL, loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif

S'ajoutent à cela la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATC) et son règlement d'application (RLATC), qui définissent l'organisation des procédures de permis de construire, les droits et devoirs des propriétaires et des autorités en la matière.

Si les principes et objectifs de la LRS et de la LPPPL sont clairs, comme le souligne l'interpellatrice, force est de constater qu'elles recensent toutes deux un nombre important de clauses d'exception, qui ont force de loi. A noter que les services communaux sont régulièrement en

contact avec les services cantonaux, voire fédéraux, en charge de l'application de ces lois, afin de clarifier l'interprétation de certaines clauses et pour se tenir à jour au sujet des jurisprudences liées, qui peuvent préciser l'application de certains articles de loi.

S'agissant de la LATC, nous rappelons que la Commune a l'obligation de mettre à l'enquête un projet de construction si la demande est faite expressément par le propriétaire, même si ce dernier est préavisé négativement. Ce droit à la procédure ne conditionne en rien la détermination des services cantonaux dans le cadre de la consultation auprès de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC), ni, in fine, la décision de la Municipalité qui portera sur un octroi ou un refus de permis de construire.

Ceci étant dit, la Municipalité répond ainsi aux deux questions posées.

1. Pourquoi l'art. 12 de la Lex Weber, qui donne à la commune la possibilité et même l'obligation d'intervenir, n'a pas été mentionné dans la réponse?

L'objectif est de maintenir un nombre suffisant de logements locatifs abordables sur le marché, pour répondre aux besoins de la population.

«1 Au besoin, les cantons et les communes prennent les mesures nécessaires pour empêcher des abus et des évolutions indésirables qui pourraient résulter d'une utilisation sans limites de logements créés selon l'ancien droit en tant que résidences secondaires.  
2 A cette fin, les cantons peuvent limiter davantage que la présente loi la réaffectation en résidence secondaire d'un logement utilisé jusqu'ici comme résidence principale et les modifications prévues à l'art. 11, al. 2 à 4. Pour autant que les modifications de la construction et de l'utilisation ne soient pas soumises à autorisation de construire, les cantons peuvent les y soumettre.»

L'objectif est de maintenir un nombre suffisant de logements locatifs abordables sur le marché, pour répondre aux besoins de la population.

A moyen terme, la Commune souhaite en effet mettre en place des bases réglementaires plus restrictives dans le cadre du PACom, comme précisé dans la stratégie territoriale du PACom, au thème Logement 04, en particulier:

03 Adopter des mesures différenciées sur le territoire en matière de résidences secon-

daires, dans le respect du cadre légal fédéral (LRS)

04 Evaluer les possibilités offertes par le cadre légal pour réglementer les locations de courte durée et les logements de vacances (quotas, zones d'implantation, etc.)

Ceci étant, comme semble le sous-entendre l'interpellatrice, la notion de « mesures nécessaires » prises par la Commune ne peut pas se traduire par un refus de mettre à l'enquête un projet de construction, qui reste une obligation au sens de la LATC. Il ne faut ainsi pas confondre le droit des requérants de soumettre leur projet à l'enquête publique au sens de la LATC avec le droit de la Municipalité d'accepter ou de refuser un permis de construire à la fin de ladite procédure.

2. *La Municipalité reconnaît-elle que la LPPPL s'applique à tous les logements locatifs, construits avant ou après 2012 et qu'elle peut donc refuser un changement d'affectation indépendamment du taux de résidences secondaires?*

La LPPPL n'évoque pas la notion de construction antérieure à 2012. L

son champ d'application un certain nombre d'objets en fonction de critères divers: occupation en dernier lieu par le propriétaire, taille du logement supérieure à 150 m<sup>2</sup>, valeur à neuf ECA supérieure à 750 CHF/m<sup>3</sup>, etc.

Dans le cadre des permis de construire, c'est la Direction du Logement de l'État de Vaud qui détermine si les objets concernés sont assujettis à la LPPPL, lors de la circulation CAMAC. Si celle-ci détermine que l'objet n'est pas assujetti, les articles de loi concernant la LPPPL sont rendus inapplicables.

A fortiori, et comme déjà évoqué, la Commune analyse les projets de construction sous l'angle de l'ensemble des bases légales et réglementaires y relatives. D'une manière générale, et sans se prononcer sur le cas d'espèce, en raison de l'obligation de respecter la protection des données dans une procédure en cours, la LATC confirme que la décision d'octroyer ou de refuser un permis de construire incombe à la Municipalité, qui est tenue de rendre une décision. Dans sa décision, elle est tenue d'indiquer «les dispositions légales et réglementaires invoquées», soit aux éventuels opposants en cas d'accord du permis et de levée d'opposition, soit au requérant en cas de refus de permis.

Dit autrement, pour autant qu'elle s'appuie sur les bases légales et réglementaires adaptées, la Municipalité peut sur le principe refuser un changement

d'affectation, indépendamment de la LRS, mais aussi de la LPPPL, pour autant que sa décision soit dûment motivée. Cette décision ouvrirait toutefois une voie de recours à la CDAP, qui pourrait avoir une autre lecture de la situation.

**Mme Ruth Bär (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour ces renseignements. Si je comprends bien, vous confirmez que la LPPPL s'applique indépendamment de la date de construction, avant comme après 2012, ainsi qu'indépendamment du seuil de 20% de la Lex Weber

**M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ma réponse n'était peut-être pas claire, mais la LPPPL n'a pas de notion d'avant et d'après 2012 qui est spécifique à la loi sur les résidences secondaires. Comme j'ai tenté de l'expliquer au nom de la Municipalité, ce sont d'autres restrictions qui font que certains logements ne sont pas assujettis à la LPPPL.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**10.4 Interpellation de M. Simon Lepêtre intitulée: «Réalizations du délégué à la durabilité»**

**M. Simon Lepêtre (PLR)**

Monsieur le Président, Madame et Messieurs,

Il y a un peu plus de deux ans, le Conseil communal de Montreux adoptait le préavis No 17/2023 relatif à la création des postes de délégués à la durabilité et aux mobilités.

À l'époque, nous nous étions opposés à la création du poste de délégué à la durabilité, car nous n'étions pas en mesure d'identifier clairement les finalités opérationnelles justifiant l'engagement de cette nouvelle charge permanente pour la population.

Lors du débat, une longue liste de projets théoriques avait été avancée, mais rien de concret, si ce n'est l'ambition de répondre à une motion sur la vaisselle réutilisable des manifestations.

Un an et demi après que le poste ait été pourvu, je me permets donc d'interpeller la Municipalité afin qu'elle puisse nous renseigner sur les avancées concrètes réalisées et ainsi justifier leur coût

aux contribuables.

Questions à la Municipalité

1. La Municipalité peut-elle nous présenter, de manière simple et factuelle, les trois principales réalisations concrètes et achevées au cours de l'année écoulée?
2. Quelles sont les principales actions concrètes qui seront réalisées dans l'année qui vient?
3. Quelles économies ou gains d'efficacité concrets et chiffrables la création de ce poste a-t-elle permis de réaliser?

Merci pour votre attention et vos réponses.

**Mme Irina Gote, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité remercie M. l'interpellateur de remettre en lumière ce poste, et cela à une aussi brève échéance, l'une des questions de la commission de gestion était identique dans le cadre de son rapport 2024. Elle saisit l'opportunité qui lui est donnée et s'excuse par avance de la longueur de son intervention, qui ne sera pas simple mais factuelle, tant le domaine d'activités est grand et tant son rayonnement a une dimension locale, régionale et internationale !

À la suite de la création du poste en 2023, avec une prise de fonction en août 2024, le délégué à la durabilité a depuis travaillé sur deux volets principaux. Le premier volet est opérationnel, lié à la mise en œuvre de projets issus de la stratégie de durabilité. Le second volet est institutionnel, lié à la mise en place et l'animation des structures internes à notre administration, afin de pouvoir traiter ce sujet transversal.

VOLET OPERATIONNEL

Au niveau opérationnel, depuis août 2024, notre délégué à la durabilité a, tout d'abord, bien sûr travaillé au niveau local, sur le territoire communal avec la mise en œuvre de nombreux projets. Dans l'esprit de la stratégie de durabilité ces projets avaient tous pour objectifs d'impliquer la population, de sensibiliser et de mettre en place des actions concrètes.

Les appels à projets participatifs de 2024 et 2025 ont permis à la population d'être à l'origine d'initiatives qu'elle met en œuvre avec l'appui des différents services de l'administration. Les

trois projets lauréats de l'appel à projets «Montreux agit!» 2024 ont été concrétisés,

chacun soutenu à hauteur de 5'000 Fr. Un bureau d'architecte de la place a proposé des balades sonores «Écoute-voir l'eau», réunissant une cinquantaine de participants et aboutissant à une œuvre présentée au Caux Palace en novembre 2025. L. Galets, établie à Clarens, installera prochainement avec l'appui de la Commune un parcours de cinq panneaux didactiques le long des quais pour sensibiliser à l'importance et à la biodiversité des berges naturelles, tandis que les résidents de la rue de la Corsaz 33, soutenus par Pro Senectute, ont créé un jardin collectif à travers l'installation de quatre bacs à plantes.

Les lauréats de l'édition 2025, dont les activités seront réalisées en 2026, ont également été désignés. Sur seize projets déposés, trois ont été retenus. Le premier émane de l'Amicale pour l'extension du réseau ornithologique de Chailly, un groupement d'habitants qui s'est réuni dans le but d'installer un réseau de nichoirs à oiseaux. Le second projet, porté par des habitants du quartier des Planches, consistera en la pose d'une fontaine sur la place de la Cure, qui sera réaménagée, en partenariat avec le Service des Eaux du Marralley. Ceci créera un îlot de fraîcheur au bénéfice de tous et toutes. Enfin, le troisième projet permettra la réhabilitation d'un étang à des fins de conservation de la nature et didactiques par l'association « Mares et merveilles » fraîchement constituée par un groupe de jeunes Montreusiennes et Montreusiens. Cette année, l'appel à projets a aussi permis d'identifier d'autres initiatives émanant de la population comme la mise en place d'un parking à vélos à Haut de Caux.

Afin d'impliquer et soutenir la jeunesse dans les démarches de durabilité, notre délégué à la durabilité a organisé, chaque année, une journée de sensibilisation à la durabilité des 30 apprenti-e-s de la Commune. En 2024, ils et elles ont été sensibilisés aux risques liés aux plantes invasives sur notre territoire par les sections voirie et forêts de nos services. En 2025, ils et elles ont proposé, dans un atelier, des moyens de réduire leur empreinte carbone pour protéger le climat; ils et elles ont été sensibilisés à la gestion de nos rivières, via les balades sur l'eau, et une intervention de

l'Association de sauvegarde du Léman.

Fin 2025, le Délégué à la durabilité a mobilisé un partenariat, qui a permis d'organiser des ateliers climat au Collège de Montreux-Est, où 160 élèves, répartis dans 9 classes de la 9e à la 11e, ont appréhendé les défis du changement climatique sur notre territoire et ont proposé des actions et leur vision pour la ville. Nous nous réjouissons des ateliers de restitution à venir, qui viendront alimenter les actions de notre plan climat.

Ce plan climat sera prochainement présenté à votre Conseil. Le résultat que vous verrez aura été en grande partie coordonné par notre délégué à la durabilité, en collaboration avec les délégués aux mobilités et à l'énergie. En 2025, le délégué à la durabilité a dirigé la réalisation d'une étude de vulnérabilité de notre territoire, qui viendra compléter le bilan carbone que nous avons réalisé en 2022 et qui informe sur les actions du plan climat. Avec ses collègues délégués, il a consulté tous les services de l'administration communale pour établir un plan d'actions climat dont vous prendrez bientôt connaissance.

Afin de garantir l'adéquation des actions du plan climat avec les besoins des acteurs et actrices du territoire, le délégué à la durabilité a organisé une démarche participative qui vient de s'achever. Des ateliers ont été organisés avec la population et les entreprises du territoire, avec pour but de recueillir des propositions d'actions qui seront intégrées dans le travail des services. En septembre de l'année dernière, nous avons réuni 25 personnes volontaires, issues de notre territoire, qui ont travaillé sur les questions de mobilité, d'énergie, d'économie et de consommation, et d'adaptation au changement climatique. Sur le même principe, un atelier a réuni au Pierrier 45 entreprises, qui ont débattu des actions du plan climat et de leur implication pour atteindre ses objectifs. Enfin, l'équipe en charge de la durabilité a tenu des stands aux foires des Planches et de Brent, ainsi qu'à la Journée du Parc Naturel Régional Gruyères Pays d'En Haut qui s'est tenue pour la première fois à Montreux sous le marché couvert. Conscient que le tissu économique de notre territoire est important en matière de durabilité, il a rencontré différentes entreprises implantées sur notre territoire afin de coordonner leurs actions de durabilité avec celles de la Commune.

En 2025, le délégué à la durabilité a également pris en main la question transversale de la gestion de l'eau potable sur le territoire communal et fait le lien avec le SIGE sur les thèmes de la consommation de la ressource sur le territoire communal. Un recensement des fontaines et des quantités d'eau consommées pour divers usages est en cours. Afin d'impliquer et de sensibiliser la population, la journée de l'eau a été organisée pour la première fois en mars, 2025 avec des collaborations avec la bibliothèque, les archives communales, le cinéma et l'organisation de balades thématiques.

Le délégué à la durabilité supervise le site de la Fourmière qui permet la diffusion d'informations en lien avec la durabilité spécifiques à Montreux et qui a subi une refonte totale en 2025.

Si les actions au niveau de notre territoire communal sont essentielles, une démarche régionale est également entreprise pour avoir un impact d'envergure. Dans cette optique, le délégué à la durabilité a appuyé le projet de l'Office du Tourisme Montreux Riviera d'obtenir la certification «swisstainable» de la destination qui oriente le secteur touristique, en particulier nos hôteliers et nos restaurateurs, si important pour notre région vers des critères de durabilité. En partenariat avec la Promove et la Commune de Vevey, il a contribué à définir une approche réaliste du programme de soutien aux entreprises du secteur. A l'échelle de la Riviera, il met en place, avec les Commune de Vevey, la Tour-de-Peilz et Blonay - Saint-Légier, un moyen d'informer les personnes vulnérables sur les îlots de fraîcheur et ainsi réduire les risques lors des épisodes de chaleur.

Le délégué à la durabilité a permis le bon déroulement de la Journée du Parc Naturel Régional Gruyère Pays d'En Haut, le 11 octobre 2025, qui s'est tenue pour la première fois dans notre commune sous le marché couvert. Il a facilité le projet du Parc en mettant en place tous les partenariats qui ont permis d'organiser le premier banquet «foodsave» à Montreux, en mobilisant des associations et des entreprises locales. En un temps record et sur des contributions volontaires pour l'organisation, cette collaboration a permis de sauver 300 kg de légumes et 100 kg de fruits du gaspillage et d'offrir un moment convivial et gouteux à plus de 300 personnes, cela en partenariat avec le cuisinier du restaurant «le

Coucou» à Caux.

Les questions climatiques et de durabilité étant importantes au niveau cantonal, notre délégué à la durabilité représente la commune sur ces questions dans le cadre d'une plateforme coordonnée par l'Office cantonal de la durabilité et du climat, qui permet à toutes les Communes d'échanger sur les pratiques et d'assurer une coordination des actions dans notre canton.

Il gère également le relevé et le suivi des indicateurs de durabilité, dans le cadre du programme du cercle des indicateurs de l'Office fédéral de la statistique, aux côtés de 31 grandes villes suisses et 19 cantons. Ceci permet à la Commune de suivre l'évolution de ses actions dans le domaine et de la comparer au niveau national. C'est aussi dans ce cadre que nous sommes invités régulièrement à prendre part aux forums de durabilité de l'Office fédéral du développement territorial.

En 2025, c'est le rayonnement international de la stratégie de durabilité de Montreux qui s'est matérialisé. En effet, le délégué a soutenu la participation de la Municipalité à une rencontre du G100, un groupe de leaders femmes à travers le monde, au Palais fédéral à Berne, sous l'égide de Madame la Conseillère Nationale Isabelle Chappuis. En septembre, nous avons été invités à participer à la semaine de l'énergie et du climat à Sarajevo aux côtés de Ministres étrangers et de chargés de cabinets, afin de présenter la stratégie de durabilité de la Commune. Afin de nous focaliser sur les priorités locales de notre territoire, nous avons refusé cette invitation.

#### VOLET INSTITUTIONNEL

Le thème de la durabilité est transversal, concernant tous les services de l'administration. Cela requiert une coordination horizontale et verticale de l'administration afin d'impliquer les services et les acteurs du territoire à tous les niveaux. A cet effet, le délégué à la durabilité est responsable de coordonner différents groupes, afin d'assurer le suivi des décisions.

Depuis son arrivée, il a coordonné les activités de la Cellule durabilité qui impulse la vision stratégique dans le domaine de la durabilité. La cellule durabilité est composée des Conseillers municipaux en charge des dicastères durabilité et espaces publics; patrimoine, sport et

urbanisme; équipements publics et mobilité; Economie, culture et tourisme.

En 2025, la cellule durabilité s'est réunie 4 fois, pour valider la vision stratégique en matière de durabilité, l'organisation interne et le suivi du fonds énergie et durabilité.

Le délégué à la durabilité est également responsable de la coordination des activités de l'Office de la durabilité qui répond à la cellule durabilité par la mise en œuvre des décisions stratégiques qui y sont prises.

Le délégué à la durabilité a également organisé les séances du groupe de travail durabilité dans lequel sont représentés tous les services de l'administration. Cela assure que la stratégie de durabilité est prise en main par les services, de façon décentralisée. Cette organisation nous paraît plus efficace qu'une organisation dans laquelle l'expertise en matière de durabilité est centralisée au sein d'un office. Cependant cela requiert de la coordination, qui incombe au délégué. Au cours de 2 séances, le groupe de travail a contribué aux actions du plan climat.

Enfin, l'année 2025 a vu le lancement la commission consultative pour la durabilité. Elle est composée d'un-e représentant-e de chacun des partis représentés au Conseil communal, et, à parts égales, de représentant-e-s de la population et des associations du territoire. Après avoir identifié les membres, le délégué a coordonné la tenue de 3 séances, au cours desquelles les membres ont échangé sur le plan climat et des propositions individuelles en lien avec la durabilité, notamment dans les secteurs de l'urbanisme, des moyens de transport partagés, de l'agro-écologie ou la sensibilisation à la durabilité dans les écoles. Cette structure assure que les propositions faites par l'office de la durabilité et l'administration en générale soient ancrées dans la réalité des acteurs et actrices du territoire.

Pour conclure, la Municipalité se permet de rappeler que le poste est occupé à 80%.

Ainsi et pour faire la synthèse à la question 1. *La Municipalité peut-elle nous présenter, de manière simple et factuelle, les trois principales réalisations concrètes et achevées au cours de l'année écoulée?*

La Municipalité confirme que le travail du délégué durabilité est

mené avec pragmatisme et adhère parfaitement aux besoins communaux en matière de suivi des planifications cantonales et fédérales en la matière. Par ailleurs, il répond de manière efficace aux besoins de toutes et tous.

*Question 2. Quelles sont les principales actions concrètes qui seront réalisées dans l'année qui vient? :*

Durant cette année, il est prévu de traiter du Plan Climat communal, ainsi que de la mise en

l'économie circulaire principalement.

*Question 3. Quelles économies ou gains d'efficacité concrets et chiffrables la création de ce poste a-t-elle permis de réaliser? :*

Dans ce domaine, il n'est pas possible de parler d'économies ou de gains, hormis la diminution des gaz à effet de serre, lors de la mise en œuvre du plan d'action des mesures contenues dans le futur plan climat. Peut-être tout au plus, pouvons-nous ne faire que quantifier le bien-être de notre population, puisque, dans le cadre de l'appel à projet durabilité nommé «Montreux Agit», ce sont les projets proposés par les citoyennes et citoyens qui sont mis en œuvre et nous pouvons vous confirmer que les remerciements sont nombreux et nourris lors de la finalisation de ces projets de proximité, qui contribuent au partage de la durabilité par toutes et tous.

Et finalement la certification «Swisstainable» vise à positionner notre destination en tant que destination durable sur le plan international, avec des rentrées financières substantielles pour l'hôtellerie et la restauration.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellateur.

Et je vous remercie de votre attention.

#### M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rappelle simplement que ma première question était de citer «les trois principales réalisations concrètes et achevées au cours de l'année écoulée?» et je pense que personne dans cette assemblée n'a compris votre réponse.

#### Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le conseiller, nous l'avons fait de manière factuelle et il serait vraiment réducteur de traiter tout ce qui s'est passé durant une année d'activité en seulement trois réponses. Vous aurez l'occasion de prendre connaissance de cette réponse dans le cadre du procès-verbal de la séance de ce soir.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Madame Gote pour cette réponse roborative qui me rappelle certaines interventions de votre prédécesseur, Monsieur Feissi.

J'ai une question peut-être un peu naïve, mais sincère, concernant le projet de «Mares et merveilles»: la question de la propagation du moustique tigre a-t-elle été prise en compte et cela pourrait-il entrer en ligne de compte pour ce genre de dispositif?

Ma deuxième question: je n'ai plus jamais entendu parler du projet du funiculaire fantôme depuis la fin du concours. Est-ce que cela fait aussi partie de la durabilité?

#### Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Merci Monsieur Luder pour vos questions.

Pour la question concernant le moustique tigre, il s'agit d'une expérimentation et nous verrons, une fois le projet mis en place, si c'est cet insecte qui sera attiré, nous y veillerons de manière intensive.

Par rapport au projet du funiculaire, ce n'était pas un concours lancé dans le cadre du projet de la durabilité. Je ne peux pas vous dire où cela en est à ce stade.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 11.AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU ET DIVERS

**11.1 Réponse à la simple question de Mme Ruth Bär au sujet de la demande de permis de construire CAMAC 242600, rue de la Corsaz.**

### 11.2 Dépôt de la simple question de M. Tal Luder demande de la liste des propositions en suspens.

#### M. le Président

Pour information nous avons reçu en cours de séance ce soir une simple question de M. Luder, je vous la lis pour information:

«Aura-t-on la liste des propositions en suspens, suivant l'article 105 de notre règlement du Conseil communal pour la séance de février?»

Je transmets formellement cette simple question à la Municipalité. Pour rappel, selon l'article 109 alinéa 3, les réponses sont communiquées par écrit au Conseil et ne donnent pas lieu à discussion.

Je vous rappelle les informations concernant le concours de ski des Autorités communales du dimanche 1er février 2026:

Départ de Montreux avec le train de 10h34 (au plus tard) Arrivée aux Rochers-de-Naye à 11h22 Apéritif, échauffement et retrait des dossards de 11h22 à 12h15 Premier concurrent à 12h15 Dernier concurrent à 12h30 Suite de l'apéritif dès 12h30 Repas en commun à 13h15

La discussion est ouverte.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur ma simple question, il est vrai que le règlement est un peu tordu.

M. le Président indique à Monsieur Luder, qu'il ne peut pas lui donner la parole sur sa simple question.

#### M. Tal Luder (UDC)

Je suis sous le point divers, je peux intervenir.

#### M. le Président

Je vous laisse la parole mais faites vite s'il vous plaît. Merci

#### M. Tal Luder (UDC)

Je souhaite préciser à la Municipalité qu'une réponse par écrit peut être envoyée par mail aux conseillers et que cela me convient très bien. Si vous pouvez ne pas me répondre par courrier pour éviter quelques moyens et papiers, je me contenterai de la réponse électronique dans l'enveloppe.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 22 h 05, M. Lionel Moyard, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu **le mercredi 25 février 2026 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.



**Le Clos des Sources**  
HOTEL\*\*\* & SPA  
www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01  
2 rue de Rodern  
68590 Thannenkirch  
France

**Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 25 février 2026 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux**

Présences: 88 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées: Mmes Valérie Calderini, Suzanne Cornaz, Soraia Dias, Elisabeth Wermelinger, MM. Jean-Bernard Kammer, Alisan Metic, Pierangelo Rothenbühler, Omar Soydan, Quentin Talon

Absents: MM. Aubord Yvan, Olivier Raduljica, Fabien Torchio

Monsieur le Président Lionel Moyard annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

### M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 25 février 2026 à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de M. Varrin, secrétaire municipal. Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, les représentants des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

### Monsieur le Président

Je ne pourrai pas vous afficher mon PowerPoint ce soir, car j'ai un problème informatique qui m'en empêche. Je vous prie d'ores et déjà de m'en excuser. En préambule je vous invite toutes et tous à vous lever ce soir, afin de faire un moment de silence pour la maman de notre Municipal, M. Jean-Baptiste Piemontesi, qui est décédée ce lundi.

*Minute de silence.*

Monsieur le Municipal, je vous adresse mes plus sincères condoléances et je vous remercie d'être présent ce soir.

## 0. PRÉAMBULE

### M. le Président

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, «aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.» Nous allons ajouter les points suivants à notre ordre du jour:

Au point 11. Postulats, motions et propositions, ajout des points:

11.2 Postulat de M. Samuel Roch et Claude Byrde intitulé "Le déroulement des mesures-test de l'extinction de l'éclairage nocturne est particulièrement obscur"

11.2 Postulat de M. Henri Rollier intitulé « Étude de faisabilité pour la transformation de la chapelle de Chernex en local communautaire polyvalent »

Au point 12. Interpellations ajout des points:

12.1 Interpellation de Mme Tina Fattet intitulée «Atteinte directe à notre processus démocratique»

12.2 Interpellation de M. Olivier Müller intitulée «Objets rayés de la liste... mais pas des préoccupations»

12.3 Interpellation de Mme Claudine Borloz intitulée «Y'en a marre des mares»

12.4 Interpellation de Mme Claudine Borloz intitulée «Que de lumières, et l'économie?»

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote de l'ordre du jour.

**Vote: L est accepté avec 78 OUI, 2 NON, 1 ABSTENTION.**

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de janvier à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026, y

a-t-il des demandes de modifications?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal est approuvé par 86 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

## 2. ASSERMENTATION

2.1. Néant.

## 3. NOMINATION

3.1. Néant

## 4. CORRESPONDANCE

### M. le Président

Je n'ai pas formellement reçu de correspondance à vous transmettre, cependant je peux vous informer, concernant la séance du 1er avril qui a été initiée par les VMCV, à laquelle nous ne pourrions pas participer car cela tombe en même temps que notre séance du Conseil, qu'une autre séance sera organisée pour nous le 16 avril, l'heure et le lieu vous parviendront par e-mail prochainement.

## 5. COMMUNICATION DU BUREAU

**5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Samuel Roch intitulé «Pérenniser nos finances, notre capacité d'investissement et l'évolution des conditions salariales de nos collaborateurs par un plafonnement de l'effectif communal lié à la démographie durant trois ans, de 2026 à 2028». (Séance de commission le mercredi 4 mars 2026 à 19 h 00, à la salle des combles, av. des Alpes 18 à Montreux).**

Première en liste (PLR): Mme Laurence Siervo

Membres: COFIN

### M. le Président

Nous avons annoncé que cet objet serait traité par la Cofin, mais à la suite de la demande du postulant, le bureau s'est réuni, il

a reconsidéré cette décision et a décidé que le postulat sera traité par une commission ad hoc. La composition de cette dernière sera déterminée lors de notre prochaine séance du Conseil communal, le 1er avril.

**5.2 Sur la date de la séance de la commission des finances chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark intitulé «Un fonds pour financer nos infrastructures-clé et nos investissements durables». (Séance de commission des finances le lundi 23 mars 2026 à 19 h 00, à la salle des combles, av. des Alpes 18 à Montreux).**

Première en liste (PLR): Mme Laurence Siervo

Membres: COFIN

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**5.3 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Pierre Loup intitulé «Pour un accès gratuit à la déchèterie pour le Galetas du CSP». (Séance de commission le lundi 23 mars 2026 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).**

Premier en liste (UDC): M. Tal Luder

Membres: Mmes Anne Duperret, Susanne Lauber Fürst, Carla Silva Borges De Sá, MM. Alain Delseth, Christian Fürst, Mario Gori, Pierre Loup, Florian Manzini, Cyril Pabst

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

**6.1 Relative aux modalités de la mise à disposition des sociétés locales de la salle AGORA du 2M2C.**

**6.2 Relative au renouvellement du réseau de vélos en libre-service (VLS) sur la Riviera et le Haut-Lac.**

**6.3 Relative au traitement fiscal et social des indemni-**

tés des conseillères communales et des conseillers communaux pour l'année 2025.

#### 6.4 Relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2025.

Il n'y pas d'autres communications.

### 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

#### 7.1 Sur le préavis No 01/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'305'000.00 TTC au maximum, pour la rénovation et la mise aux normes du stade Eugène Parlier à Chailly. (Rapp. M. Simon Lepêtre).

**M. Simon Lepêtre (PLR)** président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

#### **M. Dominik Hunziker (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de notre dernière séance, j'avais demandé des informations à la Municipalité, qui était censée les fournir trois jours avant la séance de commission, ce qui n'a pas été fait.

Je souhaiterais obtenir une explication à ce sujet. Je repose mes questions à la page 3 «système d'éclairage», nous parlons de watts et de lux, il est très important de savoir la correspondance entre les lux et les watts. Vous indiquez cinq projecteurs à 20'000 watts, s'agit-il d'un total de 20'000 watts de tous les projecteurs où c'est chaque projecteur qui fait 20'000 watts? Ce point n'est pas clair et il serait intéressant de savoir à combien de lux sont les anciens projecteurs. Ce n'est pas parce qu'il y a moins de watts qu'il y a moins de lumière. Nous parlons de pollution lumineuse, les nouveaux projecteurs seront-ils beaucoup plus lumineux ou pas? Ce sont des informations qui doivent figurer dans un préavis, et elles ne s'y trouvent pas. J'attends vos réponses s'il vous plaît. Merci

#### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les informations ont été données à la commission et, sauf erreur, à satisfaction de celle-ci. Je me permets de les résumer ici. L

nous attendons une économie en passant la puissance de 64 kilowattheures à 25 kilowattheures.

Je ne sais pas si ces éléments suffisent ou pas, mais nous rappelions, dans le cadre de la commission, les différentes normes qui font que pour un niveau de «Challenge League», il faut une capacité d'éclairage jusqu'à 200 lux, ce qui serait possible sur ce terrain. Pour aller dans les détails, une des difficultés pour répondre de manière effective, c'est que les 200 lux, sont un résultat lumineux maximal, qui dépend des différentes catégories de matchs et entraînements. Nous ajusterons aux besoins spécifiques, mais à «plein tube», nous aurons une économie de 61% d'énergie.

#### **M. Florian Manzini (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s remercie la Municipalité pour les informations et les échanges en commission et comme annoncé lors de la dernière séance, nous soutiendrons ce préavis. Je vous remercie.

#### **M. Philippe Morier-Genoud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PS soutiendra à l'unanimité le préavis 01/2026 concernant la rénovation et la mise aux normes du stade Eugène-Parlier à Chailly.

Toutefois, une réserve est à apporter concernant la gestion de l'accessibilité au stade pour les personnes à mobilité réduite.

Ce sujet a été abordé en commission, et des réponses orales ont été apportées. Mais elles n'apportent pas une garantie que la problématique «mobilité réduite» sera réellement traitée lors de la mise en œuvre de ce préavis.

Par exemple, il a été proposé de retirer sur demande un petit tronçon de barrière pour que les personnes en chaise roulante bénéficient d'une vue sans entrave. Mais quid de cette solution par rapport aux normes «barrières» à respecter dans un tel stade?

La solution de l'ajout d'une plateforme destinée aux personnes à mobilité réduite a été énoncée par la Municipalité en séance de commission. Mais sera-t-elle réellement mise en œuvre?

D'autre part, il serait souhaitable qu'une ou plusieurs places de parc handicapés soient créées devant le stade. Sera-ce le cas?

Le PS attend donc de la Municipalité qu'elle porte une attention particulière à ce sujet et mette en

La CoGest pourrait être sollicitée, avant la clôture du préavis, pour s'assurer de la mise en place de solutions et de l'efficacité de celles-ci.

#### **M. Christophe Lombardo (PLR)**

Devant un futur vote probablement de type soviétique, à l'unanimité et en pleine période électorale, voici une intervention suicidaire. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je vous informe être le président du Montreux Boxing Club. Mes propos ne défendent aucun intérêt particulier, mais je préfère que cela soit dit clairement.

Notre club de boxe fonctionne très bien et ne ressent aucun manque de soutien de la Commune, bien au contraire. Cette déclaration vise surtout à souligner ma sensibilité à la formation des jeunes par le sport, ainsi que ma conviction profonde des bienfaits du sport dans le développement d'un jeune.

Je tiens également à préciser que mon intervention ne vise ni les clubs concernés, ni les juniors, ni les bénévoles des clubs de football.

J'ai grandi dans l'ambiance du football montreusien. Mon père a été président du Rapid Montreux. Il a également été sponsor principal du Montreux-Sports lorsqu'il évoluait en Ligue nationale B. J'ai donc pleinement conscience de l'attachement profond que représente ce stade pour de nombreuses familles montreusiennes, dont la mienne.

Mais notre rôle ici est d'examiner les choix d'investissement avec responsabilité et équité. D'avoir une vision politique en phase avec notre époque et capable de répondre aux besoins sportifs de demain.

En 2018, ce Conseil a voté un crédit de 1'340'000 francs pour

la rénovation du terrain synthétique de «Saussaz 2».

Aujourd'hui, il nous est demandé d'allouer 2'305'000 francs supplémentaires pour la rénovation du stade Eugène-Parlier.

Le total cumulé de ces deux investissements atteint 3'645'000 francs.

Si l'on amortit ce montant sur 30 ans, comme prévu pour le projet actuel, cela représente environ 121'500 francs par année consacrés essentiellement à des infrastructures utilisées principalement par deux clubs.

Nous parlons de deux sociétés.

Mais je rappelle qu'il existe 77 sociétés sportives dans notre commune. Je pose donc une question simple: où est l'équité?

Quel autre club bénéficie d'un investissement de cette ampleur pour son infrastructure? On nous indique que le terrain naturel est utilisé en moyenne 12 heures par semaine.

Douze heures.

Comparez cela avec nos salles de gymnastique, occupées toute la journée par les écoles, puis chaque soir par plusieurs sociétés. Comparez avec la piscine de la Maladière, exploitée pratiquement toute la semaine. Nous parlons là d'infrastructures qui cumulent probablement 80 à 100 heures d'utilisation hebdomadaire.

La densité d'usage n'est pas comparable.

Il y a quarante ans, l'offre sportive était restreinte. Le football occupait une place importante, comme le rink-hockey, la gymnastique, la natation ou le ski l'hiver. Il n'y avait pas la diversité que nous connaissons aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'offre sportive est extrêmement variée. Les disciplines se sont multipliées. Les pratiques ont évolué. Notre politique sportive doit refléter cette diversité.

On ne parle pas ici de supprimer un lieu pour pratiquer le football, pour preuve, pendant les travaux, les équipes évolueront sur les terrains synthétiques de la Saussaz.

Cela démontre qu'il existe déjà des solutions alternatives fonctionnelles.

Je me permets également une comparaison avec d'autres

dépenses allouées à d'autres clubs.

Le club de tennis de Montreux, lors de la réfection de ses terrains, s'est engagé dans un modèle où l'aide communale était associée à une participation active et structurée. Il y a eu un engagement financier clair sur vingt ans par le club.

Ici, je ne vois pas de proposition concrète de participation des clubs bénéficiaires à hauteur de l'investissement. L

du ciel, pas besoin de chercher des solutions privées, des sponsors exceptionnels ou de mettre en œuvre un type de collecte.

Enfin, j'aimerais ouvrir une réflexion.

Le site d'Eugène-Parlier (et non pas le stade) est une grande surface plane, rare et précieuse dans les hauts de Montreux.

Plutôt que de consacrer plus de deux millions à maintenir un terrain utilisé 12 heures par semaine, pourquoi ne pas réfléchir à un projet plus inclusif et plus polyvalent?

Je ne parle pas de bétonner. Je ne parle pas de goudronner. Je parle d'une surface lisse, durable et responsable. On pourrait imaginer:

Une grande surface couverte et ouverte aux quatre vents, un couvert équipé de panneaux solaires, un espace protégé du soleil en été et de la pluie en saison, un lieu utilisable toute l'année et éclairé le soir.

Je pense que nous ne rencontrons aucune difficulté à imaginer le nombre de sports et d'activités possibles sur une telle surface plane, dans un lieu ouvert à l'ensemble de la population et non réservé principalement à deux clubs.

Je sais que ce stade fait partie du patrimoine affectif montreusien.

Mais notre responsabilité politique est d'anticiper l'avenir, d'assurer une équité entre les disciplines et de réfléchir à des infrastructures polyvalentes répondant aux besoins du plus grand nombre.

Pour toutes ces raisons, je ne peux pas soutenir ce projet en l'état.

Vous l'aurez compris, ce ne sera pas un oui émotionnel mais un non de principe, un non qui nous

invite à regarder l'avenir avec lucidité et objectivité.

Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Simon Lepêtre (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 01/2026 de la Municipalité du 19 décembre 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'305'000.00 TTC au maximum, pour la rénovation et la mise aux normes du stade Eugène Parlier à Chailly

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Eugène-Parlier à Chailly, tels que décrits dans le présent préavis;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'305'000.00 TTC au maximum;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- de transférer et clôturer le compte d'attente 9139.155 «rénovation du stade Eugène-Parlier»;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 6 NON et 9 ABSTENTIONS.**

**7.2 Sur le préavis No 02/2026 relatif à l'octroi d'une augmentation de la subvention communale à la Fondation de l'Accueil**

#### **Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME) pour la création de 48 places supplémentaires en accueil parascolaire afin d'assurer la rentrée scolaire dès l'année 2026-2027. (Rapp. M. Olivier Grand).**

**M. Olivier Grand (VER)** président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

#### **Mme Kyong-Won Schärer (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Décroissance Alternatives salue ce préavis qui, en augmentant l'offre d'accompagnement pour les écoliers, contribuera à fortement alléger l'organisation quotidienne des familles montreusiennes et à progresser vers la mise en place d'une véritable journée continue pour les élèves de notre commune.

#### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les chiffres du préavis sont sans ambiguïté, la demande en accueil parascolaire ne fait qu'augmenter, pas seulement en raison d'une croissance démographique, mais aussi en fonction de l'évolution des besoins des parents dans un monde où la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle est de plus en plus difficile. Par le passé, nous avons vu des familles, dont les enfants étaient accueillis, qui se sont vus refuser le renouvellement de leur place. Ce qui veut dire que des parents doivent réorganiser leur travail et trouver des solutions de garde précaires dans l'urgence, avec parfois des enfants qui peuvent perdre leurs repères.

Anticiper ces besoins n'est à aucun moment un luxe, c'est précisément le rôle d'une commune responsable et, pour le groupe socialiste, l'accueil parascolaire fait partie des infrastructures essentielles, qui permet aux parents de travailler et permet aussi de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, il protège le revenu des ménages et offre une sécurité aux enfants.

Ces 48 places ont aussi un effet économique intéressant, puisqu'elles permettent le maintien de l'activité de carrière pro-

fessionnelle, et aussi l'évolution des recettes fiscales et la réduction de certaines dépenses sociales.

Les familles sont gagnantes, et la collectivité également.

Enfin, la FACEME, pour faire face à ce développement, devra engager du personnel, car les besoins en personnel ne dépendent pas seulement de la croissance économique, mais aussi de la façon dont la commune s'engage, non seulement pour respecter la loi, mais aussi pour investir dans le bien-être des familles. Gageons de nous en souvenir lorsque nous discuterons d'une certaine proposition qui vise à geler l'engagement du personnel communal.

Le groupe socialiste vous invite, à l'unanimité, à accepter ce préavis et remercie la Municipalité pour son travail continu ces dernières années pour l'accueil de la petite enfance. Et il se réjouit de voir les propositions futures en matière d'accueil parascolaire.

#### **M. Romain Moracchini-Villard (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s, soutiendra à l'unanimité, l'augmentation de la subvention à la FACEME pour assurer un nombre de places suffisants en accueil parascolaire dès la rentrée prochaine.

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra les conclusions du préavis. Je souscris assez volontiers à tous les propos de M. Pilloud, c'est un mieux pour le retour au travail des parents. Par contre, j'espère que les places disponibles seront bien attribuées aux parents qui ont en besoin pendant qu'ils vont travailler et non pas pour ceux qui voudraient déposer leurs enfants pour avoir un peu de temps libre.

J'en profite pour rappeler que le groupe UDC a toujours soutenu les projets pour la petite enfance et que ce sujet n'appartient à personne, mais qu'il concerne tout le monde.

#### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

En réponse à l'intervention de M. Luder, je veux signaler qu'il n'y a aucun parent qui, pour une raison de confort, dépose son enfant dans une structure d'accueil de la commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### M. Olivier Grand (VER)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 02/2026 de la Municipalité du 9 janvier 2026 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une augmentation de la subvention communale à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME) pour la création de 48 places supplémentaires en accueil parascolaire afin d'assurer la rentrée scolaire dès l'année 2026-2027

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. De valider le développement de 48 places d'accueil collectif parascolaire;
2. D'autoriser la Municipalité à porter au budget 2026, au compte No 712.3655 «Subvention REME», l'augmentation des coûts d'exploitations pour le développement de 48 places d'accueil collectif parascolaire pour un montant de CHF 59'066.- et de porter aux budgets 2027 et suivants les charges nécessaires à l'exploitation des 48 places supplémentaires en accueil collectif parascolaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTIONS.**

### 7.3 Sur la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada «Pour un inventaire numérique ouvert à tous du patrimoine de Montreux» (Rapp. M. Bernard Tschopp)

**M. Bernard Tschopp (PLR)** président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

### Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à remercier le Président de la commission, M. Bernard Tschopp, pour le travail accompli, ainsi que la qualité du rapport présenté.

Par cette intervention, je souhaite simplement rappeler l'esprit et l'objectif de ce postulat. Ce postulat ne demande ni un crédit, ni un projet clés en main, ni une mise en œuvre immédiate. Il ne vise pas non plus à imposer une solution prédéfinie, il invite simplement la Municipalité à étudier une opportunité d'analyser l'existant et d'évaluer la faisabilité d'un inventaire numérique du patrimoine bâti et naturel de notre commune.

Montreux dispose d'un patrimoine exceptionnel au niveau architectural, paysager, naturel, avec des villas historiques, des bâtiments emblématiques, des fontaines patrimoniales, des arbres remarquables, etc.

De nombreuses données sont déjà disponibles dans nos services, aux archives au niveau cantonal et fédéral, mais ces informations sont aujourd'hui dispersées, parfois trop techniques et peu accessibles au grand public.

L'objectif est de poser une question simple et légitime, comment mieux valoriser son patrimoine, le rendre lisible, accessible et compréhensible, aussi bien pour la population que pour les visiteurs, à l'aide d'un outil contemporain.

Durant les discussions en commission, des questions pertinentes ont été soulevées, le périmètre, les ressources, le cadrage. Ces interrogations ont montré que le sujet est structurant, intéressant et qu'il est à étudier. Mon postulat n'est pas un projet exécutif, mais une demande d'étude. Il ouvre une réflexion et donne un cadre à la Municipalité pour analyser les possibilités, les partenariats et les étapes éventuelles. En votant ce postulat ce soir, nous ne votons pas une application, nous ne votons même pas un budget, mais simplement un principe d'examiner un potentiel qui existe déjà sur notre territoire.

Je crois profondément que la mise en valeur du patrimoine n'est pas seulement un enjeu touristique, mais aussi un enjeu d'identité, de transmission et

d'intégration. Que ce soit pour nos écoles, nos habitants, pour celles et ceux qui sont nés ici à Montreux et aussi pour les gens qui ne sont pas nés à Montreux et qui souhaitent comprendre, connaître et aimer encore davantage cette ville à travers son histoire et ses paysages. Ce postulat est une invitation à regarder Montreux autrement, avec modernité, cohérence et aussi avec ambition.

### M. Frédéric Croset (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

J'ai participé à la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de Mme La Spada.

Je me suis opposé à cette prise en considération, et j'aurais voulu que les propos développés ce soir par la postulante aient également été développés en commission, ce qui n'a pas été le cas. Les propos de notre postulante sont beaucoup plus précis et plus clairs, mais néanmoins légèrement contradictoires avec les propos tenus dans notre commission. Dès lors comme annoncé, je m'opposerai à la prise en considération de ce postulat et le PLR, dans sa majorité, le refusera également.

Non pas que l'idée soit dénuée d'intérêt, mais elle souffre d'un manque de vision claire et structurée quant au projet à développer.

La postulante propose la création d'une application numérique gratuite. Mais dans quel but précis? Pour quel public cible? S'agit-il d'un outil destiné au tourisme, à un usage pédagogique pour nos écoliers ou aux habitants de notre commune?

En commission, j'ai demandé des clarifications sur ces intentions. Selon ma compréhension, le choix serait laissé à la Municipalité. Or, il ne nous appartient pas de formuler des demandes aussi larges sans en définir les contours.

Il serait plus pertinent de commencer par élaborer une stratégie globale de valorisation avant de choisir un outil technique. Lancer aujourd'hui une application isolée serait, selon moi, prématuré et risquerait de faire doublon avec les réflexions déjà en cours sur le patrimoine musical et urbain.

Notre Conseil communal insiste régulièrement sur la nécessité

d'améliorer l'efficacité de nos services. Or, en l'état, ce postulat viendrait alourdir la charge administrative sans garantie de résultats proportionnés.

Par ailleurs, son périmètre est excessivement vaste: il englobe le bâti, l'histoire des bâtiments, le vécu de nos illustres hôtes ainsi que le patrimoine botanique de la commune de Montreux. Un tel champ d'application laisse présager un projet complexe, potentiellement long à concrétiser et dont le coût pourrait s'avérer disproportionné.

Comme évoqué en commission, une réduction claire du champ d'application permettrait sans doute de rallier une majorité plus large. Enfin, une question de fond demeure: est-il réellement du rôle de notre commune de développer et de gérer ce type d'application?

Dans ces conditions, je vous invite à refuser ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne soutiendra pas la prise en considération de ce postulat, non pas que l'idée n'est pas intéressante, mais parce que le champ d'application et le «momentum» ne sont pas forcément les bons.

Le sujet est très vaste, développer une application mobile est une tâche complexe et la maintenir l'est encore plus. Collecter des informations pour évaluer l'intérêt d'une population pour un projet est encore plus compliqué que les deux points précédents.

Je voudrais savoir si nous avons des statistiques sur l'utilisation des QR codes que nous avons un peu partout sur la commune, notamment sur les silhouettes de gens illustres qui sont installées sur certains bancs publics et avoir une idée de l'intérêt des Montreusiens ou de ceux qui sont de passage pour ce genre de contenu.

Car si c'est pour ajouter encore une ligne à notre «liste à la Prévert», d'objets en attente, je pense que cela n'en vaut pas la peine. La postulante dit que cela ne déclenche rien pour le moment et qu'il faudra l'utiliser au moment opportun, c'est bien dommage car il aurait été mieux de préciser le champ de son postulat pour donner une tâche

concise à la Municipalité ainsi que les points précis du rapport qu'elle attend pour que les services puissent travailler sur quelque chose de concret.

Là, c'est beaucoup trop vaste, cela couvre beaucoup de domaines. Pour ces raisons, et vu qu'il y a déjà d'autres projets importants en cours, nous ne soutiendrons pas ce postulat.

#### Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s est mitigé au sujet du postulat de notre collègue Mme Stefania La Spada.

L'patrimoine communal nous paraît pertinente et intéressante, mais il nous semble que cette proposition, de par sa formulation, voulue volontairement très large, manque de clarté et de précision.

Par ailleurs, nous craignons que le coût et le temps nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, soient conséquents, au détriment de dossiers plus urgents. Au vu de ces éléments, une partie de notre groupe s'abstiendra ou refusera la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Bernard Tschopp (PLR)

A l'issue de cette séance, la commission passe au vote et accepte la prise en considération de ce postulat avec 5 voix favorables, 1 abstention et 4 voix négatives.

**Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 44 NON, 35 OUI et 8 ABS-TENTIONS.**

## 8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

**8.1 No 03/2026 relatif à la réponse la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Quentin Talon, intitulé «Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales», pris en considération le 22 juin 2022. (Séance de commission le jeudi 5 mars 2026 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle de conférence A, rue du Marché 8 à Montreux).**

Premier en liste (SOC):

M. Philippe Morier-Genoud

Membres: Mmes Catherine Morel-Roberti, Bibiana Streicher, MM. Nicolas Büchler, Angelo Giuliano, Carlos Andres Gozzing Martinez, Olivier Grand, Simon Lepêtre, Cyril Pabst, Fabien Torchio

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**9.1 No 04/2026 relatif à la constitution d'un droit de superficie afin de pérenniser l'exploitation du café-restaurant «Le Manoïre» sis au Col de Jaman. (Séance de commission le mercredi 11 mars 2026 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle de conférence A, rue du Marché 8 à Montreux).**

Première en liste (DA): Mme Kyong-Won Schärer

Membres: Mmes Anne Duperret, Claudia Hischenhuber, MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Alain Delseth, José Jorge, Pablo Menzi, Mathieu Quartier, Paul Wetzel

M. le Président ouvre la discussion générale.

#### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je demande que la commission se penche sur deux points:

1. Y a-t-il la possibilité d'extension des bâtiments, terrasses, places de jeux, adultes, enfants, comme par exemple, la pétanque etc. aussi bien en termes de surface qu'en termes de hauteur.
2. Et le deuxième point sur lequel je souhaiterais que la commission se penche, c'est de mentionner dans les conditions de reprise l'obligation de faire de la restauration, si possible traditionnelle suisse et de l'hôtellerie. Parce que, actuellement, dans les points d'emprise, ce n'est pas mentionné; il n'y a que les intentions de la personne et si, dans quatre ans, elle décide de faire un «escape game», il n'y a rien qui l'en empêcherait.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour ce préavis que je me réjouis de débattre en commission.

Les décisions à prendre me paraissent, en tout cas à titre personnel, très importantes, et je serai dès lors heureux que la commission puisse rencontrer M. Michaël Moreau, pressenti pour reprendre l'exploitation de ce bâtiment emblématique des hauts de notre Commune. L'alors qu'il puisse être présent au début de la commission pour se présenter et présenter son projet et sa vision, comme nous l'avons déjà fait sur d'autres sujets. Et pour que les membres de la commission puissent lui adresser leurs éventuelles questions.

Sauf avis contraire exprimé par mes futurs collègues ce soir ou rapidement par courriel, je remercie la Municipalité d'en prendre note.

Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 10. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**10.1 No 06/2026 relatif à la nouvelle version du plan directeur communal des énergies, au plan climat de la Commune de Montreux, ainsi qu'à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierangelo Rothenbühler et consorts intitulé « Pour un plan d'action climat de la Commune de Montreux », pris en considération le 19 juin 2024. (Séance de commission le lundi 2 mars 2026 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle de conférence A, rue du Marché 8 à Montreux).**

Premier en liste (PLR): M. Olivier Müller

Membres: Mmes Christine Menzi, Kyong-Won Schärer, Bibiana Streicher, MM. Ihab Al Jundi, Christian Fürst, José Jorge, Henri Rollier, Pierangelo Rothenbühler, Domenico Silleri

#### M. le Président

J'ai une information à transmettre aux membres de la commis-

sion, merci à celles et ceux qui souhaitent obtenir les annexes du préavis en format papier, d'avertir Mme la secrétaire ce soir ou demain matin, afin que l'administration générale puisse vous les faire parvenir.

La discussion est ouverte.

#### M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de mon collègue M. Pierangelo Rothenbühler, qui est absent ce soir, je remercie la Municipalité pour l'élaboration du plan climat donnant ainsi réponse à son postulat. Grâce à cet outil, notre commune pourra mettre en œuvre au plus vite des mesures précises et ciblées pour réduire notre impact écologique et diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.

L'Vert-e-s accueille très favorablement ce rapport-préavis et suivra ce dossier attentivement.

#### M. Christian Fürst (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commune de Montreux dispose déjà de toutes les compétences nécessaires en interne : avec un délégué à l'énergie, un délégué à la mobilité et un délégué à la durabilité. Il est donc incompréhensible que la Municipalité ait payé 23'770 Fr. pour un mandat externe afin d'élaborer cette stratégie climat. C'est un double emploi inutile qui ne valorise pas l'expertise de nos propres services lesquels traitent déjà ces dossiers au quotidien.

#### Mme Lucie Weber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'appuie les propos de mon collègue M. Florian Manzini et je me permets de faire un lien avec la votation du 8 mars sur le fond climat. En effet la mise en œuvre de notre futur plan climat communal nécessitera des investissements importants; par conséquent, il me paraît essentiel de voter oui pour ce fond climat, le 8 mars. Puisque les 2 milliards annuels prévus par la Confédération pour financer les mesures environnementales pour toute la Suisse, ne suffiront évidemment pas, par rapport aux besoins. Il y a urgence de prendre des mesures pour concrétiser les plans climats, non seulement celui de Montreux, mais également ceux

de toutes les autres communes de notre pays pour offrir un avenir souhaitable à nos enfants et petits-enfants.

#### Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste tient à féliciter la Municipalité pour l'excellent travail accompli pour la mise en place de ce rapport-préavis. Ses propositions témoignent d'une vision responsable et tournée vers l'avenir. En proposant un cadre clair, participatif et transversal, la Municipalité montre sa volonté de traiter les enjeux climatiques avec pragmatisme en tenant compte des réalités locales. Cette commission représente une étape importante pour renforcer la cohérence des actions communales, soutenir les acteurs locaux dans la transition et garantir un développement durable pour notre commune. Nous souhaitons aux commissaires désignés une bonne séance de commission, animée par des discussions constructives.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur les propos de notre collègue Mme Weber, pour lui demander, dans le cas où le résultat des votations du 8 mars indique que la population rejette le fonds pour le plan climat, si les Verts en prendront note et ne soutiendront pas ce préavis qui fait doublon avec ce que propose déjà le Canton et la Confédération. Au niveau de Montreux et connaissant la surface de la Suisse par rapport au monde, je me demande bien quelle influence ce plan pourrait avoir effectivement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 11. POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

### 11.1 Postulat de M. Benoît Ruchet intitulé «Nouvel état des lieux de la politique sportive à Montreux et des enjeux stratégiques».

#### M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Chères et Chers collègues,

Le rapport préavis 47/2015, qui répondait à un postulat PLR, a été accepté par notre Conseil en mars 2016, soit il y a exactement 10 ans.

Cet excellent rapport-préavis initiait notamment la réorganisation ainsi que le renforcement de l'office des sports et des installations sportives créée en 2011, mais il proposait surtout un état des lieux complet de l'écosystème sportif montreusien, avec ses articulations régionales, en listant de manière exhaustive les associations sportives annoncées auprès de notre Commune, les infrastructures existantes, les activités sportives proposées à la population montreusienne ou encore les manifestations sportives existantes et planifiées.

Cet état des lieux a permis, en 2016, d'identifier les principaux besoins et enjeux stratégiques en termes de politique sportive et de déterminer des priorités.

Pour rappel il était alors proposé de modifier la stratégie de la politique communale en matière de sport selon les 4 axes suivants:

#### Associations sportives

*Soutenir les associations sportives dans le cadre de leurs activités par des mesures financières et logistiques.*

#### Activités sportives

*Promouvoir et soutenir la pratique d'activités sportives par la population sous toutes ses formes, indépendamment de l'âge, du sexe, de la condition physique ou des moyens financiers.*

#### Manifestations sportives

*Encourager, soutenir, réaliser et développer les manifestations sportives ponctuelles, régulières ou exceptionnelles quelle qu'en soit l'importance.*

#### Infrastructures sportives

*Mettre à disposition, entretenir, améliorer et développer les infrastructures sportives.*

Les axes stratégiques et les priorités définies, la Municipalité nous partageait ainsi sa vision pour les 5 prochaines années, soit la fin de la législature 2016-2021. Malheureusement, cette stratégie n'a, à ma connaissance, pas été actualisée depuis.

Prenons à titre d'exemple, le préavis 01/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement (...) pour la rénovation et la mise aux normes du stade Eugène-Parlier à Chailly, qui était à l'ordre du jour ce soir. Bien que je me réjouisse de l'acceptation de cet

objet par notre Conseil, le terme «d'infrastructure communale stratégique» m'interpelle. Est-ce que notre exécutif se base toujours sur l'analyse et un plan d'actions de 2016 où dispose-t-il de nouveaux éléments lui permettant de piloter et prioriser sa politique sportive? Pourquoi une infrastructure est-elle plus stratégique qu'une autre aujourd'hui?

Si l'office des sports et des installations sportives a évidemment pris ses missions à cœur et continué d'œuvrer avec un succès visible au-delà de la législature 2021, il serait intéressant que la Municipalité nous propose un nouvel état des lieux complet, après 10 ans, pour mesurer l'impact de sa politique sportive, redéfinir ses priorités et permettre à ce Conseil de comprendre sa vision.

Ce sera une belle occasion de valoriser le travail de ce dynamique office.

Selon le célèbre aphorisme, «Gouverner c'est prévoir», je considère que l'exercice, réalisé en 2016 par la Municipalité et les Services communaux concernés, s'inscrit exactement dans une logique prévisionnelle et responsable et doit être reconduit. Nous sommes en droit d'attendre une politique sportive structurée et ambitieuse pour la troisième ville du Canton. En outre, le concept cantonal du sport et de l'activité physique, présenté en 2025, s'inscrit tout à fait dans cette démarche et pourrait représenter une opportunité et un soutien précieux à notre politique communale en la matière.

Aussi, sur la base du rapport-préavis 47/2015, je souhaite demander à la Municipalité:

De réaliser un bilan de sa politique sportive depuis 2021;

D'effectuer un nouvel état des lieux exhaustif de l'écosystème sportif montreusien (sport pour tous et sport d'élite), en tenant compte des articulations, contraintes et éventuelles opportunités régionales, ce qui permettra d'identifier les différents besoins et de les prioriser;

De s'interroger sur les éventuelles opportunités de développer des infrastructures propices à l'émergence de nouvelles associations sportives sur la Commune;

D'analyser si la stratégie 2016 nécessite d'être modifiée en conséquence;

De déterminer si l'organisation de l'office des sports et des installations sportives nécessite d'être revue ou renforcée pour répondre à ses missions;

De proposer au Conseil Communal une vision claire et structurée pour la prochaine législature;

D'envisager une communication au Conseil Communal au terme de la législature avec un bilan des actions conduites et un nouvel état des lieux.

Conformément à l'art. 102, de notre règlement, je vous propose, chères et chers collègues, de renvoyer cette proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération puis le renvoi à la Municipalité.

Je vous remercie pour votre attention.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Gouverner c'est prévoir, ainsi l'office du sport et le service domaines et bâtiments, sport font ce travail en ce moment et espèrent pouvoir présenter le résultat en Municipalité ces prochaines semaines, de manière à ce que le rapport puisse être soumis à votre Conseil cette législature encore. Il serait judicieux de pouvoir discuter avec le postulant, pour voir si cela vaut la peine d'avoir une commission qui statuerait probablement le même jour que le vote dudit rapport. Je ne sais pas, M. le Président, quelle est la meilleure procédure à mettre en place. Mais si M. le postulant veut bien venir vers moi à l'issue de la séance, nous pourrions parler et voir s'il accepte de repousser l'étude de son postulat par une commission, de manière à coordonner les deux démarches.

#### M. le Président

Je vais formellement poser la question à M. Ruchet, est-ce que vous souhaitez toujours un renvoi en commission ce soir?

#### M. Benoît Ruchet (PLR)

Je remercie M. Walther pour sa prompte réponse. Je maintiens mon postulat et je demande son renvoi en commission, mais, par contre, je suis tout à fait disposé à discuter à l'issue de cette séance pour coordonner les différentes actions.

## M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée après coordination avec la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 11.2 Postulat de M. Samuel Roch et Claude Byrde intitulé "Le déroulement des mesures tests de l'éclairage nocturne est particulièrement obscur"

#### M. Claude Byrde (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, Chères et chers collègues,

Dans un contexte de crise énergétique, la Municipalité, par l'entremise de M. Florian Chiaradia, avait annoncé par communiqué de presse, en date du 05.07.2023, la mise en place de mesures tests d'extinction de l'éclairage nocturne pour une durée d'une année dès juillet 2023 dans les villages de Chailly et Tavel, précédemment consultés.

A la suite de diverses discussions incluant, notamment, les associations de villages concernées, trois décisions ont été prises à diverses périodes:

1. Avril 2024 - Etablir un sondage auprès des habitants des zones concernées
2. Septembre 2024 - Prolonger la phase de test, le temps d'explorer les possibilités techniques pour modifier l'horaire d'extinction.
3. Décembre 2024 - Modifier l'horaire d'extinction de 23h00 à 00h00, en réponse à des inquiétudes exprimées de la part de certains habitants.

La réponse de la Municipalité à l'interpellation de Samuel Roch du 04.09.2024 informait notre Conseil que la phase test serait terminée (...) dans le courant du 2ème semestre 2024 et que la consultation à la population était en cours de préparation et qu'elle serait réalisée d'ici la fin d'année 2024.

En décembre 2024, l'Association des Intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et Environs a reçu un courrier informant de la modification effective de l'horaire d'extinction pour le 17.12.2024. Ce courrier ne faisait malheureusement aucune mention de la fin de la phase test, ni de la consultation à la population. Ladite association a alors envoyé une lettre restée sans réponse à ce jour rappelant à la Municipalité les décisions prises d'un commun accord et l'invitant à les honorer.

De plus, d'autres courriers émis par des habitantes et habitants des villages de Chailly et de Tavel à l'attention de M. le Municipal précité ont été portés à notre connaissance. Ceux-ci n'ont malheureusement toujours pas reçu de réponse à ce jour et nous le déplorons.

L'objet de ce postulat n'a aucunement pour but de prendre position pour ou contre l'extinction de l'éclairage nocturne. Chacun se forgera son opinion, à commencer par les habitants qui l'expérimentent. Mais les postulants regrettent amèrement l'obscurantisme et les promesses non tenues dans le suivi de ce projet, pourtant louable à la base.

Par ce postulat, nous formulons à la Municipalité les demandes suivantes:

1. D'établir une consultation à la population selon les engagements précédemment cités, dans un délai court, puis d'établir un rapport faisant état des conclusions découlant des mesures tests, selon les critères et retours d'expérience qu'elle juge pertinents.
2. D'inclure dans ce rapport une étude de faisabilité pour le remplacement des éclairages actuels par des éclairages de type «dynamique», qui pourraient s'allumer automatiquement au passage de piétons, ceci afin d'apporter plus de confort et de sentiments de sécurité aux habitantes et habitants de nos villages, ce qui constitue actuellement les principales critiques entendues.
3. Sur la base des éléments demandés ci-dessus, de présenter au Conseil communal des conclusions impliquant, soit la fin définitive et immédiate de l'extinction de l'éclairage nocturne à Chailly et Tavel, soit la mise en place d'une politique d'extinction de l'éclairage nocturne à

l'échelle communale basée sur l'expérience acquise depuis 2023, impliquant éventuellement l'utilisation d'éclairage dynamique.

Nous demandons le renvoi de ce postulat à une commission, qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

Nous vous remercions de votre attention.

#### M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

#### M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Brièvement, je souhaite informer le Conseil, que l'assemblée des intérêts de Tavel, qui est assez représentative des gens engagés dans le village, a été consultée à ce sujet et a donné son accord. Je ne sais pas si cela satisfait mon préopinant, mais quelque chose a été fait.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 11.3 Postulat de M. Henri Rollier intitulé «Étude de faisabilité pour la transformation de la chapelle de Chernex en local communautaire polyvalent»

#### M. Henri Rollier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le village de Chernex compte plusieurs sociétés locales actives et dynamiques, dont notamment le Chœur d'hommes de Chernex «La Jeune Harmonie», fort de plus de quarante membres actifs, ainsi que d'autres associations sportives, culturelles ou sociales. Ces sociétés jouent un rôle important dans la vie communautaire et le lien social au sein du village.

À l'heure actuelle, certaines d'entre elles - en particulier le Chœur

d'hommes de Chernex - utilisent le bâtiment de la salle de gymnastique attenante à l'école pour leurs répétitions et activités.

Le pour les concerts implique des contraintes importantes: manipulation et rangement du matériel sportif et acoustique peu adaptée à des activités musicales. Le local de répétition, au sous-sol, partagé avec les samaritains, n'est guère adapté à cet usage non plus.

Par ailleurs, le bâtiment de la chapelle de Chernex, propriété communale, situé à proximité immédiate de la salle de gymnastique, n'est presque plus utilisé pour des célébrations religieuses. Selon les informations reçues, la paroisse est en train d'étudier le concept «l'église des jeunes» et discutera cette proposition au conseil paroissial en mars. Le partage et l'utilisation du bâtiment en le rendant plus polyvalent dans son usage est aussi envisageable pour la paroisse. Le bâtiment est effectivement aujourd'hui largement sous-utilisé, et ses caractéristiques techniques (aucune isolation, chauffage électrique) ne sont plus adaptées.

De longue date, une partie de la population et des sociétés locales de Chernex exprime le souhait de disposer d'un local communautaire polyvalent, d'un usage comparable à ce qui existe notamment à Brent avec la laiterie, afin d'y accueillir répétitions, rencontres associatives, manifestations culturelles ou événements ouverts à la population.

Dans ce contexte, il apparaît opportun d'examiner la possibilité de reconvertir la chapelle de Chernex en un espace communautaire, en tenant compte des aspects, techniques, financiers et fonctionnels.

Par le présent postulat, le Conseil communal invite la Municipalité à:

1. Étudier la faisabilité financière et technique de la transformation de la chapelle de Chernex en local communautaire polyvalent destiné aux différents usages de la paroisse, des sociétés locales et de la population du village;
2. Évaluer les besoins des différents usagers, actuels ou futurs;
3. Présenter au Conseil communal un rapport exposant les résultats de cette étude et les options envisageables.

Je vous remercie de l'attention portée à ce postulat et je demande le renvoi de ce dernier en commission.

### M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 12.INTERPELLATIONS

### 12.1 Interpellation de Mme Tina Fattet intitulée «Atteinte directe à notre processus démocratique»

#### Mme Tina Fattet (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Dans la nuit de vendredi à samedi, un grand nombre d'affiches des partis politiques PLR et UDC a été déchiré sur l'ensemble du territoire communal.

Dès lors, je prends la parole à ce sujet.

Au-delà des sensibilités politiques, ce qui s'est produit est grave. Ce n'est pas simplement une dégradation de matériel électoral. C'est une atteinte directe à notre processus démocratique.

En effet, tous les cinq ans, les citoyennes et citoyens élisent les membres de leur Conseil communal et de leur Municipalité. Ce moment est essentiel. Il repose sur la liberté d'expression, l'égalité de traitement et le respect des opinions.

Lorsque des affiches électorales sont systématiquement détruites sur l'ensemble du territoire communal, ce n'est pas un simple acte de vandalisme isolé.

C'est un signal préoccupant pour la qualité du débat démocratique dans notre commune.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'entrer dans une confrontation politique, mais d'affirmer clairement qu'aucune formation politique, quelle qu'elle soit, ne devrait subir de telles atteintes. Rester silencieux face à de tels actes reviendrait à banaliser une atteinte aux valeurs démocratiques qui fondent nos institutions.

Pour notre part désormais, le parti politique PLR a déposé une plainte. Non pas, dans un esprit polémique, mais parce qu'il s'agit d'une atteinte grave au processus électoral et qu'un tel acte ne peut rester sans suite.

Notre démocratie est précieuse. Elle ne tient pas uniquement par des lois, mais aussi par la vigilance et le courage de celles et ceux qui la défendent.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser deux questions à la Municipalité:

1. A-t-elle déjà réagi face à cette atteinte directe à notre processus démocratique? Si oui, par quel biais?
2. La Municipalité compte-t-elle entreprendre une démarche, pour que ceci, ne puisse se reproduire?

Je vous remercie de votre attention.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, la Municipalité déplore et condamne ces actes de vandalisme.

Pour répondre à la première question:

1. *La Municipalité a-t-elle déjà réagi face à cette atteinte directe à notre processus démocratique? Si oui, par quel biais?*

Pour rappel, dans le cadre des élections communales et de l'élection complémentaire au Conseil d'État, l'affichage politique régulé est effectué par la Société générale d'affichage (SGA), dans les bas de la commune et par le service communal des espaces publics dans les hauts, ceci en étroite collaboration avec le service de l'administration générale, qui coordonne le tout.

Dès que les déprédations sur les affiches électorales ont été constatées, contact a été pris avec la SGA afin de lui

demander de remplacer les affiches détériorées dans les meilleurs délais. Cela dit, la SGA effectue de toute manière un contrôle régulier des emplacements, afin de remplacer proactivement les affiches détériorées, sans même que des signalements lui parviennent. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les partis politiques sont toujours invités à fournir des exemplaires de réserve de leurs affiches. La même démarche est naturellement effectuée avec le service des espaces publics, pour le remplacement des affiches détériorées dans les hauts.

Par ailleurs, le service de l'administration générale a contacté les mandataires des listes pour les inviter à annoncer directement à la SGA (pour les bas) ou au service des espaces publics (pour les hauts) les déprédations qu'ils constateraient encore à l'avenir. Dans tous les cas, les signalements seront également effectués par notre personnel communal de terrain lorsque des cas de vandalisme seront constatés.

2. *La Municipalité compte-t-elle entreprendre une démarche, pour que ceci ne puisse se reproduire?*

Dans la mesure où l'affichage politique se fait sur l'espace public, il est tout simplement impossible d'éviter les actes de vandalisme.

Ainsi, l'action des autorités ne peut que consister à coordonner les signalements et le remplacement des affiches détériorées lorsque les cas surviennent, conformément au dispositif évoqué dans la réponse à la première question. À noter également que pour ces élections communales, la Commune de Montreux n'est pas la seule concernée. Il s'agit donc d'un phénomène récurrent que l'on ne peut que déplorer. C'est impossible de le prévenir, mais nous pouvons réagir comme nous l'avons fait et comme nous continuerons à le faire si d'autres déprédations devaient avoir lieu. Finalement, nous ne pouvons qu'inviter les partis politiques, propriétaires des affiches, à déposer plainte en cas de déprédation, comme le groupe PLR l'a fait.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Tina Fattet.

**Mme Tina Fattet (PLR)** est satisfaite de la réponse municipale.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise pour information, que la section locale de l'UDC Montreux a également déposé plainte. Je ne vais pas proposer une résolution ce soir, mais peut-être que nous pourrions demander à la Municipalité de réfléchir à un dispositif qui protège mieux ces affiches.

*M. le Président demande le silence à l'assemblée pendant les prises de parole.*

Je ne sais pas par quel moyen, car si nous mettons une vitre devant, ils casseront la vitre, et si nous mettons un plexiglas, ils le couvriront avec de la peinture. Ces affiches devraient être moins exposées si c'est possible. C'est une piste de réflexion, mais comme vous le dites M. le Syndic, il n'est pas possible d'empêcher ces actes sur le domaine public.

Cependant, cela coûte cher aux sections. Nous avons prévu une réserve, mais vu le carnage, cette dernière n'est pas suffisante, et après les dernières cartouches d'affiches que nous avons tirées, nous avons renoncé à en fournir d'autres car le temps de les imprimer, de les recevoir et de les afficher, la campagne touchera à sa fin. C'est une double peine totalement injuste. Je précise que dans tout le Canton nous avons constaté des déprédations, et que cela concerne toujours les affiches de la droite.

### M. le Président

M. Luder, moi qui travaille à Vevey, je peux vous dire qu'il y a pas mal d'affiches de DA qui subissent également des déprédations ces jours.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 12.2 Interpellation de M. Olivier Müller intitulée «Objets rayés de la liste... mais pas des préoccupations»

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Chère Municipalité,

Dans le rapport-préavis n° 17/2025 relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme, la Municipalité estimait avoir répondu à deux motions et six postulats.

Or, lors de sa séance du 18 juin 2025, le Conseil communal, par

81 voix et 2 abstentions, n'a pas partagé cette appréciation et a refusé de prendre acte que ce rapport répondait effectivement aux deux motions et à cinq des six postulats mentionnés.

Au point 6.4 de l'ordre du jour de ce jour, la Municipalité confirme néanmoins considérer ces sept objets comme traités et définitivement rayés de la liste des objets en suspens, malgré la décision claire du Conseil.

Une telle situation interroge sur le rôle respectif des autorités et sur la portée réelle d'un refus de prise d'acte. Elle n'est d'ailleurs pas sans précédent: le 1er mars 2023, Mme Jessica Renel et moi-même avions déjà redéposé des objets pour lesquels le Conseil avait refusé de prendre acte de la réponse municipale. Ces objets avaient alors été renvoyés directement à la Municipalité.

Dans ce contexte, j'adresse à la Municipalité les trois questions suivantes:

1. Sur quels critères objectifs la Municipalité considère-t-elle qu'un objet pris en considération par le Conseil est matériellement satisfait, en particulier lorsque la prétendue réponse consiste principalement en intentions, en l'allocation de moyens ou de réorganisations administratives, sans résultat concret?
2. La Municipalité cherche-t-elle prioritairement à réduire la liste importante d'objets en suspens, quitte à considérer comme réglés des objets qui ne le sont pas encore dans les faits?
3. La Municipalité entend-elle maintenir cette pratique consistant à clore des objets, alors même que le Conseil refuse d'en prendre acte?

Sauf réponses pleinement convaincantes de la part de la Municipalité, j'invite les dépositaires encore présents — Olivier Mark, Emmanuel Gétaz, Stefania La Spada et Romain Pilloud — à s'interroger sur l'opportunité de redéposer leurs objets. Aucun membre du Conseil n'avait soutenu la prise d'acte il y a huit mois, qu'est-ce qui justifierait aujourd'hui une appréciation différente?

Pour ma part, relayant également les objets de MM. Blanc et Aubort, qui ne siègent plus dans ce Conseil, je confirme que trois objets d'importance majeure pour nos concitoyennes et

concitoyens seront redéposés lors du prochain conseil, à savoir:

Le postulat de M. Patrick Aubort: «Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la Gare à Montreux»

La motion de M. Cédric Blanc: «Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux»

Ma motion: «Aménager sans attendre des points de baignade attractifs entre Territet et Clarens»

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses précises qu'elle apportera aux questions soulevées.

**M. Olivier Gfeller**, Syndic précise que la Municipalité répondra par écrit.

### 12.3 Interpellation de Mme Claudine Borloz intitulée «Y'en a marre des mares»

**Mme Claudine Borloz (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues du Conseil,

Ce sont les récents événements liés à la Rue du Lac entre les Nos 24-26-28 et jusqu'à l'arrêt de bus «Rue du Port» à Clarens, qui ont aussi fait l'objet d'un écrit le 26 novembre 2025 auprès de la Direction des VMCV, qui motivent ma présente intervention.

Pour rappel ou information, la piste des trolleybus et taxis est jalonnée de trous au bord des trottoirs, photos prises le 28 janvier 2026 et annexées. Lors de pluie, les trous se transforment en flaques d'eau ou en mares... Les bus roulent et rasent sans s'inquiéter des piétons marchant sur le trottoir en aspergeant le quidam, tout comme moi-même et d'autres personnes.

C'est fâcheux de se retrouver trempés en hiver, même avec les excuses de la Direction des VMCV qui prend note des désagrèments et qui va sensibiliser les chauffeurs face à cette problématique.

Au vu de ces éléments, je prie la Municipalité de répondre aux questions et remarques suivantes:

1. Etes-vous au courant des faits susmentionnés?
2. Est-ce que des usagers des deux-roues vous ont égale-

ment signalé ces trous ou la crainte d'un accident?

3. Y a-t-il eu une chute ou accident en raison du mauvais état de la route?
4. Est-ce que, dans l'attente de la réfection de la RC, qui n'est pas prévue initialement, les trous pourraient être comblés?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses apportées à cette interpellation.



**M. Florian Chiaradia, Municipal** précise que la Municipalité répondra par écrit.

### 12.4 Interpellation de Mme Claudine Borloz intitulée «Que de lumières, et l'économie?»

Mme Claudine Borloz (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues du Conseil,

Ce sont les récents événements liés à la Crèche La Fourmi à la rue des Vergers 4 à Clarens, qui ont aussi fait l'objet d'une remarque à Mme la Municipale Pellet lors du dernier Conseil, qui motivent ma présente intervention.

Pour rappel ou information, plusieurs habitants jouxtant ladite crèche ont constaté que certains étages restent allumés en permanence depuis des mois et s'en inquiètent tant pour la consommation d'électricité que pour la sécurité. Une personne a eu l'amabilité de me transmettre à la suite de son témoignage les critères suivants:

- Durant les Fêtes de fin d'année, du 24 décembre 2025 au 5 janvier 2026 l'étage supérieur est resté allumé toutes les nuits; Mercredi 7 janvier 2026 également: l'étage supérieur est resté allumé toute la nuit;
- Lundi 12 janvier 2026 étage inférieur est également resté allumé toute la nuit;
- Vendredi 16 janvier 2026: l'étage supérieur est resté allumé jusqu'au lundi, soit tout le week-end; Mardi 20 janvier 2026 étage inférieur est resté allumé toute la nuit;
- Mercredi 21 janvier 2026 étage supérieur est resté allumé toute la nuit.

Une longue période a été mentionnée ci-dessus, mais les lumières sont restées allumées certainement avant mon intervention. Cela a cessé depuis le 22 janvier dernier et a repris la nuit du jeudi 5 février 2026, lumière à l'étage supérieur durant la nuit.

Au vu de ces éléments, je prie la Municipalité de répondre aux questions et remarques suivantes:

1. Etes-vous au courant des faits susmentionnés?

2. Est-ce un réglage automatique défectueux?
3. Est-ce programmé pour la sécurité et simuler une présence?
4. Est-ce que quelqu'un occupe les locaux?
5. Est-ce tout simplement un oubli?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses apportées à cette interpellation.

### Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,

Je vous remercie pour vos questions. Vous me demandez si la Municipalité est au courant des faits susmentionnés alors que vous m'en avez vous-même parlé le 21 janvier, lors du dernier Conseil.

À la suite de votre demande, j'ai approché le directeur de la FACEME et, visiblement, cela a porté ses fruits puisque, vous le dites vous-même, le 20 janvier cela s'est arrêté et cela a recommencé le 5 février.

Je vous signale toutefois que ces locaux sont privés et ne relèvent pas de la responsabilité municipale. Ils appartiennent à la FACEME, mais comme la Commune est proche de cette Fondation et que je suis membre de son Conseil de fondation, j'en parlerai à nouveau au directeur. Ce n'est pas à la Municipalité de répondre concernant la gestion technique d'un bâtiment privé et je vous invite à envoyer directement vos questions à la FACEME pour avoir des réponses.

### Mme Claudine Borloz (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Mme la Municipale, je prends note et je précise, pour information, que, encore cette nuit, c'était allumé.

## 13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU ET DIVERS

### M. le Président

En préambule, je souhaite dire adieu à M. Cardinaux qui quitte notre Conseil ce soir. C'est un adieu pour la politique communale, nous vous remercions de

votre engagement de longue date et nous vous souhaitons le meilleur pour la suite de votre engagement en tant que député. Et si vous vous représentez comme député, nous vous souhaitons bien entendu le meilleur pour votre élection.

### Applaudissements de l'assemblée.

### M. Angelo Giuliano (PLR)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MONSIEUR LE SYNDIC, MESDAMES ET MESSIEURS LES MUNICIPALUX, MESDAMES ET MESSIEURS, CHERES ET CHERS COLLÈGUES,

*M. le Président M. Giuliano, un peu moins fort!*

Monsieur le Président, vous m'avez coupé l'herbe sous les pieds.

Vous avez à de nombreuses reprises entendu cette entrée en matière lors de ses prises de parole au sein de ce Conseil depuis de nombreuses années. Scandés d'une voix de baryton à faire pâlir d'envie un chanteur professionnel d'opéra, ces mots empreints de protocole et de tradition, concept cher à son cœur, ont plusieurs fois fait frémir d'angoisse ou d'admiration certains membres de cette assemblée, selon qu'ils ou elles étaient terrifiés par ses envolées lyriques. Cela avait par la même occasion, l'avantage de tirer de leur torpéur certains auditeurs, plus proches des bras de morphée que de l'engouement pour la chose publique. Nul besoin de revenir sur son parcours politique depuis ses débuts au sein du parti libéral de Montreux dans les années 80, où ses talents étaient mis en exergue, notamment lors des revues théâtrales et satiriques tous les quatre ans, jusqu'à son accession à la députation cantonale il y a bientôt 10 ans. Son franc-parler et sa vocation à trouver des solutions pragmatiques sont aussi avérés que la maïzena dans le mélange à fondue. Nul besoin de revenir non plus sur son parcours professionnel dans les assurances privées. Les liens qu'il a pu tisser avec son portefeuille de clients sont le fruit de sa longue et de sa fine connaissance du marché. D'ailleurs, même ceux qui ne signent aucun contrat repartent, malgré tout avec une assurance certaine, celle de sa considération distinguée.

Inutile, enfin, de dérouler la liste de son impressionnant parcours

associatif, fondation à association, groupe d'intérêts en tout genre, il semble avoir testé à peu près toutes les formes d'engagement, sauf peut-être le repos. Toujours avec la même constante: se mettre au service de la collectivité, quitte à ne jamais se mettre vraiment au service de son agenda. Vous l'aurez compris. Nous prenons ce soir congé de François Cardinaux qui termine à cet instant même son mandat de conseiller communal montreu-sien. Enfin, nous prenons congé est une manière polie de dire que c'est surtout lui qui a décidé de prendre un peu d'avance sur nous. Merci François.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le système consistant à communiquer au Conseil communal, l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens chaque année, pose parfois problème.

En effet, je remercie M. Müller d'avoir interpellé la Municipalité sur ce sujet, la Municipalité, parfois, au lieu de simplement dire où en est l'état d'avancement de la réponse à donner à l'intervention d'une ou d'un conseiller communal, transmet à travers cette communication, une forme de décision. C'est ce que nous avons pu voir et ce que M. Müller a relevé concernant un certain nombre de postulats qui ont été considérés comme «ayant été répondus» et pour lesquels le Conseil communal a décidé de ne pas accepter la réponse municipale.

Je me permets de manière rapide, de dire que je considère que le point 2.4 de cette communication concernant un postulat que j'avais déposé en 2010, «n'a pas été répondu». De même, j'aimerais relever que sur le postulat traité dans cette communication au point 2.32 je suis étonné de la réponse municipale, il se trouve que, sur la question du musée, beaucoup de discussions ont eu lieu, mais là aussi à un certain moment, une commission du Conseil communal a dit que l'étude d'un vrai musée sur la musique était quelque chose qui méritait d'être pris en considération. Or, la Municipalité semble se tourner vers une sorte d'adaptation du Musée de Montreux. Ce qui est probablement une fausse bonne

idée, car le Musée de Montreux est trop petit.

J'aimerais rappeler ici, qu'il y a quelques années, à la suite des discussions entre M. Wehri,

M. Philippe Meylan, le créateur du musée Chaplin et moi-même, M. Meylan «pro bono» avait fait une étude sur ce que pourrait représenter l'idée d'un musée qui parlerait de toute l'histoire de la relation entre Montreux est la musique.

Il l'avait fait en étudiant cette possibilité sur la parcelle de l'hôpital et il avait tiré des conclusions qui disaient qu'il faudrait 3'000 à 5'000 m<sup>2</sup> utilisables pour pouvoir présenter l'ensemble de muséographie d'un tel projet.

Par conséquent, le Musée de Montreux n'est pas adapté pour un tel projet.

Les motions, les interpellations et les pétitions, sont quand même nos outils principaux pour interpellier et procéder à des propositions auprès de la Municipalité. Je regrette que le système des communications municipales ne nous permette pas de répondre tout de suite, car aujourd'hui, au point 6, personne n'a pu prendre la parole, et nous nous retrouvons sous le point des divers pour prendre position sur cette communication.

Je regrette que cela se passe de cette manière, certes, il y a le règlement, mais peut-être faudrait-il réfléchir à une manière d'associer les postulants à cette communication en amont de la transmission de cette dernière.

### M. Antony Huys (SOC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, chères et chers collègues,

Tout d'abord, je souhaite remercier Mme Morier, d'avoir transmis rapidement mon intervention.

Mon intervention concerne la fondation de la Société Royale Union Belge dont je fais partie, qui fête ses 100 ans d'existence et il y aura une exposition au musée de Montreux à ce sujet. J'adresse mes remerciements à Mme Pascale Simon la responsable. J'aurais voulu venir avec des dépliants, mais il y a eu un problème avec l'imprimeur, vous avez donc reçu cette invitation par e-mail.



Oui, c'est moi! Et je crois que vous savez déjà mes origines. Je suis porte-drapeau de la Société royale Union belge de Lausanne, dont je suis membre, et de l'ambassade belge à Berne, surtout pour les commémorations de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième Guerre mondiale. Je suis toujours aussi fier de porter les couleurs de mon pays lors de la cérémonie de la fête nationale Suisse au premier août, dans le défilé, surtout quand c'est géré par notre collègue M. Cardinaux.

Voici le contexte et l'origine de la fondation de notre Union:

#### Contexte:

La Belgique est envahie en 1914, malgré son statut de neutralité. Durant la Première Guerre mondiale, de nombreux civils — enfants, orphelins ou veuves — fuient l'occupation, la destruction et les combats. Mary Widmer-Curtat (Suisse ayant une relation privilégiée avec la royauté belge) et d'autres personnes à Lausanne et en Suisse sont touchées par ce qui arrive aux Belges et souhaitent manifester une solidarité concrète.

Dès octobre 1914, Mary Widmer-Curtat crée, avec l'aide de quelques personnes sensibles au drame humanitaire, dont son mari, le docteur Henri-Auguste Widmer (co-fondateur de la Clinique Valmont à Glion), et Roger de Cérenville, ce qui deviendra le Comité suisse de secours aux réfugiés belges.

Ce Comité offre hébergement, soins, vêtements, nourriture, enseignement et placement dans des familles d'accueil à 9'000 réfugiés belges, dont plus de 2'000 enfants.

Le Collège de Montriond à Lausanne, en fin de construction, est mis à disposition par les autorités communales et cantonales, surtout pour les enfants comme tremplin au placement dans les familles d'accueil.

Ce type d'organisation était en grande partie bénévole. Mary Widmer-Curtat a joué un rôle central de coordination et de collecte de fonds.



Mary Widmer-Curtat

#### Origine:



Maintien des liens avec les Suisses impliqués dans l'action humanitaire du comité de secours aux réfugiés belges et des Belges établis en Suisse:

Un groupe informel de personnes, suisses et belges, né de cette action humanitaire se réunit régulièrement et ressent le désir de pérenniser ces rencontres. Parmi eux, 7 personnes fondent la Société «Union Belge - Lausanne» en 1926.

Les membres honoraires sont Roger de Cérenville, banquier, mécène, consul honoraire de Belgique à Lausanne (1920-1955), et Mary Widmer-Curtat, fondatrice du comité de secours aux réfugiés belges, surnommée «la Maman des Belges».

#### Symbolisme et mémoire:

La statue «La Belgique reconnaissante», sur le quai de Belgique à Ouchy-Lausanne, témoigne de cette période.

#### Volonté de reconnaissance officielle:

Dès le départ, l'initiative souhaitait obtenir une assise officielle et durable. Déjà en 1937, la Maison royale accordait à l'Union le titre de «Société Royale», à la suite des démarches de Roger de Cérenville.

Les contacts amicaux qu'entretenait le couple Widmer-Curtat avec le couple royal — le roi Albert Ier (le Roi Soldat) et la reine Élisabeth (correspondance, visite à la villa royale de La Panne (côtes belges, près de la frontière française), séjours à la Clinique Valmont du Dr Henri-Auguste Widmer) — ont très probablement contribué à l'obtention de cette reconnaissance officielle. Ci-joint un PDF sur l'exposition au Musée de Montreux sur cet événement qui aura lieu du mois d'avril au mois de septembre.

Merci à la Municipalité et à M. le Syndic, pour l'opportunité de cette exposition et je vous invite à venir partager ce moment de souvenirs.

Merci pour votre écoute.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux interventions:

1. Je reviens sur l'état de l'étude des motions, postulats et propositions en suspens relatif à l'article 105 de notre règlement. Dans mon exemplaire, il est marqué en orange fluo, c'est-à-dire, à revoir. Vu que nous avons la prochaine séance de la CCO qui approche, je vous annonce que je proposerai à la commission de modifier cet article pour que la discussion soit ouverte en janvier ou en début d'année, comme c'est indiqué, afin que la Municipalité puisse se préparer à répondre à des questions un peu plus en profondeur, et que les conseillers soient moins frustrés et n'aient pas à attendre le point des divers pour intervenir, ce qui me semble pertinent vu les propos tenus par M. Gétaz.
2. Toujours en tant que commissaire de la CCO, je m'inquiète quelque peu de l'état de l'installation vidéo de notre salle. Comme vous le savez, au budget, il y a plusieurs dizaines de milliers de francs qui sont prévus pour la maintenir en état de fonctionnement. Lors de la dernière séance, je ne sais plus quelle était la fonctionnalité qui était hors-service, je crois que c'était le changement de moniteur. Maintenant

nous n'avons plus la présentation de l'écran numéro 2. J'aimerais bien que le Bureau du Conseil transmette des informations à la CCO pour savoir si la commission doit demander un devis ou contacter Technicongrès ou s'il a entrepris les démarches pour faire réparer au plus vite cette installation. Je vous rappelle que nous avons mis plus de 2 millions de francs dans cette salle et qu'il faut la maintenir en état de fonctionnement.

#### M. le Président

Merci M. Luder, pour vous donner une rapide indication, j'ai reçu la précision que le module en panne devrait être changé dans les plus brefs délais, je vais reposer la question. En ce qui concerne l'écran 2, si vous parlez de mon écran qui ne s'affiche pas ce soir, il ne s'agit pas d'un problème récurrent, c'est juste ce soir où il y a un problème avec mon ordinateur.

Je souhaite prendre la parole concernant le point des jetons de présence, si jamais quelqu'un a des questions sur le traitement fiscal, dans sa déclaration d'impôts, de ses jetons de présence, je me tiens gracieusement à disposition pour les aider. Il ne s'agit pas de pub et je ne facture pas.

Il ne s'agit pas d'une question connue et évidente pour tout le monde, de plus, la Municipalité n'a pas abordé ce sujet dans sa communication.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. le Président

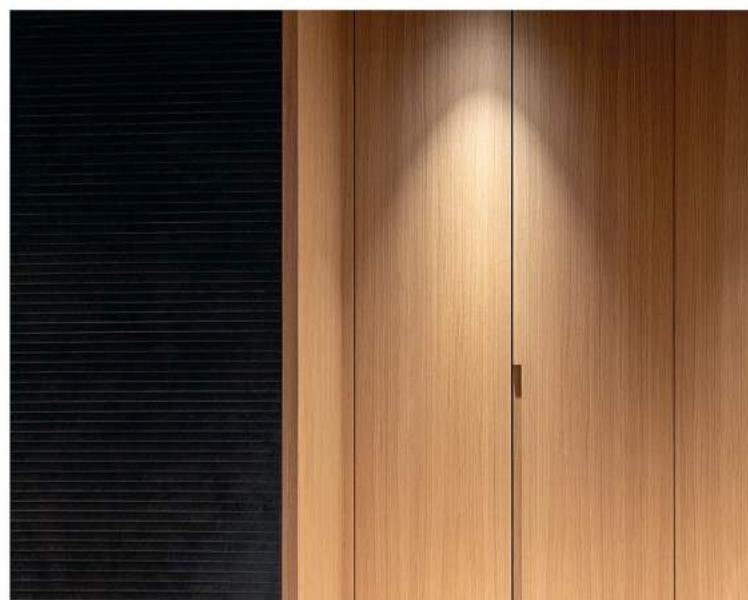
Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huisier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 21 h 42, M. Lionel Moyard, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **1er avril 2026 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

ARMOIRES & DRESSINGS | PORTES | CUISINES & SALLES DE BAINS



### Nos Ateliers

MONTREUX | BUSSIGNY | GENÈVE

### Nos Showrooms

BUSSIGNY | CRANS-MONTANA



[www.wider-sa.ch](http://www.wider-sa.ch)

# CHATILA



JEWELLERY PALACE

Fine Jewellery & Swiss Watches

AV. CLAUDE-NOBS 2,  
1820 MONTREUX VD

[WWW.JEWELLERYPALACE.CH](http://WWW.JEWELLERYPALACE.CH)